

REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

Unité – Justice – Progrès

Ministère de l'Education Nationale

Bilan de l'Education Pour Tous à l'an 2000

Avec l'appui de la Banque Mondiale, du FNUAP, du PNUD, de l'UNESCO et de l'UNICEF

Equipe nationale du Bilan EPT à l'an 2000

Youssef Said Ali	Secrétaire Général du Ministère de l'Education nationale
Djaé Mdahoma	Chef de service des Statistiques, Coordinateur national
Djaffar Ladhati	Chef de service des Etudes, de l'Evaluation et de la Programmation, Coordinateur national adjoint
Mouhssini Hassani El-Barwane	Directeur Général de la Planification, des Etudes et des Projets
Amroine Darkaoui	Directeur Général de l'Organisation Scolaire et de la Scolarité
Ibrahima Hissani Mfoihaya	Inspecteur Général de l'éducation nationale
Said Jaffar El-Macelie	Doyen de l'Inspection Générale de l'éducation nationale
Aby Mze Boina	Administrateur du Programme Education de base à l'UNICEF
Zainil A. Said Massonde	Directeur du Développement à la Direction Générale du Plan et du Développement
Said Ali Thaoubane	Secrétaire Général de la Commission nationale des Comores pour l'UNESCO
Ahmed Djoumoi	Chef de service des Statistiques au Ministère de la Santé
Nailane Mhadji	Directeur des Statistiques au Ministère du Plan et du Développement
Anisse Tohir	Responsable de l'informatique au Trésor public, Ministère des Finances



Table des matières

I Partie: Section Descriptive

Préface

Liste des acronymes et des abréviations

Description du processus d'évaluation mis en place aux Comores

Généralités sur les Comores

Introduction

1. Objectifs et buts de l'EPT

2. Stratégies et plans d'action EPT

3. Prise de décision et gestion de l'EPT

4. Principaux événements et actions en faveur de l'EPT depuis 1990

5. Coopération dans le cadre de l'EPT

6. Investissements dans l'EPT depuis 1990

II Partie: Section Analytique

7. Progrès réalisés par rapport aux buts et les objectifs

7.1 Protection et éveil de la petite enfance (PEE)

7.2 Enseignement primaire

[Enseignement primaire: Suite 1](#)

[Enseignement primaire : Suite 2](#)

[Enseignement primaire: Suite 3](#)

[Enseignement primaire: Suite 4](#)

[Enseignement primaire: Suite 5](#)

[Enseignement primaire: Suite 6](#)

7.3 Education non formelle

[Education non formelle: Suite](#)

8. Efficacité de la stratégie, du plan et des programmes EPT

9. Problèmes majeurs rencontrés et prévus

9.1 Une très forte pression démographique

9.2 Des difficultés économiques

9.3 Des perturbations socio-politiques

9.4 Des contraintes éducatives

10. Prise de conscience collective, volonté politique et capacités nationales

11. Evaluation globale des progrès accomplis

11.1 Une mobilisation assez faible autour de l'EPT

11.2 Une faible capacité institutionnelle

11.3 Protection de la petite enfance

11.4 L'expansion et la qualité de l'enseignement primaire

11.5 Alphabétisation des adultes

11.6 Formation à des compétences essentielles

11.7 Education pour une vie meilleure

III Partie: Perspectives

- 12. Présentation des nouvelles politiques
- 12.1 Protection et éveil de la petite enfance
- 12.2 L'expansion de l'enseignement
- 12.3 Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages
- 12.4 L'alphabétisation
- 12.5 Formation à des compétences essentielles
- 12.6 Education pour une vie meilleure
- 12.7 Renforcement des capacités institutionnelles et personnelles
- 12.8 Renforcement des dispositifs de pilotage et d'évaluation du système éducatif
- 12.9 Recommandations

I Partie: Section Descriptive

Préface

L'étude sur les besoins éducatifs fondamentaux intitulée ***Bilan de l'Education Pour Tous (EPT)*** à l'an 2000 est un exercice mondial lancé à l'initiative des organismes parrains (Banque Mondiale, FNUAP, PNUD, UNESCO et UNICEF) de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien, en Thaïlande, en mars 1990. Tous les participants à cette assemblée planétaire sont convenus que l'éducation est un droit pour tout être humain et qu'elle constitue l'un des principaux facteurs de développement de toute société. Au regard des constats déplorables qu'elle a établi, la Conférence de Jomtien a proclamé à l'unanimité la Déclaration mondiale sur l'Education Pour Tous et le Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Tous les pays, notamment les Comores, sont par conséquent appelés à mettre en application de manière urgente, les recommandations de la Conférence en formulant leurs propres plans d'action.

La présente évaluation des efforts vers les objectifs fixés au cours de la décennie revêt une grande importance pour montrer, non seulement les véritables progrès réalisés, les priorités identifiées et les stratégies mises en œuvre, mais aussi et surtout les principales causes des échecs, les nouveaux défis à relever et les obstacles majeurs à franchir pour réorienter la nouvelle politique éducative. Ce travail se propose alors de fournir des éléments de réponse à toutes ces interrogations et des outils d'appréciation de l'éducation de base en général.

Le panorama historique consigné dans ce bilan sur le fonctionnement de l'enseignement de base a dégagé des aspects d'intérêt général qu'il faut entretenir et mieux conserver, mais également des insuffisances qui interpellent le réalisme des

responsables de l'éducation et la vigilance des partenaires et acteurs pour le développement de l'éducation. Les défis majeurs de l'éducation de base ressortis du bilan se résument en quelques points précis du système éducatif sur lesquels doit toujours être portée une analyse critique. Il s'agit de :

- La satisfaction de la demande individuelle par l'accès de toute personne à l'éducation de son choix, correspondant à son désir conformément au respect des droits universels, exprimés notamment par la convention relative aux droits de l'enfant ;
- La transmission des connaissances, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir utiles pour former des individus capables de conduire un changement de société ;
- L'égalité des chances, particulièrement entre filles et garçons pour répartir équitablement l'éducation à l'ensemble de la population ; et
- L'allocation des ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs liés aux besoins éducatifs fondamentaux.

Certes, la revue globale des actions menées en faveur de l'EPT, ainsi que de leur impact tant quantitatif que qualitatif révèle un bilan mitigé. L'éducation de base est sujette à de nombreux obstacles dont les plus marquants sont : les perturbations socio-politiques, la pression démographique, les difficultés économiques et l'insuffisance de l'offre d'éducation pour élargir l'accès à l'éducation de base.

Cependant, des acquis méritent d'être consolidés. En effet, toutes les réflexions faites dans le domaine de l'éducation ont fait ressortir la volonté politique de réorienter le système éducatif par rapport aux besoins et aux aspirations de la société. La conscience collective manifestée lors des Etats Généraux de l'éducation en 1994 a jeté des bases incontestables du développement de l'éducation, concrétisées par l'adoption de la Loi d'orientation sur l'éducation et l'élaboration du Plan Directeur de l'éducation. Cette étude sur le bilan de l'EPT à l'an 2000 vient donc s'ajouter à ces réflexions sur l'orientation politique du système éducatif, afin de répondre à des aspects de conformité, de pertinence, d'efficacité et de cohérence de la politique éducative par rapport au fonctionnement du système d'enseignement de base.

Mais aussi, des domaines de recherche de qualité et d'efficacité restent encore à innover. C'est dans cette optique qu'une étude sur le suivi permanent des acquis scolaires s'inscrivant dans le cadre d'un projet conjoint UNESCO-UNICEF est envisagée pour compléter ce bilan par des indicateurs de qualité liés aux compétences acquises par les élèves et les influences de l'environnement scolaire, familial et communautaire sur les résultats scolaires. D'autres champs de réflexion, tels que le financement et la gestion financière de l'éducation, la planification de l'offre et de la demande d'enseignants, etc. sont des axes clés pour le pilotage de notre système éducatif. Une exploration approfondie de ces domaines ouvrira la voie à la planification stratégique et opérationnelle de l'éducation à long terme.

Il convient maintenant de renouveler ensemble, en même temps que la communauté internationale, la « vision élargie » pour une éducation de base de qualité pour tous d'ici à l'an 2015. La Conférence de l'Afrique sub-saharienne tenue à Johannesburg en décembre 1999 a réaffirmé l'engagement de la sous région à la Déclaration de

Jomtien et a identifié des domaines de préoccupation majeurs qui doivent être abordés au Sommet mondial de Dakar en avril 2000, pour faire entendre la «voix de l'Afrique », et relancer les mécanismes de suivi de l'EPT auxquels les Comores attachent beaucoup d'importance.

Ce document demeure donc un outil de référence sur les évolutions récentes de ce qui est fait et de ce qui reste à faire, ainsi que des perspectives d'avenir dans le domaine de l'éducation de base. Il peut servir également de guide sur toutes les questions concernant l'orientation de la politique éducative nationale tant au niveau des décideurs, des spécialistes de l'éducation que pour tout autre secteur intéressé. La richesse de l'information quantitative et qualitative fournie par ce bilan doit être une base de mobilisation et de motivation de tous les acteurs éducatifs et de tous les partenaires de l'éducation. Elle facilitera entre autres le lancement du processus de réactualisation du Plan directeur de l'éducation dans les jours à venir.

La validation de ce document par le Gouvernement confirme la détermination de ce dernier à œuvrer pour la réalisation des objectifs d'éducation fondamentale pour tous, et constitue une étape décisive dans la mise en place d'un système éducatif performant qui puisse répondre aux exigences du troisième millénaire.

Je saisis donc cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin à la réalisation de ce précieux document, depuis les acteurs locaux, régionaux, nationaux jusqu'aux organismes parrains de l'éducation pour tous (Banque Mondiale, FNUAP, PNUD, UNESCO et UNICEF). J'exprime toute la reconnaissance de mon département à l'égard de tous ceux qui l'ont soutenu et accompagné dans cette œuvre et réaffirme la détermination du Gouvernement à privilégier toute activité de nature à asseoir d'une façon pérenne une éducation de qualité, accessible au plus grand nombre.

J'ose espérer que les partenaires de l'Education nationale comorienne trouveront dans ce document toutes les orientations stratégiques nécessaires à leurs actions en faveur de l'EPT, et qu'ils conjugueront leurs efforts à ceux du Gouvernement afin de garantir à tout enfant comorien son droit à l'éducation et à la formation.

Le
Min
istr
e
de
l'Ed
uca
tion
Nati
ona
le

**Mm
e
Moi
nae**

Liste des acronymes et des abréviations

ADEA : Association pour le Développement de l'Education en Afrique
ASCOBEF : Association Comorienne pour le Bien être de l'Enfant et de la Femme
BAC : Baccalauréat de l'enseignement secondaire
BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles
BEPC : Brevet d'Etudes de Premier Cycle
CAE : Certificat d'Aptitude Elémentaire
CAP : Certificat d'Aptitude Pédagogique
CIPR : Circonscription d'Inspection Pédagogique Régionale
CN : Comité National
CNAED : Centre National d'Alphabétisation et d'Enseignement à Distance
CNDRS : Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique
CNH : Centre National Horticole
DFEE : Diplôme de Fin d'Etudes Elémentaire
DRE : Direction Régionale de l'Education
ENAC : Ecole Nationale d'Administration et de Commerce
ENNI : Ecole Normale Nationale des Instituteurs
ENTP : Ecole Nationale Technique et Professionnelle
EPT : Education Pour Tous
FADC : Fonds d'Aide au Développement Communautaire
FOP : Fonction Publique
IDH : Indicateur de Développement Humain
IFERE : Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education
INE : Institut National de l'Education
MEN : Ministère de l'Education Nationale
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PEE : Protection et Eveil de la petite Enfance
PNB : Produit National Brut
SER : Service d'Education Rurale
SISED : Système d'informations statistiques pour l'éducation
TBA : Taux Brut d'Admission
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TNA : Taux Net d'Admission
TNS : Taux Net de Scolarisation

Description du processus d'évaluation

L'évaluation de l'éducation pour tous est un événement qui se situe dans un contexte socio-économique et politique difficile. Il réduit de fait les capacités d'action de l'administration sur le système éducatif et sur la gestion de l'éducation. Ce contexte engendre des retards dans le paiement des salaires et génère des grèves à répétition. A cela s'ajoute une instabilité politique qui provoque une «valse» des agents au niveau des postes de responsabilités ; cette situation affecte les relations de travail, la continuité et le suivi de la politique à mettre en œuvre.

Face à cette situation, le processus d'évaluation de la décennie en matière d'Education pour tous a eu à faire face à des difficultés énormes dans la mobilisation des ressources humaines indispensables à la réalisation des activités du Bilan à l'an 2000.

Depuis novembre 1998, juste après la réunion du SISED tenue à Abidjan pour le lancement des activités de préparation et d'évaluation de l'Education Pour Tous à l'an 2000, les démarches nécessaires ont été entreprises au niveau du Ministère de l'Education Nationale pour la mise en place des structures de conception et de coordination, en vue de concrétiser la volonté du Gouvernement de réaliser ce travail. Le dossier du projet d'évaluation de l'EPT, remis au Ministre, a bénéficié d'un bon suivi jusqu'à son adoption, le 28 décembre 1998, en Conseil des ministres.

En janvier 1999, une équipe du ministère a été invitée à Harare pour une réunion de l'ADEA et du SISED. L'objectif était de voir l'état d'avancement du processus au niveau des politiques et des statistiques. Cette étape a accéléré le processus de la création des différentes structures chargées de l'EPT tant au niveau du Ministère de l'Education qu'au niveau national. Toutefois, les travaux n'ont pas pu démarrer à temps faute de moyens.

C'est à partir de l'appui technique et financier de l'UNICEF que les opérations de collecte de données ont pu commencer à partir du 22 avril 1999.

Du point de vue statistique, le ministère de l'éducation ne disposait guère de données complètes et fiables sur l'ensemble du pays pour les deux dernières années. C'est la raison pour laquelle une enquête exhaustive était nécessaire.

Les structures de Coordination de l'EPT

Les structures de coordination de l'EPT sont mises en place par une note de service créant un Comité national (CN) pour l'Evaluation de l'Education Pour Tous et une Equipe Nationale sur les Statistiques de l'Education conformément aux directives du Forum EPT. Le Comité national dont la présidence est assurée par le Secrétaire Général du Ministère de l'éducation est composé des membres ci-après :

- Les directeurs généraux du Ministère de l'Education Nationale ;
- Le Doyen de l'inspection générale de l'Education nationale ;
- Le directeur administratif et financier du Ministère de l'Education Nationale ;
- Le chef de service des statistiques, Direction de la Planification MEN, secrétaire du CN ;

- Les directeurs régionaux de l'Education ;
- Le secrétaire général de la Commission nationale des Comores pour l'UNESCO ;
- Le coordinateur général de la cellule de Gestion du Troisième Projet Education.

L'équipe technique sur les statistiques de l'éducation constitue l'organe central du Comité national pour l'Evaluation de l'Education Pour Tous et est chargée de l'opération. La coordination entre le Comité national, l'équipe technique et les parrains de l'EPT est assurée par le chef de service des statistiques à la Direction Générale de la Planification sous la supervision directe du Secrétaire Général et du Directeur Général de l'Organisation scolaire et de la scolarité. Les membres de cette équipe sont les suivants :

- La direction générale de la planification du Ministère de l'Education Nationale ;
- Les directions techniques d'enseignement et de formation du MEN ;
- L'inspection générale de l'Education nationale ;
- La direction administrative et financière ;
- Les institutions de formation.

Après l'atelier de formation des coordinateurs de l'EPT tenu à Abidjan en juin 1999, la coordination a pu réunir tous les membres de l'équipe technique et quelques membres du Comité national pour l'examen des directives techniques relatives à la rédaction du rapport national. Une réunion des parrains de l'EPT (UNICEF, FNUAP, PNUD, Banque Mondiale, OMS) a été également organisée, en juillet 1999, pour situer l'intérêt de ce bilan et demander leur assistance technique et financière pour l'aboutissement de ces efforts.

Le mécanisme de coordination de l'EPT

Pour se conformer au calendrier établi par le Forum EPT, compte tenu du temps qui est imparti (transmission du rapport national en septembre 1999), différents groupes de travail ont été mis en place selon le dispositif organisationnel suivant, pour assurer l'élaboration du rapport définitif de l'EPT dans le délai prévu.

schéma organisationnel (non disponible)

Ce schéma organisationnel a pu fonctionner tant bien que mal pour la finalisation de ce rapport du bilan de l'EPT à l'an 2000. Il convient toutefois de mentionner le rôle que les parrains de l'EPT ont joué pour la dynamisation et l'opérationnalisation de ce dispositif. La réalisation des tâches des différents groupes de travail a été effective grâce aux apports et aux soutiens de ces agences, particulièrement l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD et la Commission nationale des Comores pour l'UNESCO.

Généralités sur les Comores

Contexte géographique et démographique

Situé au Nord-Ouest de Madagascar, à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, l'archipel des Comores est composé de quatre îles séparées par une

distance moyenne de 100 km : Ngazidja (1.147 Km²), Mwali (290 Km²), Ndzواني (424 Km²) et Maoré (374 Km²),

Le territoire de la République fédérale islamique (RFI) des Comores est constitué, à partir du 6 juillet 1975, par les trois premières de ces îles, tandis que Maoré est toujours sous administration française.

Tableau 1 : Situation démographique (en 1996) :

	NGAZIDJA	MWALI	NDZUWANI	MAORE	COMORES
Superficie (Km ²)	1 147	290	424	374	2 235
Population (habitants)	264 534	28 051	214 058	...	506 643
Densité (hbts au Km ²)	256	108	556	...	272
Moins de 15 ans (hbts)	42%	47%	51%	...	46%
Taux de croissance	2,3	3,8	3,2	...	2,7%
Espérance de vie	57,3	57,1	56,2	...	56,5

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat effectué en septembre 1991, la population de la RFI des Comores comptait 446.817 habitants. Elle est estimée à 506.643 en 1996. En dépit d'une densité de population très forte (voisine de 272 habitants au km²), le taux de croissance démographique reste élevé (2,7%). La structure démographique est marquée par le poids des jeunes : en 1991, 57% de la population avait moins de 20 ans et 46%, moins de 15 ans. L'espérance de vie à la naissance est passée de 54 ans à 56,5 ans sur la période de 1980 à 1991.

Organisation et fonctionnement du système éducatif

Il existe deux systèmes éducatifs où l'enfant peut évoluer parallèlement et simultanément: **l'école coranique et l'école officielle.**

L'école coranique est une institution séculaire et démocratique par excellence, très fortement implantée dans le pays, chaque village en possédant plusieurs. La mission de cette école est de dispenser un enseignement religieux visant à renforcer la culture et la religion islamiques. Cette institution entièrement autonome, est une initiative du maître qui accueille les enfants chez lui et qui fixe lui-même son organisation en dehors de toute hiérarchie. Elle échappe à tout contrôle de l'Etat. L'enfant peut y séjourner à partir de 3 ans jusqu'à l'âge de sa majorité « spirituelle ». Les langues d'enseignement sont le shikomori et l'arabe.

L'école officielle est une institution inspirée du modèle français, placée sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, comportant quatre niveaux, dont

l'enseignement préélémentaire à ce jour entièrement communautaire et privé, et les enseignements élémentaires, secondaire et supérieur.

La réforme du système éducatif en cours de préparation, se propose d'intégrer ces deux types d'institution scolaire.

Les langues d'enseignement sont le français et l'arabe. Jusqu'à la fin des années 1980, l'enseignement aux Comores était essentiellement dispensé dans des établissements publics. Depuis le début de la décennie 90, l'enseignement privé connaît un développement rapide, en partie lié aux perturbations qui ont affecté le fonctionnement des établissements publics.

Enseignement préélémentaire

Ce premier niveau d'enseignement est dispensé dans deux types d'établissements :

- Les **écoles maternelles privées**, accueillent les enfants de trois à cinq ans et organisent sur trois ans des activités pédagogiques bien structurées, visant au développement intellectuel et psychomoteur des enfants et les préparent à l'enseignement élémentaire. Ces établissements sont implantés dans quelques centres urbains.
- Les **centres préscolaires** sont une institution communautaire issue de la combinaison de l'école coranique traditionnelle et de l'école maternelle. Ils concilient les objectifs d'islamisation des enfants comoriens et de préparation à l'enseignement élémentaire.

Enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire, d'une durée de six ans, comprend trois cycles de deux années : cours préparatoire (CP1 et CP2), cours élémentaire (CE1 et CE2) et cours moyen (CM1 et CM2). L'âge officiel d'entrée au CP1, depuis la promulgation de la Loi d'Orientation en janvier 1995, a été porté de 7 à 6 ans.

Depuis 1992, le nombre d'écoles publiques est resté stationnaire : 262 écoles. Par contre, le nombre d'établissements privés n'a cessé d'augmenter, surtout en milieu urbain.

Le Diplôme de Fin d'Etudes Elémentaires (DFEE), sanctionne ce niveau d'études.

Enseignement secondaire

L'accès à l'**enseignement secondaire premier cycle** se fait par concours, dont la sélectivité varie suivant les années. Les études, d'une durée de quatre ans, se font dans des collèges, qualifiés de « ruraux » et des établissements privés de plus en plus nombreux.

Parallèlement à ce type d'enseignement, six collèges arabo-islamiques dispensent des cours aux enfants issus des « madrasas ». Le ministère de l'éducation nationale n'arrive pas à assurer le contrôle et l'encadrement pédagogique approprié, faute des ressources humaines spécialisées.

Le Brevet d'Etudes de Premier Cycle (BEPC), sanctionne ce premier cycle secondaire.

L'enseignement secondaire deuxième cycle comprend deux filières :

- **La filière générale**, de loin la plus importante, comporte une série littéraire (A) et deux séries scientifiques (C et D). Cet enseignement est assuré par dix lycées publics et des établissements privés, dont le nombre augmente très rapidement. Le baccalauréat sanctionne le cycle secondaire et conditionne l'accès à l'enseignement supérieur.
- **La filière technique et professionnelle**, assure des formations de niveau BEP en électricité, mécanique, bâtiment à l'Ecole nationale technique professionnelle (ENTP), et en gestion et administration dans la nouvelle Ecole d'Administration et de Commerce (ENAC).
- Le Service d'éducation rurale (SER) de Mvuni, qui est devenu le Centre national horticole (CNH), mène des actions de formation en horticulture de courte durée, en faveur des déscolarisés et des groupements de paysans. Le service accompagne également les stagiaires dans leurs efforts d'insertion professionnelle.

Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous, tenue à Jomtien du 05 au 09 mars 1990 sous l'égide de l'UNESCO, l'UNICEF, le FNUAP, la Banque Mondiale et le PNUD, 50 ans après la Déclaration des droits de l'homme qui rend l'éducation obligatoire pour tout enfant, sans distinction de sexe et de race.

Au regard de nombreuses initiatives prises au niveau de chaque pays pour universaliser et améliorer la qualité de l'éducation, la nécessité d'évaluer les progrès durant cette décennie s'impose. C'est dans cette perspective que le présent rapport montre clairement la volonté des Comores, à l'instar des autres pays, de participer au Bilan de l'Education Pour Tous à l'an 2000 vis-à-vis des réalités locales.

Il importe d'examiner profondément la situation de l'éducation durant cette décennie en ce qui concerne, d'une part, l'enseignement primaire, et d'autre part, l'éducation et la formation parascolaires, visant à donner aux individus les compétences et les connaissances requises pour le développement socio-économique du pays. Il s'agit des initiatives prises par les autorités locales, les différentes actions menées par les différents acteurs éducatifs ainsi que les partenaires, en faveur de l'éducation de base (enfants, jeunes et adultes), aussi bien au niveau de l'éducation formelle qu'informelle, suivant les six aspects retenus au terme de cette Conférence :

1. une expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance, y compris les activités au niveau des familles ou de la communauté ;
2. une universalisation de l'éducation primaire pour tous les enfants, particulièrement les filles et les groupes défavorisés, en vue d'éliminer les disparités et les discriminations éducatives ;

3. une amélioration des résultats de l'apprentissage pour assurer l'acquisition effective des connaissances et accroître la potentialité de raisonnement, le degré d'abstraction et de valeurs utiles des «apprentis» ;
4. une réduction du taux d'analphabétisme des adultes, surtout les femmes ;
5. une expansion des services d'éducation fondamentale et des formations à des compétences essentielles destinées aux adolescents et adultes ;
6. une acquisition accrue par les individus et les familles des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement rationnel humain et durable.

Le début de la décennie 1990 coïncide avec des événements qui ont plongé le pays dans une crise profonde. Toute la société comorienne s'est trouvée en pleine mutation de comportement et de mentalité liée à l'avènement de la démocratie. Ces changements ont bouleversé en un laps de temps très court les repères sociaux et les références collectives.

Le Ministère de l'éducation nationale a lourdement pâti de cette nouvelle situation tant sur le plan organisationnel que pédagogique. L'autorité des enseignants et des encadreurs était également mise à mal. L'éducation nationale, du fait qu'elle touche directement ou indirectement l'ensemble de la population, est devenue le principal secteur affecté par cette perturbation. Les grèves répétées des syndicats des enseignants ont conduit à des années scolaires non valides (trois années blanches : en 1990, en 1992 et en 1994 et 22 mois scolaires perdus en dix ans). Les changements fréquents perpétrés à la tête de la superstructure du Ministère de l'Education nationale (14 ministres se sont succédé à l'éducation, 4 secrétaires généraux...) sont la conséquence directe de cette agitation politique et sociale.

Depuis la Conférence de Jomtien, l'Education Nationale comorienne a connu deux périodes distinctes par rapport à la mise en œuvre de l'éducation pour tous dans la décennie. Dans un premier temps, bien que représentées à Jomtien par le Chef du Gouvernement et le Secrétaire général de l'éducation de l'époque, les Comores n'ont pas mis en place les mesures d'accompagnement appropriées à savoir une Planification rigoureuse devant permettre la mise en œuvre du cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux tel que recommandé dans la Déclaration sur l'éducation pour tous. Il a fallu attendre, cinq ans plus tard, pour que soit entreprise la refonte en profondeur du système éducatif traduite par la tenue des Etats Généraux, l'adoption de la Loi d'Orientation (n°94-035/AF) et du Plan Directeur qui constituent le «levier » de l'éducation et de la formation.

Ainsi, tout au long de ce bilan sur les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation, un examen sérieux et une analyse minutieuse des forces et faiblesses enregistrées au cours de la décennie en matière d'éducation pour tous doivent mettre en relief les performances du système éducatif pendant ces deux périodes (1989-1993 et 1993-1999).

La présente étude doit être l'occasion pour les Comores de faire le bilan de l'éducation, mais aussi de constituer une base de réflexions pour la programmation de la prochaine décennie. Le rapport vise à confirmer l'attachement du Gouvernement comorien à la réalisation de l'évaluation de l'Education Pour Tous avec comme objectifs de :

- Evaluer les progrès accomplis au niveau de l'éducation de base depuis la Conférence de Jomtien jusqu'à nos jours ;
- Identifier les priorités et les nouvelles stratégies en matière d'éducation afin de contrer les effets négatifs constatés durant toute la décennie ;
- Réviser les plans d'action nationaux en maintenant le cap vers l'éducation de base.

Ce document se propose d'étudier, Conformément aux directives techniques du Forum International de l'EPT, trois grandes parties essentielles :

La première partie traduite la description complète des buts, des objectifs et des stratégies de l'éducation, pour faire une analyse approfondie de la politique éducative conduite depuis le début de la décennie, tout en mettant en lumière les six aspects recommandés par la Conférence de Jomtien. Elle doit être le lieu d'une réflexion approfondie sur les causes des échecs et des réussites des politiques de l'éducation pour tous. Il importe de mentionner également la coopération des partenaires éducatifs et l'investissement dans le domaine de l'éducation pour tous.

La deuxième fait état de l'évaluation des progrès réalisés vers les objectifs et les buts en matière d'éducation pour tous à partir des 18 indicateurs identifiés par le Forum International de l'EPT. L'analyse fournie dans cette partie est complétée par une révision exhaustive de l'éducation pour tous, les stratégies qui ont freiné ou accéléré les progrès et les obstacles majeurs identifiés ou rencontrés.

Enfin, la dernière intitulée perspectives, doit déterminer la vision du futur de la politique éducative en proposant de nouvelles stratégies et des objectifs réalistes tenant rigoureusement compte des besoins éducatifs spécifiques du pays et des couches les plus défavorisées de la population. Après avoir tiré toutes les leçons du passé, on identifie des priorités et des stratégies susceptibles d'accélérer le progrès et de renforcer les partenariats avec tous les acteurs de l'éducation.

PARTIE : CONTEXTE ET FONDEMENTS DE L'EVALUATION DE L'EDUCATION POUR TOUS (EPT)

1. Objectifs et buts de l'EPT

Traditionnellement, les missions dévolues à l'éducation nationale touchaient les six aspects du cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, à savoir : La volonté de la politique éducative se fixait comme but général que «tout enfant comorien ait une éducation de qualité digne des valeurs sociales du pays ».

Bien que les finalités de l'éducation telles qu'elles ont été stipulées dans la Loi relative à l'éducation (Loi 80-18 du 03/05/1980) aient été conforme aux besoins du pays, elles n'ont jamais été traduites en terme d'objectifs opérationnels. Il a fallu attendre le milieu de la décennie 1990 (de 1994 à 1996), pour que le Ministère de l'Education Nationale prenne un tournant décisif par la tenue des Etats Généraux sur l'Education (30 juin au 2 juillet 1994), par l'adoption de la nouvelle Loi d'Orientation sur l'éducation (Loi 94-035/AF du 20/12/1994) et par l'élaboration du Plan Directeur de l'éducation et de la formation (mai 1996) pour la période de 1997-2001. Les

nouvelles options de la politique éducative qui doivent conduire le système éducatif dans la décennie à venir s'articulent autour des cinq orientations suivantes :

- *L'éducation au service du développement économique et social* en dotant l'individu des valeurs, des compétences et des qualifications susceptibles d'améliorer son existence et contribuer ainsi au développement économique et social du pays ;
- *L'élève, centre d'intérêt de l'activité éducative*, pour bénéficier de toute action éducative visant à satisfaire ses besoins selon ses aptitudes et ses capacités ;
- *L'école, pôle de développement de la communauté*, est le lieu de tout processus de transformation de l'individu et de la société et doit être adaptée à son environnement économique et social ;
- *Le partenariat et la participation communautaire*, éléments moteurs du développement de l'éducation, constituent le principe fondamental de la mobilisation de tous les acteurs concernés pour focaliser l'attention à l'éducation ;
- *La décentralisation de l'administration scolaire*, instrument de la mise en œuvre de ces nouvelles orientations, vise à rapprocher les décisions éducatives de la population par une délégation des pouvoirs de gestion quotidienne au chef d'établissement sous le contrôle direct du conseil d'établissement.

Ainsi, le Plan directeur traduit ces options en formulant des objectifs quantitatifs et qualitatifs dont certains mettent particulièrement l'accent sur les trois aspects suivants de la Déclaration de l'éducation pour tous :

- **l'universalisation de l'enseignement primaire** qui consiste à moyen terme à faire passer le taux net de scolarisation de 64% à 78%. Un effort particulier devait se faire pour accroître les effectifs des nouveaux admis dans les Circonscriptions d'Inspection Pédagogiques Régionales (CIPR) de Ndzuanu et de Mwali afin de réduire les disparités régionales ;
- **l'amélioration des résultats de l'apprentissage** en améliorant la qualification des enseignants par leur formation et leur revalorisation (tous les enseignants doivent suivre deux semaines de formation par an) et par la mise en place des programmes d'enseignement révisés pour *rendre possible l'épanouissement des aptitudes individuelles et former des personnes capables, chacune à son niveau de compétences, de participer au développement économique et social du pays*. Ces efforts doivent contribuer à l'amélioration des taux de rendement interne durant la période du plan (le taux de promotion doit passer de 60% à 87% et le taux de redoublement 30% à 10%) ;
- **la formation à d'autres compétences essentielles** visant à faire acquérir aux jeunes déscolarisés (âgé de 14-16 ans) ou en apprentissage, une formation de base leur permettant de s'insérer dans la vie active en complétant leur éducation élémentaire pour qu'ils disposent des bases d'alphabétisation. A moyen terme, on doit rescolariser des jeunes exclus du système pour atteindre le taux de 30%, soit 1800 élèves par an.

Les autres aspects du cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux sont peu abordés ou les objectifs ne sont pas clairement établis. Il s'agit de :

- **l'expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance** qui est traditionnellement couverte par l'enseignement préscolaire coranique que tout enfant doit nécessairement recevoir à partir de l'âge de 4 ans ;
- **la réduction du taux d'analphabétisme des adultes** qui doit être assurée par le Centre National d'Alphabétisation et d'Enseignement à Distance (CNAED), en collaboration avec d'autres partenaires, par la mise en œuvre des activités d'alphabétisation adaptées;
- **l'acquisition accrue d'une éducation pour une vie meilleure**, base indispensable à la formation des adultes, reconnue dans le Plan Directeur, par des activités d'enseignement à distance notamment à travers la Radio éducative.

Etant donné que les objectifs du Plan directeur n'ont pas fait référence directement au cadre d'action de la Déclaration Mondiale sur l'Education pour tous, les aspects cinq et six, c'est-à-dire la **réduction du taux d'analphabétisme** et **l'éducation pour une vie meilleure**, recommandés très fortement par la Conférence de Jomtien, ne sont pas sérieusement pris en compte dans le cadre d'une vision élargie de l'Education de base.

1. Stratégies et plans d'action EPT

Il importe de souligner qu'il n'existe pas de politique concertée et efficace en matière d'éducation pour tous issue de la Déclaration de Jomtien. De ce fait, durant les cinq premières années de la décennie 90, le Ministère de l'éducation nationale responsabilisait les services chargés des activités relatives à l'Education de base, de mener les actions à réaliser pour atteindre les objectifs négociés par le gouvernement et les principales institutions de coopération bilatérale et multilatérale basées dans le pays. Ainsi, des programmes, des projets et des plans d'action sont mis en œuvre en s'appuyant sur des structures centrales, sans nécessairement passer par les niveaux intermédiaires pour la réalisation des activités prévues.

Marquant une rupture avec le passé, la Loi d'Orientation sur l'éducation promulguée le 20 décembre 1994 définit une stratégie d'intervention à moyen terme, pour les cinq années d'exécution du Plan Directeur, selon l'approche suivante :

- Sous - sectorielle pour réaliser les redressements du système éducatif secteur par secteur ;
- Ascendante afin d'ancrer cet effort de redressement à tous les niveaux de l'administration locale, régionale et centrale en partant de la base ;
- Systémique dans la mesure où tous les éléments constituant un niveau d'enseignement sont interdépendants les uns aux autres et doivent donc être globalement pris en compte par le Plan Directeur.

Pour rendre fonctionnelle cette approche, la Loi d'Orientation prévoit la mise en place progressive d'une méthodologie de décentralisation effective de l'administration de l'éducation pour qu'enfin les établissements scolaires et les structures régionales de

l'éducation puissent jouer pleinement leur rôle. Toutefois, ce concept souvent associé à celui de la régionalisation prend actuellement une dimension éminemment politique modelée par la force de la pression sociale. Force est de constater que les considérations politico-administratives et l'absence de la cellule de coordination des stratégies de la politique éducative (Cf. Loi d'Orientation et Plan Directeur) compromettent gravement le processus de décentralisation ou de régionalisation de l'administration de l'éducation selon les options d'orientation du système et les objectifs fixés par ledit Plan national.

En réalité, la stratégie de décentralisation du système éducatif nécessite un changement de comportement et un engagement durable chez un grand nombre d'acteurs du système éducatif (élèves, parents, enseignants, administrateurs et techniciens) pour relever le défi de ce plan directeur alors que, pour beaucoup, ce changement constitue un déséquilibre personnel et professionnel mais aussi souvent politique. L'exécution de cette réforme de l'éducation risque donc de se heurter aux forces des habitudes administratives et à la lourdeur de la routine politique qui peuvent militer en faveur du *statu quo*.

En raison des difficultés socio-politiques et économiques du pays qui ont freiné l'exécution du troisième projet d'Education financé par la Banque Mondiale, seul le programme Education-UNICEF 1997 - 2001 a pu mettre en œuvre des actions spécifiques d'éducation de base en suivant textuellement le Plan national d'éducation et de formation. Ce plan n'a donc pas connu de révision, ni des objectifs, ni des stratégies. Le programme Education-UNICEF a instauré des mécanismes de coordination et de suivi mis en place à partir du plan d'action 1999, ce qui fait que chaque volet du programme est confié à un agent de l'administration sous la supervision d'un coordinateur principal.

D'une manière générale, la mise en place de la cellule de coordination du Plan Directeur, chargée du suivi des recommandations et de la mise en œuvre des projets d'investissement dans l'éducation s'inscrivant dans le cadre du Plan, n'a jamais été concrétisée.

1. Prise de décision et gestion de l'EPT

Il incombe au Ministère de l'Education Nationale la responsabilité de définir et de planifier toute politique nationale relative à l'éducation, conformément aux missions principales dévolues au Gouvernement. En l'absence d'une structure spécifique pour l'EPT, les services de l'administration centrale en charge, entièrement ou partiellement, des activités liées à l'éducation pour tous devaient jouer un rôle fondamental dans le processus de prise de décision et de pilotage des actions en faveur de l'éducation de base. Il s'agit de :

- la direction de l'enseignement préscolaire et primaire ;
- la direction de l'enseignement professionnel et technique ;
- l'Institut National de l'Education remplacé en 1994 par les Instituts de Formation des Enseignants et de Recherche en Education (IFERE) ;
- le Centre National d'Alphabétisation et d'Enseignement à Distance auquel est rattaché la Radio éducative ;

En réalité les décisions de grande envergure et de portée très large de la politique éducative sont issues d'une concertation au niveau de la communauté de base jusqu'au sommet de l'appareil étatique. Tel est le cas du processus de la prise de décision pour les nouvelles orientations sur l'éducation définies dans la Loi d'Orientation et concrétisées par le Plan directeur de l'éducation et de la formation. Cette Loi a été adoptée par l'Assemblée Fédérale en décembre 1994 et promulguée par décret présidentiel en janvier 1995.

Bien que la Loi n°94-035/AF prévoit un Conseil National Consultatif de l'Education chargé de donner les avis sur la politique éducative, cette structure n'a jamais eu une existence institutionnelle et fonctionnelle. L'absence de cette structure laisse le champ libre aux décisions purement politiques qui peuvent modifier ou adapter les options éducatives, la plupart du temps sans aucun réalisme technique ou pratique.

Etant donné d'ailleurs que la stratégie principale du Ministère de l'éducation consiste à donner le choix à l'institution de coopération bilatérale ou multilatérale d'intervenir dans tel ou tel domaine du Plan directeur lié aux missions qui lui sont assignées, la mise en œuvre des objectifs de la politique éducative prend généralement la forme d'un programme ou d'un projet de développement du secteur de l'éducation. Les deux agences de coopération qui se sont prononcées pour leur contribution financière à la mise en œuvre du Plan Directeur (UNICEF et Banque Mondiale) ont fixé leurs critères et leurs procédures de gestion et de prise de décision.

Dans tous les cas, l'exécution de ce plan, en conformité avec les objectifs fixés pour surmonter les difficultés inhérentes à la gestion de l'EPT, est un défi qui s'impose. En plus des mécanismes d'administration des programmes et projets instaurés par les institutions de coopération, il est indispensable que la structure de coordination du Plan Directeur soit mise en place et puisse planifier et faire concorder les efforts en faveur de l'éducation de base. On peut constater, dans le cadre de la mise en œuvre du programme Education UNICEF, qu'un appui est apporté à des écoles identifiées pour leur faible capacité à scolariser les enfants, avec le soutien nécessaire de l'administration de l'éducation pour sensibiliser la communauté locale à participer activement à la concrétisation du Plan directeur. Mais ces apports sont souvent considérés par la communauté d'une manière autre que celle d'améliorer l'efficacité de l'enseignement au niveau de l'école. C'est à cela que la structure de gestion de l'éducation de base doit accorder beaucoup d'importance pour sensibiliser et conscientiser les bénéficiaires des résultats attendus de toutes actions en faveur de l'EPT.

1. Principaux événements et actions en faveur de l'EPT depuis 1990

La décennie 1990 a connu beaucoup d'opinions et de réflexions dans le domaine de l'éducation. Quoique le Plan directeur de l'éducation et de la formation réponde en partie aux objectifs de la Déclaration sur l'éducation pour tous, les événements marquant la décennie relèvent généralement d'options globales qui ne sont pas inspirées totalement des recommandations de la Conférence de Jomtien. On peut citer :

- La Table Ronde sur l'Education de Base Pour Tous et l'Elimination de l'analphabétisme aux Comores tenu en décembre 1990, après la Conférence

de Jomtien en mars 1990, a réfléchi sur les problématiques, l'identification et l'analyse des formes de l'éducation de base et de l'alphabétisation.

- La Conférence nationale de réconciliation tenue en 1992, qui a jeté la base de la réflexion sur l'évaluation et la réforme du système éducatif ;
- L'évaluation du système éducatif réalisée en 1993 pour montrer la performance de l'éducation, notamment de l'enseignement primaire ;
- La tenue des Etats Généraux sur l'éducation en 1994, issue de la conférence nationale, qui a été préparée par des assises régionales et nationale ayant mobilisé les acteurs de l'éducation au niveau local, régional et national ;
- L'adoption par l'Assemblée Fédérale, de la Loi d'Orientation n°94-035/AF sur l'éducation, promulguée par décret présidentiel n°95-012 /PR du 20/12/1994 ;
- L'élaboration du Plan Directeur de l'éducation et de la formation, adopté en 1996 par le Gouvernement ;
- La réflexion en 1998, sur les causes de la sous scolarisation des filles ;
- La réflexion en 1998, sur la réforme administrative des établissements scolaires.

1. Coopération dans le cadre de l'EPT

Compte tenu de la récession et des restrictions budgétaires, l'Etat n'est pas en mesure de supporter seul toute la charge conséquente de l'éducation. Un dynamisme de partenariat à l'éducation s'est développé pour soutenir et accompagner les efforts en matière d'éducation. Cette coopération, particulièrement dans le cadre de l'ETP, pouvait se manifester sous trois formes :

- La collaboration entre les services interministériels entreprenant des actions en faveur de l'EPT, surtout dans le domaine de la formation à d'autres compétences essentielles pour les femmes et les jeunes déscolarisés. Dans ce domaine, les relations sont nettement faibles du fait que chaque ministère cherche toujours à garder une autonomie à l'égard des autres. En cette période de réforme systématique de l'éducation où la planification de l'éducation est tenue absolument de coordonner ses efforts avec ceux des ministères en charge du développement national, tel que confiné d'ailleurs dans le cadre du programme de coopération Comores-UNICEF, cette collaboration est l'une des conditions sine qua non pour transformer toutes les actions éducatives formelles et informelles en forces motrices d'un développement économique et social durable.
- L'initiative communautaire pour le développement social du village ou de la région qui est le plus souvent encouragée par un appui direct des agences d'aide au développement. Ainsi, par son rôle mobilisateur pour centrer l'attention sur l'éducation, la collectivité locale reste le partenaire incontournable de toute action en faveur de l'EPT. Cela implique une organisation de cette communauté de base, d'où la mise en place des conseils d'école par le programme Education-UNICEF dans les 69 écoles sélectionnées. On suppose également qu'une nouvelle approche visant à développer les capacités des communautés à assumer financièrement les nouvelles charges qui leur incombent soient mise en œuvre, notamment à travers un programme de développement d'initiatives génératrice de revenus au niveau local en prenant en compte les monographies réalisées lors des Etats Généraux sur l'éducation.

- Enfin, la stratégie la plus courante est la coopération avec les institutions bilatérales et multilatérales. Cette coopération s'est considérablement réduite au cours de la décennie, eu égard au contexte socio-politique difficile que traverse le pays, mais aussi en raison des faibles résultats enregistrés par les programmes passés malgré les efforts de développement qui ont été fournis. On peut toutefois noter que la conception de la coopération diffère selon la nature et les objectifs des institutions. En tout cas, ce sont ces partenaires qui imposent leur règle de gestion et la façon d'administrer leurs fonds.

Durant toute la décennie, en dépit des problèmes politiques et sociaux, seul l'UNICEF a pu garder constamment sa collaboration avec l'Etat pour des actions de protection en faveur de l'enfant et de la mère. La Banque Mondiale et la Mission Française de Coopération ont suspendu, au milieu de la décennie, leurs projets qui sont appréciés par l'importance attachée à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement institutionnel.

On peut aussi noter la participation du PNUD et du FNUAP à des activités de soutien aux centres d'apprentissage et de métiers par des formations extrascolaires en direction des femmes analphabètes et des jeunes déscolarisés. D'autres organismes comme l'OMS, l'ACCT, l'ISESCO... interviennent également dans des secteurs sociaux liés à l'éducation de base.

Du côté du Fonds d'Aide au Développement de la Communauté (FADC), financé par la Banque Mondiale, la collaboration directe avec la communauté de base a conduit à la construction ou à la réhabilitation de 74 écoles en vue d'une expansion de l'éducation primaire. La part des ONG comme ASCOBEF, CARE et Initiative Développement en matière de santé et d'éducation, mérite d'être soulignée.

Ceci dit, la maîtrise de ces efforts par un mécanisme de gestion et de coordination rigoureuse de toutes les actions en faveur de l'éducation de base serait souhaitable, non seulement parce que le poids de la participation communautaire demandée par les agences d'aide peut parfois contribuer à enfoncer la scolarisation dans les régions pauvres et donc accroître les disparités, mais aussi pour que le Ministère de l'éducation parvienne à formuler et proposer des plans d'action intégrés en vue de combler les volets du Plan Directeur qui n'ont pas de «preneur».

1. Investissements dans l'EPT depuis 1990

Depuis la Conférence de Jomtien, de la mêmes façons que des mesures concrètes n'ont pas été prises pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, aucun budget supplémentaire n'a été affecté à l'éducation de base. Le volume des dépenses publiques de l'éducation se limite au paiement des salaires des agents de la fonction publique.

Grâce aux fonds des agences d'aide au développement de l'éducation, le Ministère de l'éducation nationale a pu faire l'essentiel des investissements réalisés pendant toute la décennie, depuis la Déclaration de Jomtien. L'importance de ces investissements a diminué dans le temps. Les six aspects du cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux sont, dans leur globalité, touchés par ces investissements :

- **L'expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance** : cet aspect est traditionnellement très étendu et seul l'UNICEF l'a prospecté depuis 1982 jusqu'en 1994 à partir des écoles pilotes ;
- **L'expansion de l'enseignement primaire** : L'UNICEF et le FADC ont contribué à l'aménagement du cadre physique et d'équipement dans 120 écoles primaires de 1990 à 1996, par la construction ou la réhabilitation des salles de classe avec la participation active de la communauté ;
- **l'amélioration des résultats de l'apprentissage** : Ce volet a beaucoup préoccupé les autorités de l'éducation nationale et les organisations telles que l'UNICEF, la Coopération Française et la Banque Mondiale qui ont développé des sessions de formation des maîtres (de 1992 à 1995 environ 2000 maîtres-stagiaires sont formés grâce à l'UNICEF, et la composante pédagogique du projet PARSEC/PASECOM de la Mission Française de Coopération a appuyé les actions des Instituts de Formation des Enseignants de 1993 à 1998) et la distribution de fournitures et manuels scolaires (196.000 manuels sont fournis par le projet Education II de la Banque Mondiale).
- **la réduction du taux d'analphabétisme des adultes** : L'UNICEF a manifesté un appui en début de la décennie en appuyant les activités de centres d'alphabétisation de plus de 1000 auditeurs initialement ouverts dans différentes régions du pays par l'INE avec le soutien de l'UNESCO et du CECI, ou en créant d'autres. Des actions ont été entreprises par d'autres intervenants tels que des ONG, des Associations, etc.
- **la formation à d'autres compétences essentielles** : Les organisations internationales (PNUD, FNUAP, UE, etc.) soutiennent entre 1990 et 1994 des centres de formation et d'apprentissage en faveur des adolescents et adultes (femmes, jeunes déscolarisés...) en provenance des milieux ruraux. Le projet Education II (crédit 1751-COM) financé par la Banque Mondiale a injecté des sommes importantes dans la formation professionnelle entre 1988 et 1994.
- **l'éducation pour une vie meilleure** est principalement entretenue par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP dans le domaine de la santé de l'enfant et de la mère ; il s'agit de la vaccination, la planification familiale, la prévention du SIDA, etc. Mais d'autres thèmes tels que l'environnement, l'hygiène, l'éducation à la paix, etc. ont été divulgués à travers le pays.

De facto les investissements réalisés démontrent un certain degré d'engagement de la part des parrains de l'EPT, au regard de la Déclaration de Jomtien. Néanmoins, les efforts d'investissement ont souffert d'un manque de coordination et semblent fortement désarticulés de sorte que l'impact reste difficilement mesurable. Il y a lieu de se demander si dans l'avenir ces institutions d'aide au développement, dans leur engagement, maintiendront les choix et les procédures d'investissement ou si d'autres pistes d'innovation seront déterminées.

De toutes les façons, l'amélioration des stratégies et du mode de coopération technique et financière des agences de développement pour assurer la réalisation des objectifs de l'EPT constitue une entreprise de longue haleine qui n'est qu'à son stade de réflexion. Mais les résultats principalement escomptés consistent au redéploiement des interventions pour mieux les adapter aux besoins éducatifs fondamentaux selon la vision élargie affirmée par la Déclaration de Jomtien.

PARTIE : IMPACT DE LA DECENNIE DE L'EDUCATION POUR TOUS (EPT)

7. Progrès réalisés par rapport aux buts et les objectifs

7.1 Protection et éveil de la petite enfance (PEE)

***Objectif :** Expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance, y compris les interventions au niveau de la famille ou de la communauté, particulièrement en faveur des enfants pauvres, défavorisés et handicapés.*

Les activités de protection et d'éveil de la petite enfance se développent en grande partie au niveau de l'enseignement traditionnel de type communautaire. Elles sont dispensées dans des centres appelés communément les écoles coraniques. Ces écoles sont dispersées dans toutes les localités du pays sous la responsabilité totale du maître coranique.

Les établissements d'enseignement coranique accueillent des enfants à partir de l'âge de 3 ans. En 1999, 95440 enfants y sont inscrits dans l'ensemble du pays. Les filles représentent 49% des effectifs inscrits à l'enseignement coranique. Les maîtres coraniques jouent un rôle d'initiateur à la lecture et à l'écriture de la langue arabe pour la transmission de la foi et l'apprentissage du Coran à l'enfant.

Des écoles modernes de type privé ont vu le jour dans les années 80 et continuent de proliférer particulièrement dans les milieux urbains. Le rythme de l'évolution des effectifs est très lent de telle sorte qu'on compte dans les maternelles 1312 élèves, dont 51% de filles, âgés de moins de 6 ans. Calquées sur le modèle français, ces écoles organisent des activités d'éveil de la petite enfance nettement variées, qui vont généralement de la garderie (2 ans) aux apprentissages psychomoteurs (5 ans). Quelquefois, certains enfants en âge du préscolaire fréquentent en même temps les deux types d'enseignement préscolaire.

1. Politique nationale et objectifs

En 1979, au lendemain de l'indépendance des Comores, le Ministère de l'Education Nationale entreprenait déjà avec l'UNICEF une série de réflexions visant à restructurer le système d'enseignement coranique dans la mesure où cet enseignement accueille l'ensemble des enfants des deux sexes dès l'âge du préscolaire. Cette volonté de politique éducative s'est traduite par :

- L'expérimentation du programme d'activités préscolaires de 1982 à 1987, regroupant 24 écoles coraniques réparties au niveau des 3 îles ;

- La relance du projet « préscolaire » en 1988, en tenant parfaitement compte des insuffisances et des lacunes dues aux manques de soutien effectif de la part des responsables de l'éducation ;

- L'introduction des classes charnières, entre l'enseignement coranique et primaire, appelées "classes d'éveil", de 1990 à 1994, renforcées par d'autres aspects complémentaires tels que la santé, l'hygiène... Cela a marqué la volonté de l'UNICEF de poursuivre l'expérimentation des activités de protection et d'éveil de la petite enfance. Lors des assises des Etats Généraux, la commission technique chargée des enseignements coranique et préscolaire a recommandé que le préscolaire coranique soit conçu comme étant un enseignement de base où les enfants seraient admis à l'âge de 3 ans pour une période de 3 années.

En conséquence, les dispositions prises dans le cadre du Plan Directeur de l'éducation et de la formation, qui constitue la plateforme du système éducatif comorien, tiennent compte de cette recommandation et se fixent comme objectifs l'institutionnalisation des écoles coraniques et l'introduction de programmes élaborés en langue maternelle, le shikomori, selon une méthode participative.

2. Taux brut de scolarisation dans les PEE

Le Taux brut de scolarisation est le nombre total des inscrits aux programmes d'éveil de la petite enfance, dans les secteurs public, privé et communautaire, exprimé en pourcentage du groupe d'âge officiel concerné, s'il en existe un, sinon, du groupe d'âge de 3 à 5 ans. Cet indicateur mesure le niveau général de participation des jeunes enfants aux programmes d'éveil de la petite enfance.

3. Evolution des taux bruts de scolarisation dans les PEE par sexe

La scolarisation de la petite enfance est faible. On constate toutefois une surestimation de la proportion effectivement inscrite à l'école. Les résultats de 1999 donnent des taux supérieurs à 100 %, ce qui indique nécessairement que le nombre d'enfants de 3-5 ans inscrits dans des programmes d'éveil et de protection de la petite enfance, y compris des programmes privés ou communautaires (école coranique), est supérieur aux effectifs du groupe d'âge. Cette surestimation est plus importante au niveau des filles que des garçons. Cette situation est due à la présence des écoles coraniques qui ne tiennent pas compte de l'âge légal.

Le niveau de participation des jeunes enfants dans le système d'enseignement préscolaire coranique est nettement élevé pour les deux sexes dès l'âge de 3 ans. Le taux brut de scolarisation (TBS), du fait qu'il établit le rapport de l'ensemble des effectifs inscrits dans les écoles coraniques sur les enfants en âge du préscolaire (3 à 5 ans), dépasse largement 100% dans les 3 îles. Il est de 180,3% pour les garçons et 177,7% pour les filles au niveau national.

Pour ce qui est de l'enseignement moderne, la maternelle, le niveau de scolarisation est très faible, de l'ordre de 2,4% dans l'ensemble du pays. Cet enseignement moderne est spécifique aux milieux urbains avec un taux brut de scolarisation de 7,2% contre 0,3% dans les milieux ruraux.

Il faut noter que le pays n'a pas de programme préscolaire officiel pour la petite enfance. **Aucune école publique n'existe à nos jours pour accueillir les enfants de bas âge.** Les établissements dont le pays dispose actuellement sont ceux de l'école privée. Il n'y a par conséquent aucune structure publique qui prépare les jeunes enfants à l'enseignement primaire.

Tableau 1 : Taux bruts de scolarisation dans les programmes d'éveil et de protection de la petite enfance(PEE) de type communautaire et maternel par sexe

Région	Taux brut de scolarisation dans les PEE privés et communautaires			Indice parité	Taux brut de scolarisation dans les PEE privés			Indice parité
	MF	M	F		F/M	MF	M	
Ngazidja	224,7	222,5	227,1	1.0	2,9	2,9	2,9	1.0
Mwali	144,2	158,4	129,6	0.8	1,3	1,1	1,4	1.2
Ndzuani	141,2	144,0	138,2	1.0	2,2	2,0	2,3	1.1
Comores	179,0	180,3	177,7	1.0	2,4	2,3	2,5	1.1
Zone rurale	209,9	212,9	206,9	1.0	0,3	0,1	0,5	3.9
Zone urbaine	108,2	108,5	107,8	1.0	7,2	7,3	7,1	1.1

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

L'école coranique est très archaïque et mobilise une large majorité des comoriens ayant le souci de transmettre à leurs enfants la culture musulmane par l'apprentissage du Coran et des préceptes de l'Islam. Etant donné que ce système échappe

totalément au contrôle des autorités compétentes du Ministère de l'éducation nationale, l'évolution des effectifs des inscrits est difficilement maîtrisable. Il y a lieu de noter que le Ministère n'a jamais pu disposer de données aussi complètes que systématiques des écoles coraniques. Les données brutes recueillies donnent un taux de scolarisation global qui passe de 156% en 1989 à 179% en 1999. Ce taux élevé s'explique par le fait que l'école coranique accueille également des enfants de plus de 5 ans. Ce qui signifie que l'enfant peut continuer à fréquenter l'école coranique même s'il est inscrit à l'école primaire.

Quel que soit le type d'enseignement préscolaire, coranique ou maternel «moderne », la demande d'éducation tant pour les filles que pour les garçons est manifestée selon des préférences liées aux facteurs coûts de scolarisation. Dans les écoles coraniques les coûts sont négligeables. Les familles à revenus faibles inscrivent leurs enfants durant toute l'année à l'école coranique. A contrario, les familles à revenus élevés envoient leurs enfants suivre les activités d'éveil dans les maternelles pendant l'année scolaire et, au moment des vacances, suivre l'enseignement coranique.

4. Répartition des effectifs des PEE selon les îles et le type d'établissement

Les effectifs réellement inscrits dans les PEE montrent la négligence manifeste des autorités face à cette tranche de la population comorienne. L'enseignement obligatoire commence pour les Comores avec le primaire. Le secteur privé s'est investi dans un domaine jusqu'alors inexploité. Depuis environ dix ans que l'école maternelle existe aux Comores, elle reste toujours l'affaire des villes. Le taux d'inscription en ville est cinq fois supérieur à celui du milieu rural. Ceci résulte de plusieurs facteurs. Dans les villes, résident la plupart des intellectuels et des cadres du pays qui sont appelés à servir dans l'administration centrale, d'où les possibilités de s'offrir les moyens d'inscription de l'enfant à l'école maternelle. La pauvreté étant atténuée dans les grandes agglomérations, les promoteurs s'y implantent vu la prédisposition de la demande.

Tableau 2 : Répartition des effectifs dans les programmes d'éveil et de protection de la petite enfance (PEE) par île et type d'établissement

	1998/99		
Région	Effectifs coraniqu.+Pr	Effectifs Privé	% privé

Ngazidja	54 787	701	1,28
Mwali	4 459	39	0,81
Ndzuani	37 506	572	1,53
Comores	96 752	1312	1,36
Zone rurale	78 717	107	0,14
Zone urbaine	18 035	1205	6,68

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Toutefois, l'école privée coûte chère. Et puisqu'il n'y a pas de politique officielle d'enseignement dans le préscolaire, les parents ne voient pas la nécessité d'y engager des dépenses de scolarisation. Le gain de temps et de connaissances de l'enfant pour sa formation primaire, en fréquentant l'école maternelle, n'est pas appréhendé par les parents.

La question que l'on pourrait se poser est de savoir quand sera conçu un programme de l'école maternelle. Ceci a pourtant des conséquences sur la scolarité future de l'enfant. Si les parents décident d'envoyer les enfants à l'école publique après plusieurs années passées dans le privé, certaines difficultés se font sentir : un comportement de défiance envers le nouveau milieu scolaire, un niveau d'études en décalage par rapport au privé.

5. Pourcentage des nouveaux inscrits en 1^{ère} année primaire ayant suivi un PEE

Le pourcentage des nouveaux élèves de première année de l'enseignement primaire ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil de la petite enfance est l'indicateur qui permet de se faire une idée de la proportion des nouveaux élèves de première année qui ont bénéficié d'une préparation à la scolarité primaire grâce à des programmes d'éveil de la petite enfance.

La quasi totalité des enfants nouvellement inscrits en 1^{ère} année du primaire ont fréquenté et fréquentent toujours les établissements d'enseignement coranique dans la mesure où, à 6 ans, âge légal d'admission à l'enseignement primaire, l'enfant doit déjà savoir agir selon les rituels de la culture comorienne fortement imprégnée de l'islam, fortement marquée par la religion musulmane.

Le pourcentage des nouveaux entrants au CP1 (public et privé) ayant suivi un enseignement d'éveil dans les écoles maternelles est très faible. Par contre, si on ne prend en compte que les enfants du secteur privé, l'indicateur se présente ainsi :

Tableau 3 : Répartition des effectifs inscrits en 1ère année primaire privé ayant suivi un PEE maternel sans l'école coranique

	1998/99		
Région	Nouveaux entrants 1ère année	Effectifs avec expérience PEE	% nouveaux entrants avec expérience PEE
Ngazidja	850	245	28,8
Mwali	55	0	0,0
Ndzuani	638	277	43,4
Comores	1543	522	33,8
Zone rurale	742	35	4,7
Zone urbaine	801	488	60,9

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

On a tendance à axer l'interprétation du PEE comme l'apanage des écoles maternelles seulement et faire abstraction de l'école coranique. La considération au niveau des parents et des enfants n'est pas la même. Malgré les moyens limités, certaines considérations de classes sociales obligent des parents à inscrire leurs enfants à la maternelle. Ensuite le transfert à l'école publique s'impose :

- A Mwali, aucun enfant entrant en 1ère année n'a fréquenté un programme d'éveil.
- A Ngazidja, 29% des inscrits au CP1 ont eu une expérience du PEE.
- Ce taux est encore plus important à Anjouan où 43% des enfants inscrits dans les écoles primaires privées ont fréquenté la maternelle.

1. Leçons à tirer

Il faut souligner d'abord le manque de sensibilisation des parents sur le rôle de l'enseignement préscolaire moderne. Les parents ne choisissent souvent cet enseignement que pour satisfaire les enfants ou pour répondre à des considérations sociales.

La deuxième leçon à tirer est que le Ministère de l'éducation nationale n'a jamais inscrit le programme préscolaire comme étant une de ses priorités. Pour l'Etat, l'école commence au CP1.

Il est aussi à noter que le coût de scolarisation dans l'enseignement coranique est faible ; les écoles coraniques obtiennent en plus le respect et le soutien de la communauté à tel point que les maîtres coraniques jouissent d'une certaine considération et d'un prestige socialement reconnu.

Enfin, le défi majeur à relever serait de pouvoir harmoniser les méthodes pédagogiques pour le système d'enseignement préscolaire lui-même, mais aussi de créer une dynamique entre l'école coranique et l'école primaire. Une réflexion dans ce sens est en cours, réunissant le Ministère de l'éducation nationale et l'UNICEF.

7.2 Enseignement primaire

- **Taux brut d'admission**

Le taux brut d'admission donne le nombre total de nouveaux admis en première année d'études primaires exprimé en pourcentage des enfants ayant l'âge officiel d'entrer à l'école primaire. Il indique pour cela le niveau global d'accès à l'enseignement primaire et le degré d'interaction entre l'offre du système éducatif et la demande d'éducation.

1. Evolution des taux bruts d'admission par sexe

Les inscrits en première année ont progressé annuellement de 10.6% entre 1988/89 et 1991/92 . Ce taux est inférieur à celle des filles qui est de 11.2%.

Les filles ont beaucoup plus accès à l'école que les garçons, au cours de la même période. Au-delà de cette période, les taux bruts d'admission à l'école primaire s'inversent. Le TBA fluctue d'une année à l'autre. Les taux bruts d'admission sont presque égaux , celui des filles et celui des garçons, en 1996/97 et en 1998/99.

Tableau 4 : Evolution des taux bruts d'admission au niveau national par sexe

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
MF	66,3	67,3	76,1	90,2	78,6	79,1	81,4	95,3	78,4	92,4	78,7
M	74,8	79,0	84,5	99,9	86,2	83,7	87,9	102,6	79,2	99,4	83,3
F	58,3	55,3	67,5	80,2	70,8	74,3	74,8	87,8	77,6	85,4	73,9
F/M	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Le niveau d'accès des filles à l'école reste toujours inférieur à celui des garçons. Les deux années 1996/97 et 1998/99 sont exceptionnelles : les TBA seraient presque égaux. Mais la sensibilisation sur la scolarisation des filles prend de l'ampleur dans le pays. Cette alternance des TBA élevés et des TBA bas résulte des années scolaires

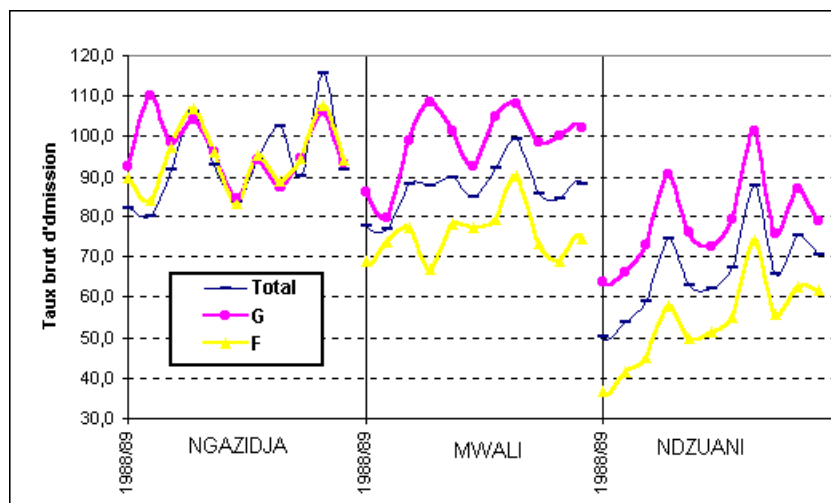
perturbées par des grèves permanentes. La plupart des années sont blanches et les garçons quittent l'école publique en début d'année au profit des écoles privées. Ceci expliquerait la variation des taux .

La tendance observée dans l'accès à l'éducation sur l'ensemble du pays manifeste des mouvements périodiques qui tendent vers l'égalité d'accès à l'école entre les filles et les garçons. Cela se voit dans la parité entre les sexes qui est équitable en fin de décennie 90 pendant que les garçons l'emportaient en 1989.

- ***Evolution des TBA selon les îles et le sexe***

Au niveau régional, l'accès à l'enseignement primaire présente des variations différentes d'une île à l'autre : à Ngazidja, le taux brut d'admission reste toujours supérieur à 80%, quel que soit le sexe, et les écarts d'accès à l'éducation sont négligeables ; cependant, dans l'île de Mwali, l'admission des enfants à l'école primaire est faible à tel point que l'inégalité d'accès à l'éducation entre les sexes se creuse au fur et mesure dans les cinq dernières années, après avoir atteint un niveau plus élevé que celui de Ngazidja ; enfin, la variation du taux brut d'admission dans l'île de Ndzواني suit une logique similaire à celle observée au niveau national, mais aggravée par l'inégalité d'accès à l'éducation constante qui continue à persister toujours, même si les efforts de la fin de la décennie en faveur des filles, déployés principalement par l'UNICEF dans la région de Nyumakele, semblent améliorer légèrement l'inscription de cette catégorie d'enfants à l'enseignement de base.

Graphique 1 : Evolution des taux bruts d'admission par sexe selon les îles



Source : Enquête réalisée en 1999,
Direction générale de la planification,
Ministère de l'éducation nationale

Les Taux Bruts d'Admission sont souvent supérieurs à 100%, ce qui veut dire qu'il y a un nombre non négligeable d'enfants inscrits au CP1 et qui dépassent l'âge légal. Mais ce phénomène disparaît progressivement. A la rentrée scolaire 1998/1999, c'est uniquement à Mwali qu'on a inscrit des garçons qui dépassent l'âge légal. Aux Comores l'âge d'entrée au CP1 est de six ans.

L'examen des TBA montre une disparité régionale puisque Ngazidja et Mwali enregistrent des taux qui dépassent la moyenne nationale.

Tableau 5 : Evolution des taux bruts d'admission selon les îles et le milieu rural et urbain par sexe

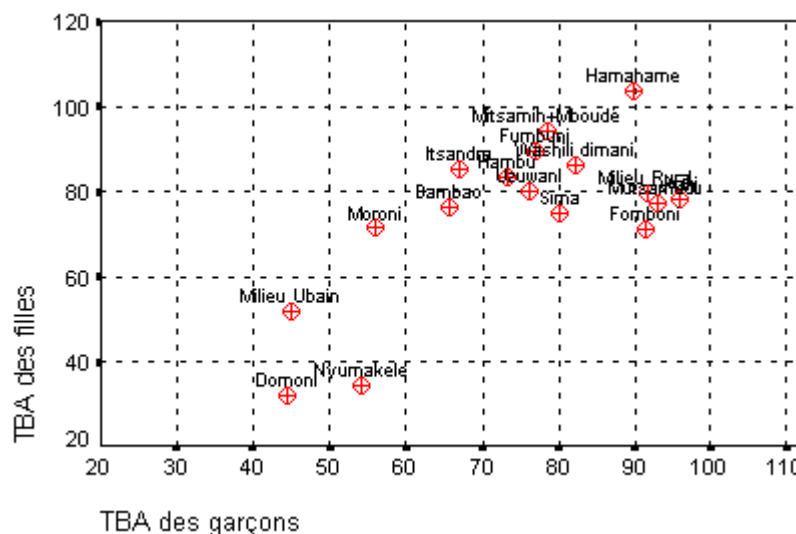
Région	1988/89				1998/99			
	Taux brut d'admission au CP1			Indice parité	Taux brut d'admission au CP1			Indice parité
	MF	M	F		MF	M	F	
Ngazidja	81,1	84,0	78,1	0.9	89,1	89,6	88,5	1.0
Mwali	77,7	80,3	68,8	0.9	91,1	102,3	79,8	0.8
Ndzuani	50,4	63,6	36,8	0.6	67,3	75,2	59,2	0.8
Comores	66,3	76,5	55,9	0.7	78,7	83,3	73,9	0.9

Zone rurale	89,9	95,3	84,0	0.9
Zone urbaine	55,7	58,2	53,1	0.9

Source : Enquête réalisée en 1999,
Direction générale de la planification,
Ministère de l'éducation nationale

Si l'on considère les quinze circonscriptions scolaires du pays, on s'aperçoit que celles de Domoni et de Nyumakele, toutes les deux situées à l'Est de l'île de Ndzuani, s'apparentent à la circonscription de Moroni, la plus grande ville du pays. Elles présentent un faible taux brut d'admission chez les filles par rapport au reste des CIPR.

Graphique 2 : Disparité régionale des taux bruts d'admission selon les Circonscriptions d'Inspection Pédagogiques Régionales (CIPR)



Source : Enquête réalisée en 1999,
Direction générale de la planification,
Ministère de l'éducation nationale

Il est à noter que, dans les milieux urbains, le taux brut d'admission a baissé. Les raisons avancées pour expliquer cette situation sont multiples. Mais ce qui est certain, c'est que les phénomènes d'urbanisation font que l'offre d'éducation s'élargit à la privatisation pour alléger le poids des écoles publiques urbaines. On

peut constater les surcharges des écoles publiques urbaines qui poussent à l'émergence incontrôlable des écoles privées à cause d'une carte scolaire difficilement maîtrisable. La part du secteur privé augmente plus rapidement à cause de l'insuffisance de la capacité d'accueil dans le public.

- **Taux net d'admission**

***Le taux net d'admission** donne le nombre des nouveaux élèves en première année d'études primaires ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire, exprimé en pourcentage de la population du même âge. Cet indicateur fournit une mesure précise de la proportion d'enfants ayant l'âge légal d'admission, effectivement inscrits à l'enseignement primaire.*

- **Evolution des taux nets d'admission par sexe**

L'observation des résultats du taux net d'admission au niveau du pays montre, en 1996, une baisse de cet indicateur aussi bien pour les filles que pour les garçons. Cette année correspond à la période de référence selon laquelle la Loi d'Orientation sur l'éducation a été promulguée par décret présidentiel du 20 décembre 1994 et diffusée largement par le bulletin officiel de l'éducation n°1 du 15 novembre 1995.

En tenant compte de l'âge légal d'admission à l'école, on constate que le nombre des filles admises est presque égal au nombre des garçons du même âge.

Tableau 6 : Evolution des taux nets d'admission au niveau national par sexe

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
MF	26,5	25,2	29,0	28,9	28,8	30,2	28,7	15,3	18,1	17,8	17,5
M	30,2	29,7	32,8	32,5	32,3	31,5	31,8	15,5	18,7	18,2	17,8
F	22,8	20,5	25,2	25,2	25,3	28,8	25,5	15,1	17,5	17,4	17,3
F/M	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	1.0	0.9	1.0	1.0

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Ces dernières années, l'écart entre le nombre des garçons et le nombre des filles admis au CP1 est nul. Ce

qu'il faut remarquer ici c'est l'évolution inverse des taux nets d'admission par rapport aux deux sexes. Durant quatre années consécutives, les TNA des garçons baisse sensiblement pendant que celui des filles évolue positivement.

Le phénomène qui caractérise la période allant de 1990/91 à 1993/94 se répète cette fois au niveau des filles seulement durant les quatre dernières années, après une alternance en 1994/95.

▪ **Evolution des TNA selon la localisation géographique et le sexe**

La proportion d'enfants en âge légal d'admission ayant accès à l'éducation évolue conjointement pour les deux sexes à Ngazidja. Il est passé de 29,9% à 16,4%. A Mwali, depuis le début de la décennie, le TNA continuait à baisser progressivement, mais le passage de l'âge légal d'accès à l'école de 7 à 6 ans a entériné une situation déjà compromise qui fait passer le taux net d'admission de 39,9% à 14,4% chez les filles et de 46,7% à 23,9% chez les garçons entre 1989 et 1999. En ce qui concerne Ndzواني, le TNA des garçons est gravement affecté par la mesure de réglementation de l'accès à l'éducation qui fait réduire le TNA de 28,1% à 19,4%. La population scolaire féminine de cette île souffrait depuis longtemps d'un mal chronique à l'accès à l'école.

Tableau 7 : Evolution des taux nets d'admission selon les îles et le milieu rural et urbain par sexe

Région	1988/89				1998/99			
	Taux net d'admission au CP1			Indice parité	Taux net d'admission au CP1			Indice parité
	MF	M	F		MF	M	F	
				F/M				F/M
Ngazidja	29,9	30,5	29,2	1.0	16,4	15,4	17,4	1.0
Mwali	43,4	46,7	39,9	0.9	19,2	23,9	14,4	0.8
Ndzواني	21,5	28,1	14,6	0.5	18,5	19,4	17,5	0.8
Comores	26,6	32,2	20,8	0.8	17,5	17,8	17,3	0.9
Zone rurale	20,1	20,2	19,9	0.9
Zone urbaine	12,2	12,7	11,8	0.9

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Les TNA au CP1 baissent considérablement entre 1993/94 et 1998/99 de 10,21%. La circonscription scolaire de Moroni est la plus sévèrement touchée. Le TNA enregistré cette année est de 6% quel que soit le sexe. Cette situation s'explique par une contradiction sur la définition du type de localité, rurale ou urbaine. La Direction Générale du Plan a identifié des quartier, notamment Basha et Irongudjani, comme étant des localités rurales alors que dans la Carte Scolaire, l'Ecole d'Application implantée à Basha est considérée comme école urbaine et les enfants qui la fréquentent sont dans la majorité issus de ces deux quartiers.

On peut se demander si cette baisse très sensible du niveau d'accès à l'éducation n'est pas due au fait que, comme le réseau scolaire n'est pas assez développé pour desservir les trois écoles sur quatre localisées au centre de la capitale dans un rayon d'environ un kilomètre, les familles résidant dans les zones périphériques de la capitale refusent de laisser leur enfant de six ans parcourir et traverser des routes non aménagées pour se rendre à l'école. Autrement dit, les familles doivent prendre certaines dispositions pour assurer la protection de l'enfant avant et après chaque cours. Ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires directs ou indirects pour elles.

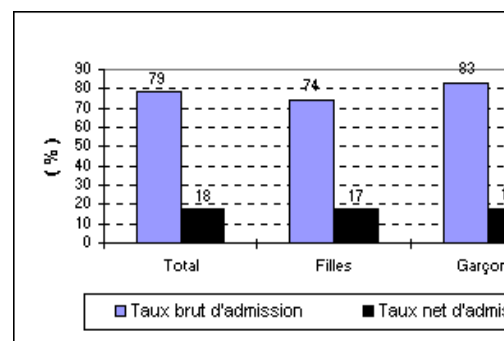
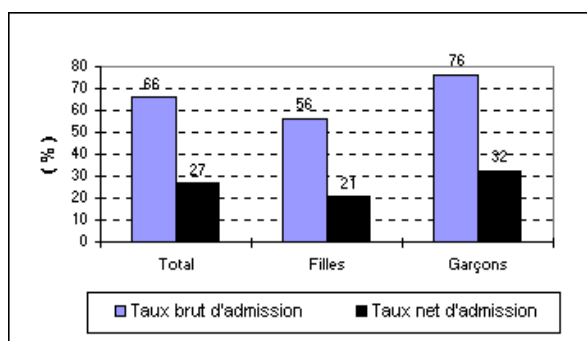
Résumé

L'accès à l'éducation est la condition principale de toute scolarisation. Dans le cadre du système éducatif, la majorité des enfants comoriens font leur premier contact avec l'éducation à l'école primaire publique. Le Ministère de l'Education Nationale n'a pas immédiatement mis en place les mesures d'accompagnement nécessaires pour faire appliquer la nouvelle Loi d'Orientation sur l'éducation. Force est d'admettre que cette Loi, quatre ans après sa diffusion, n'a pas connu une application rigoureuse et systématique et que les résultats enregistrés en matière d'accès à l'école sont inquiétants.

Graphique 3 : Evolution comparative des taux d'admission au niveau national par sexe entre 1989 et 1999

Année scolaire 1988/89

Année scolaire 1998/99



Source : Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Le taux brut d'admission ne semble guère être affecté par la mesure du passage de l'âge légal d'admission de 7 ans à 6 ans en cours de décennie ; contrairement au taux net qui tombe à un niveau très bas dès la mise en vigueur de la Loi d'Orientation sur l'éducation. Les mouvements de fluctuation des taux d'admission observés à Ndzuanu influent sensiblement sur l'évolution nationale de l'accès à l'éducation. De toute manière, si l'administration de l'éducation nationale se fixe l'objectif d'universalisation de l'enseignement primaire, il convient de promouvoir l'accès à l'éducation en stimulant la demande et d'améliorer l'égalité d'accès à l'enseignement primaire.

Pour relever le défi de l'éducation universelle, il convient de promouvoir l'accès à l'éducation de bon nombre d'enfants comoriens, particulièrement les filles, dans les zones qu'on peut qualifier de *zones d'éducation sensible*.

▪ Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation rapporte l'ensemble des inscrits dans l'enseignement primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable (6-11 ans). Il mesure le niveau général de participation et la capacité du développement de l'enseignement primaire.

1. Evolution des effectifs totaux d'élèves et de la population scolarisable

1. Evolution des effectifs totaux par sexe

L'ensemble des effectifs inscrits à l'école primaire publique et privée sont passés de 66 326 élèves en 88/89 à 82 789 élèves en 98/99, soit un taux d'accroissement de 25% sur la période et un taux annuel moyen de 2,8%. La croissance a été

régulière beaucoup plus au début des quatre premières années (de 88/89 à 91/92). On observe un taux d'accroissement annuel de 4,14% avant de connaître des baisses sensibles en 92/93 et en 94/95. Malgré cette légère baisse, la tendance est à la hausse. Un phénomène similaire caractérise les trois années qui couvrent la période de 1995 à 1998. L'année 1998/99, les effectifs diminuent de 3,7% par rapport à l'année précédente.

Tableau 8 : Evolution des effectifs nationaux des élèves par sexe

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
MF	66 326	67 825	69 159	75 577	73 758	77 919	78 615	78 527	79 010	85 983	82 789
M	37 026	40 027	38 462	41 379	40 860	45 541	43 369	43 169	43 394	46 862	45 251
F	29 300	27 798	30 697	34 198	32 898	32 378	35 246	35 358	35 616	39 121	37 538
F/M	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

On signalera, par ailleurs, la part prépondérante des garçons dans les effectifs d'élèves. Toutefois, si les filles paraissent sous représentées par rapport à l'ensemble des effectifs, on remarque que l'évolution de leur effectif est restée croissante la plupart des années. En conséquence, l'indice de parité filles/garçons varie de 0,7 à 0,9. L'écart entre l'éducation des filles et celle des garçons est à la baisse.

2. Comparaison des taux annuels moyens de croissance des effectifs scolaires et de la population scolarisable

Durant dix ans (1980/81 – 1990/91), l'augmentation annuelle de la population

scolarisable est plus importante chez les filles que chez les garçons. Il en est de même pour les effectifs d'élèves. Le phénomène reste identique pour la période 1990/91-1998/99 avec cependant une différence très légère. Au cours de cette période, la population scolarisable et les effectifs ont évolué respectivement au rythme de 2.1% et de 2.3% en moyenne par an.

Tableau 9 : Comparaison entre les taux annuels moyens de croissance de la population scolarisable et des effectifs scolarisés pendant les deux décennies 1980 et 1990

	V 80/81-90/91		V 90/91-98/99	
	Population scolarisable	Effectifs élèves	Population scolarisable	Effectifs élèves
MF	1.5	1.5	2.1	2.3
M	1.4	1.0	2.0	2.1
F	2.1	2.2	2.2	2.5

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

L'augmentation des effectifs scolaires subit la pression de la croissance de la population scolarisable depuis les années 1980 jusqu'à la décennie 1990 où le phénomène prend une ampleur considérable.

Dans l'île de Mwali, l'évolution des enfants scolarisés dans la période de 1981 à 1991 manifeste une très forte augmentation soutenue par une population scolaire galopante particulièrement chez les filles. Les autres îles présentent une situation modérée pour la même période. Dans la décennie en cours, l'accroissement des enfants en âge scolaire a été plus rapide que celui des effectifs scolarisés. A Ndzuan, on enregistre l'évolution inverse.

▪ ***Evolution des taux bruts de scolarisation***

Le développement de l'enseignement primaire n'a pas connu une véritable expansion au cours des années 90. Le taux brut de scolarisation, tous sexes confondus, a pratiquement stagné dans le pays et les écarts du niveau général de participation à

l'éducation entre filles et garçons restent constants. Ce taux se situe en général entre les deux valeurs 80% et 100% aussi bien pour les filles que pour les garçons. Un seul pic du TBS des garçons manifesté en 1994 et une phase de décollage du TBS des filles en début de la décennie ont franchi les bornes de l'intervalle observé.

Tableau 10 : Evolution des taux bruts de scolarisation au niveau national par sexe

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
MF	84,0	87,6	91,4	96,4	91,3	89,0	91,6	92,8	89,7	93,8	92,0
M	91,6	101,2	99,0	102,8	98,4	98,8	98,3	100,4	96,5	100,5	99,1
F	76,0	73,3	83,4	89,6	83,8	78,6	84,5	84,9	82,7	86,9	84,8
F/M	0.8	0.7	0.8	0.9	0.9	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

- ***Disparités régionales du TBS***

Dans l'analyse des disparités régionales du taux brut de scolarisation, on s'aperçoit qu'il y a deux groupes de circonscriptions scolaires se situant de part et d'autre de l'horizontale qui donne le TBS des filles correspondant à 70%. Ainsi, les circonscriptions qui font apparaître un faible taux de participation à la scolarisation des enfants, particulièrement des filles, sont celles des régions de Domoni et de Nyumakele pour l'île de Ndzuanani et Uziwani à Ngazidja. Les autres circonscriptions du pays affichent des TBS de niveau acceptable, c'est-à-dire supérieur à 80% pour les filles inscrites à l'école. Les milieux urbains s'alignent dans le rang des régions à faible scolarisation des filles.

Graphique 4 : Disparités régionales des taux bruts de scolarisation selon les Circonscriptions scolaires (CIPR)

Ngazidja	36 035	17 220	47,8%	42 615	20 895	49,0%	1.7%	1.4%	2.0%
Mwali	4 039	1 845	45,7%	4 894	2 091	42,7%	1.9%	2.5%	1.3%
Ndzuani	26 252	10 235	39,0%	35 280	14 552	41,2%	3.0%	2.6%	3.6%
Comores	66 326	29 300	44,2%	82 789	37 538	45,3%	2.2%	2.0%	2.5%
Urbaine	22 991	10 706	46,6%	.	.	.
Rurale	59 798	26 832	44,9%	.	.	.

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

1. Evolution des effectifs scolaires selon l'île et le type d'établissement

Le système d'enseignement public accueille presque 90% des élèves scolarisés dans l'ensemble des écoles primaires du pays. Il y a cinq ans la part de l'enseignement privé était de 3,5% au niveau national ; elle arrive actuellement à 12,9%. Cet accroissement démontre un élargissement des services éducatifs privées.

Le développement de l'enseignement privé s'étend rapidement vers les milieux ruraux en particulier à Ndzuani et Ngazidja. Le rythme de l'accroissement est de 67.5% en moyenne annuel. L'implantation et l'organisation des écoles privées notamment en milieu rural doivent être encouragées ; ce qui pourrait atténuer les pressions de la demande d'éducation dans les villes fortement surchargées d'enfants en âge scolaire. D'autant plus que les familles à revenu élevé des villages font inscrire leurs enfants dans les écoles urbaines pour leur garantir une éducation de qualité. On peut constater d'ailleurs un dépeuplement des établissements d'enseignement public au profit de ceux du privé en ce sens que les taux d'accroissement moyen annuel de l'ensemble des effectifs scolarisés sont nettement plus faibles que ceux du privé pris isolément dans toutes les régions du pays.

Tableau 2 : Evolution des effectifs scolaires par type d'établissement selon l'île et le milieu rural et urbain

Région	1993/94			1998/99			?/an	?/an
	Effectifs Pu + Pr	Effectifs Privé	% Privé	Effectifs Pu + Pr	Effectifs Privé	% Privé	Effectifs Pu + Pr	Effectifs Privé
Ngazidja	42 295	1 747	4,1%	42 615	6 988	16,4%	0.2%	32.0%
Mwali	4 942	214	4,3%	4 894	383	7,8%	- 0.2%	12.3%
Ndzuani	30 682	766	2,5%	35 280	3 338	9,5%	2.8%	34.2%
Comores	77 919	2 727	3,5%	82 789	10 709	12,9%	1.2%	31.5%
Urbaine	23 576	2 482	10,5%	22 991	7 483	32,5%	-0.5%	24.7%

Rurale	54 343	245	0,5%	59 798	3 226	5,4%	1.9%	67.5%
--------	--------	-----	------	--------	-------	------	------	-------

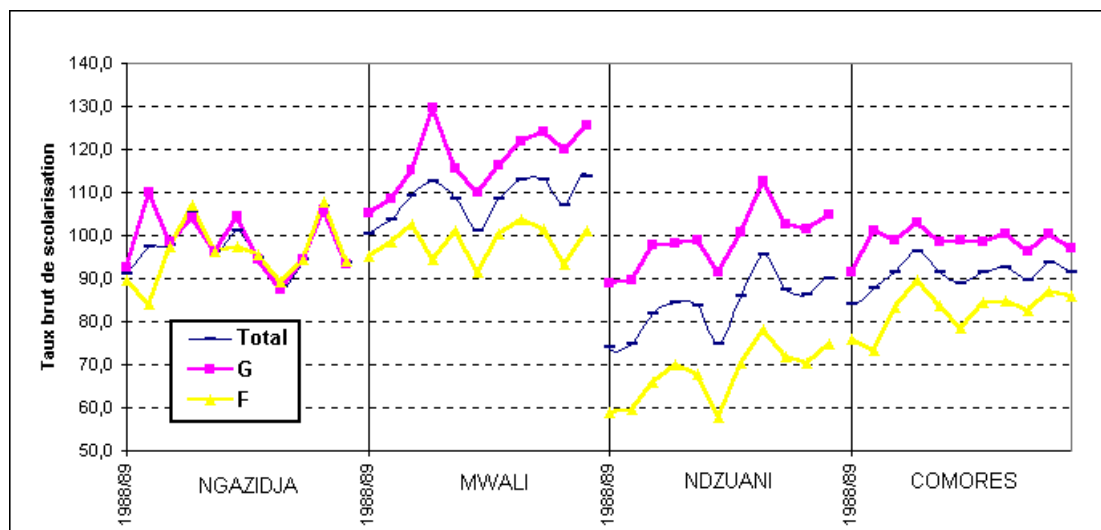
Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

On a observé que le secteur privé s'est développé plus rapidement que le secteur public, surtout dans le milieu urbain. Mais le privé n'accueille qu'une infime partie des effectifs scolaires. On remarque aussi que l'effectif dans le secteur privé ne connaît pas une évolution favorable puisqu'il enregistre une variation annuelle négative. Ce phénomène pourrait s'expliquer par les grèves scolaires : dès qu'il y a normalisation de l'année scolaire dans le public, les élèves ont tendance à quitter le privé pour le public. A commencer par la population du milieu rural où l'inscription à l'école privée des enfants est multipliée par 13 en l'espace de cinq ans. C'est une prise de conscience énorme des parents qui s'expliquerait aussi par la déstabilisation quasi permanente des années scolaires dans le public. Au niveau de chaque île, la part des effectifs des élèves réellement inscrits varie entre 2 et 10%, à l'exception de la Grande Comore qui enregistre une variation de 16%. L'accroissement des effectifs dans le privé à Mwali représente la moitié de l'évolution nationale qui avoisine celle de Ndzuanani et de Ngazidja.

1. *Evolution des taux bruts de scolarisation selon l'île et le sexe*

Le niveau de développement de l'éducation est appréciable aussi bien à Ngazidja qu'à Mwali en raison des taux bruts de scolarisation élevés qui se situent au-dessus de 80% quel que soit le sexe. Toutefois, à Mwali, les écarts se creusent, inconsciemment mais sûrement, au détriment des filles. A Ndzuanani, la participation globale des filles à l'éducation primaire est faiblement distincte par rapport à celle des garçons de la même île occupant quelquefois d'ailleurs un niveau semblable à celui des autres îles. En effet, pendant les dix années écoulées, le taux brut de scolarisation des filles dans cette île se maintient en-deçà de 80% ; il en résulte un écart moyen annuel de plus de 20% par rapport à celui des garçons. Cela dénote le fait que les circonscriptions les plus fortement peuplées subissent un marasme de la scolarisation des filles.

Graphique 1 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe selon le île



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Tableau 3 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe selon le île

Région	1988/89				1998/99			
	Taux bruts de scolarisation			Indice parité	Taux bruts de scolarisation			Indice parité
	MF	M	F		MF	M	F	
Ngazidja	91,1	92,3	89,7	1.0	94,7	94,6	94,8	1.0
Mwali	100,5	103,6	95,3	0.9	109,6	122,7	95,9	0.8
Ndzuani	74,1	89,0	58,7	0.7	87,1	101,4	72,6	0.7
Comores	84,0	92,1	75,5	0.8	92,0	99,1	84,8	0.9
Zone rurale	100,0	108,1	91,6	0.8
Zone urbaine	76,1	81,0	71,2	0.9

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Les taux bruts de scolarisation varient selon l'année, d'une île à l'autre : 100,5% en 1993/94 et 109,6% en 1998/99 à Mwali contre 74,1% et 87,1% à Ndzuani par les mêmes périodes. Durant cette période, l'écart entre les filles et les garçons est presque nul avec un indice de parité égal à 1, à Ngazidja. Mais des progrès restent à faire pour maintenir cet équilibre.

1. Taux net de scolarisation

Le taux net de scolarisation rapporte les inscrits dans l'enseignement primaire ayant l'âge officiel de scolarisation (6-11

ans), exprimé en pourcentage de la population correspondante. Il mesure, à cet effet, la couverture effective de la scolarisation des enfants en âge scolaire réellement admis à l'enseignement primaire.

1. *Evolution des taux nets de scolarisation par sexe*

L'analyse de l'évolution des taux nets de scolarisation donne, à première vue, une tendance quasiment stable au niveau du pays. Durant les trois premières années qui suivent la mise en application de la Loi d'Orientation sur l'éducation, le TNS stagne à 65% pour les garçons et à 55% pour les filles après une petite faille en 1996.

Tableau 4 : Evolution des taux nets de scolarisation par sexe au niveau national

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
MF	62,0	63,6	63,2	64,5	66,2	63,9	65,9	51,2	60,4	60,3	60,2
M	67,5	73,4	69,1	70,2	71,5	70,3	71,0	55,7	65,1	65,1	64,9
F	56,2	53,2	57,0	58,5	60,6	57,4	60,5	46,6	55,3	55,3	55,4
F/M	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

L'évolution des taux nets de scolarisation des garçons est plus importante que l'évolution nationale qui reste cependant supérieure à celle des filles. La tendance des deux taux (garçons et filles) est la même sauf en 1989/90 où le taux net de scolarisation des garçons augmente et celui des filles baisse. L'année scolaire 1995/96 enregistre les taux nets de scolarisation les plus faibles. Les trois dernières années ont connu une stagnation des taux.

2. *Evolution de la population non scolarisée selon le sexe*

La population scolarisable non scolarisée regroupe deux catégories d'individus : d'une part, on compte les enfants en âge d'aller à l'école n'ayant jamais eu la chance de s'y inscrire et, d'autre part, ceux ayant brièvement fréquenté l'éducation avant de l'abandonner. L'évolution de cette population est remarquablement menaçante en ce sens que l'ensemble des enfants non scolarisés dans le pays correspond, en guise de comparaison, à l'ensemble des

effectifs des élèves scolarisés dans l'île de Ndzuani. Ainsi, pour arriver à une scolarisation universelle, il faudrait dès à présent consentir les efforts d'éducation de ces jeunes a priori futurs analphabètes.

Tableau 5 : Evolution de la population scolaire non scolarisée par sexe au niveau national

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
MF	29 986	28 203	27 913	27 592	26 863	28 064	28 311	41 312	34 181	35 006	35 805
M	12 911	10 552	12 037	11 885	11 621	11 614	12 364	19 043	15 171	15 171	16 039
F	17 075	17 651	15 876	15 707	15 242	16 450	15 974	22 269	19 010	19 010	19 766
F/M	1.3	1.7	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.2	1.3	1.3	1.2

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

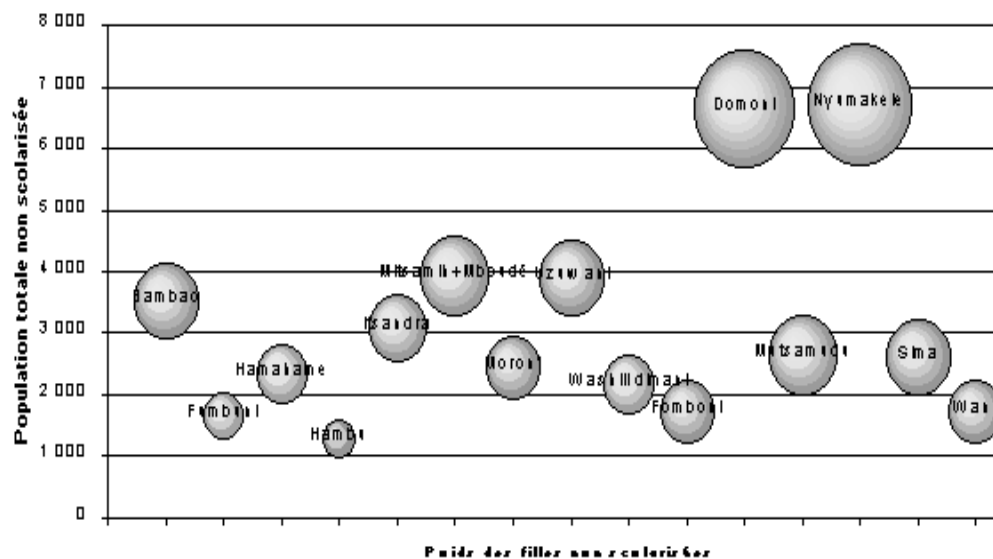
Le taux d'accroissement moyen annuel de la population en âge scolaire non scolarisée est de 1,8% entre 1988/89 et 1998/99. Mais dans la première période 1988/89-1992/93, on a observé une baisse annuelle du taux d'accroissement de 2,7%. Le nombre d'enfants restant à scolariser est non négligeable. Il est presque égal au nombre des filles scolarisées. Ce phénomène de non scolarisation prend de l'ampleur en 1994/95 et en 1996/97.

Toutefois, ces enfants non scolarisés se répartissent différemment entre les îles et selon les circonscriptions scolaires. Dans tous les cas, les filles l'emportent en cette fin de décennie en raison des faibles accès et participation de celles-ci à l'éducation.

Sur le graphique qui suit, on peut lire, 1) par la position du centre de la bulle par rapport à la verticale (axe des ordonnées), l'ensemble de la population totale non scolarisée, 2) par la taille de chacune des bulles le poids des filles non inscrites à l'école et 3) par les étiquettes la désignation des circonscriptions scolaires. Du coup, parmi les CIPR de Ndzuani, celles de Domoni et de Nyumakele se distinguent par leur forte demande d'éducation non solvable et/ou leur faible performance en matière de rétention à l'enseignement primaire. La CIPR de Nyumakele, même si elle compte encore un pourcentage assez élevé de filles dépourvues d'une éducation de base, a vu son volume, en chiffre absolu des enfants totaux non scolarisés, réduit grâce aux efforts menés,

entre autres, par l'UNICEF, dans cette région pendant les deux dernières années. Les taux de scolarisation des filles se sont améliorés de 7 points pour le taux brut et de 4 points pour le taux net ; il en résulte un accroissement moyen des effectifs de l'ordre de 7,5% par rapport à l'année 1993/94. Toutefois, on remarque que chez les catégories du sexe opposé, ces indicateurs sont en baisse.

Graphique 2 : Répartition de la population scolarisable totale non scolarisée et le poids des filles en âge scolaire non scolarisées selon les circonscriptions



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Les facteurs socio-économiques jouent un rôle très déterminant dans l'organisation scolaire des circonscriptions scolaires. Certaines CIPR présentent une homogénéité de comportement et de mentalité eu égard à l'intérêt que les familles accordent à l'éducation. En raison de l'académisme du système d'enseignement actuel, souvent les parents ne voient pas d'intérêt à ce que leurs enfants continuent d'aller à l'école du fait surtout que les perspectives de trouver un emploi dans la région sont les mêmes, que l'enfant abandonne l'enseignement dans les premières années de la scolarité ou qu'il le fasse à la fin du cycle primaire. Dans d'autres lieux, le découpage des circonscriptions scolaires n'est pas adaptée aux réalités spécifiques des différentes localités concernées. Il existe dans ces circonscriptions un décalage énorme entre les

possibilités d'éducation offertes aux enfants de nombreuses localités à caractère rural et les performances enregistrées dans quelques villes urbaines de la même région. Cela dénote le regroupement non homogène des localités qui, souvent, ne tient pas compte des réalités accablantes en matière d'abandons scolaires.

3. Comparaison des taux annuels moyens de croissance des effectifs scolaires (6-12 ans) et de la population scolarisable

La population scolarisable croît de manière très lente par rapport à la population comorienne (2.1% contre 2.7%). Par contre, le fait que la croissance de la population scolarisable évolue plus rapidement que celle des effectifs scolarisés de même groupe d'âge, pose un problème de couverture suffisante de l'enseignement primaire au niveau du pays. Les efforts permettant de généraliser la scolarisation ne sont pas moindres pour autant. On constate que les filles en âge scolaire scolarisées augmentent plus vite que les garçons, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 1.5% contre 1.2% pour les garçons.

Tableau 6 : Comparaison entre taux d'accroissement moyen annuel de la population scolarisable et effectifs des élèves en âge scolaire

	V 80/81-90/91		V 90/91-98/99	
	Population scolarisable	Effectifs élèves en âge scolaire	Population scolarisable	Effectifs élèves en âge scolaire
MF	1.5	.	2.1	1.4
M	1.4	.	2.0	1.2
F	2.1	.	2.2	1.5

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

La situation est différente au niveau des îles. Les effectifs des élèves en âge normal est en baisse de 0.2%, à Ngazidja. Dans cette île, l'évolution des filles est quasiment stable pour un taux d'accroissement égal à 0.0%. Une augmentation des effectifs, quel que soit le sexe, est observée à Mwali et à Ndzuani. La plus remarquable est l'expansion des effectifs des élèves en âge scolaire, particulièrement des filles, enregistrée à

Ndzuani. Le taux d'accroissement est de 4.0% alors que celui de la population scolarisable demeure à 2.0% pour les enfants du sexe féminin de cette île.

4. *Evolution des taux nets de scolarisation selon l'île et le sexe*

Entre 1988/89 et 1998/99, la parité filles/garçons reste constante à Ngazidja et Ndzuani. Elle a baissé de 0.9 à 0.8 à Mwali. Par rapport aux trois îles, Ndzuani présente la parité la plus faible. Ainsi, la parité supérieure ou égale à 1 indique une présence aussi importante des filles que des garçons dans l'enseignement.

Le taux net de scolarisation diminue dans la même période à Ngazidja et dans la zone urbaine. Il augmente partout ailleurs.

Tableau 7 : Evolution des taux nets de scolarisation par sexe selon l'île et le milieu rural et urbain

Région	1988/89				1998/99			
	Taux nets de scolarisation			Indice parité	Taux nets de scolarisation			Indice parité
	MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M
Ngazidja	65,5	66,1	65,0	1.0	58,6	58,8	58,4	1.0
Mwali	72,4	75,6	69,0	0.9	73,3	80,7	65,6	0.8
Ndzouani	56,8	68,1	45,2	0.7	60,5	70,0	51,0	0.7
Comores	62,0	68,1	55,7	0.8	60,2	64,9	55,4	0.8
Zone rurale	67,2	72,9	61,2	0.8
Zone urbaine	46,4	48,8	41,3	0,9

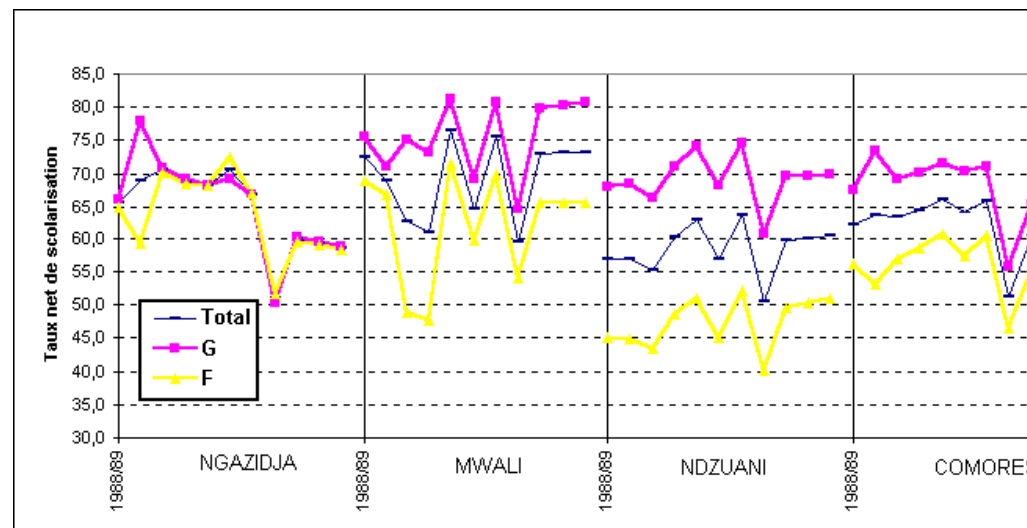
Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Les taux nets de scolarisation présentent selon les îles quelques petites failles qui expliquent une baisse des taux que ce soit pour les filles ou pour les garçons. Celles de ces failles qui trouvent une explication rapide correspondent d'abord à l'année scolaire invalide de 1993/94 et ensuite à l'année de la mise en application de la nouvelle Loi d'Orientation sur l'éducation.

Notons qu'à Ngazidja les taux nets de scolarisation des filles et des garçons baissent lentement depuis 1990 alors

qu'à Ndzuani les écarts entre la participation effective des filles et des garçons se manifestent encore très fortement (environ 20%). La situation à Mwali est difficilement explicable en ce sens que, pour deux années scolaires successives (1990/91 et 1991/92), la fréquentation scolaire des élèves filles en âge scolaire a subi une forte dépression mais est revenue à la normale l'année suivante (1992/93). Il y a lieu de souligner que cette île offre très souvent une scolarisation meilleure des enfants bien que ces derniers demeurent les plus menacés par les maladies infantiles telles que, principalement, le paludisme. Il faut aussi noter les acquis en matière d'autosuffisance alimentaire dans l'île.

Graphique 3 : Evolution des taux nets de scolarisation par sexe selon les îles



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

5. *Taux de scolarisation par âge spécifique et /ou par année d'études*

Les âges des élèves à l'école primaire vont de 6 ans à 14 ans, selon la Loi d'Orientation sur l'éducation. A partir de 12 ans, les taux de scolarisation par âge doivent être ajustés pour la simple raison que beaucoup d'enfants âgés de 12 ans et plus se trouvent dans le secondaire.

Le niveau maximal du taux d'enfants scolarisés est atteint à 10 ans. Il est de 85.4% pour les garçons et de 75% pour les filles. On peut dire que l'enseignement primaire touche un grand nombre d'individus âgés de 10 ans. Autrement dit, dans certains endroits du pays, presque tous les enfants de cet âge sont scolarisés. Par contre, à l'âge de 6 ans, le taux de scolarisation des enfants est très faible. Ce qui accuse une déficience de l'accès à l'éducation.

Tableau 8 : Taux de scolarisation par âge spécifique

Age	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	6-11 ans
MF	24,8	54,4	65,5	69,0	82,1	74,7	60,2
M	25,5	59,1	70,9	76,1	87,1	80,7	64,9
F	24,0	43,4	60,0	62,5	77,0	68,3	55,4

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

La différence entre la valeur du taux par âge et le taux de 100% donne la part de la population de cet âge non scolarisée. On se rend compte, à cet effet, des efforts à consentir pour rendre accessible la scolarisation à un grand nombre d'enfants. L'écart entre les filles et les garçons scolarisés pour un âge donné est presque le même sur la tranche d'âge 8-11 ans. Cela peut s'expliquer théoriquement du fait par le fait que les risques d'abandons scolaires en ce moment de la vie scolaire des enfants sont minimes.

Considérant les taux spécifiques par années d'études, on relève une diminution progressive des valeurs suivant les niveaux d'études. Le taux brut de scolarisation par année d'études étant plus élevé que le taux net résultant des écarts énormes, Ces derniers dénotent des retards de scolarisation à chaque niveau d'études.

Tableau 9 : Taux de scolarisation par année d'études et par sexe

		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Taux brut	MF	116,5	102,3	97,1	76,8	79,0	72,0
par année	M	126,3	111,4	105,4	82,9	83,8	74,9
d'études	F	106,3	93,0	88,6	70,5	74,1	69,0
Taux net	MF	21,2	15,0	8,4	6,4	6,2	5,4
par année	M	21,7	16,1	9,3	6,3	6,9	5,5
d'études	F	20,7	14,0	7,6	6,4	5,5	5,3

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Inversement aux taux de scolarisation spécifique par âge, les proportions des élèves plus âgés par année d'études augmentent régulièrement jusqu'en cinquième année

d'études où elles se maintiennent, alors que celles des moins âgés diminuent selon le même rythme. La part des élèves plus âgés est très significative quel que soit le sexe. Ce phénomène démontre la présence de plus en plus importante des élèves qui dépassent la tranche d'âge normal dans le système d'enseignement primaire.

Tableau 10 : Pourcentages des élèves plus ou moins âgés par année d'études et par sexe

		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Primaire
% des élèves	MF	76,8	81,4	89,1	89,6	90,4	90,3	85,0
plus âgés	M	78,2	81,8	89,2	90,5	90,0	90,4	85,5
	F	75,0	80,8	89,1	88,5	90,8	90,2	84,4
% des élèves	MF	5,0	4,0	2,2	2,1	1,7	2,2	3,1
moins	M	4,6	3,8	2,0	1,8	1,7	2,2	2,9
âgés	F	5,5	4,2	2,3	2,4	1,7	2,2	3,4

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

La situation se présente différemment dans les îles, les milieux urbain et rural et selon les sexes :

- Le pourcentage des élèves plus âgés du sexe féminin de l'île de Ngazidja augmente plus rapidement que chez leurs collègues du sexe opposé en passant de 79,3% au CP1 à 93,0% au CM1 pour les filles et de 82,3% à 92,3% pour les garçons. Une légère baisse est observée en classe terminale du cycle primaire qui est la conséquence directe de l'élasticité d'accès dans les écoles privées et de la sélectivité du concours d'entrée en sixième. L'observation des valeurs du taux de scolarisation spécifique par âge montre qu'à 10 ans la scolarisation se fait à 79,5% pour les filles et à 76,9% pour les garçons.
- A Ndzuanu, les retards scolaires sont en proportion moins importante que dans les autres îles, mais ne sont pas pour autant négligeables. Le cas de figure étudié à Ngazidja se manifeste encore à Ndzuanu aussi bien pour les filles que pour les garçons. L'aspect particulièrement important à souligner est le fait qu'à l'âge de 10 ans, le système d'enseignement de cette île couvre l'ensemble de la population masculine pour un taux de scolarisation de 100,0% pendant que celui de la population féminine reste le plus bas de tous.
- A Mwali, l'évolution des effectifs élèves plus âgés est progressive jusqu'en dernière année d'études primaires pour les garçons. La parité filles/garçons

est presque équitable à tous les niveaux d'études. Le niveau des retards scolaires à Mwali se situe dans la plus part des cas entre celui de Ngazidja et celui de Ndzواني. L'enseignement primaire scolarise 90% des filles âgées de 10 ans et plus et 97% des garçons du groupe d'âge 8-10 ans.

- Le milieu rural dominant largement dans le pays, la scolarisation par âge et par niveau présente les mêmes caractéristiques que celles relatées à Mwali, avec les valeurs de 86,5% du taux spécifique des filles âgées de 10 ans et de plus de 90% pour les garçons âgés de 10 ou 11 ans.
- Enfin, le milieu urbain présente une situation catastrophique dans la mesure où, bien que le constat fait sur les retards scolaires ne signale guère de différences remarquables, la scolarisation par âge spécifique demeure en dessous de 56% pour les filles et de 66% pour les garçons.

Resumé

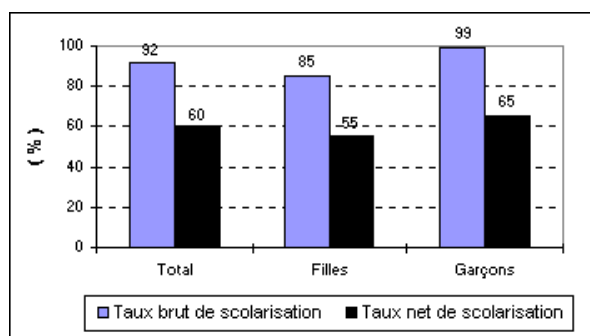
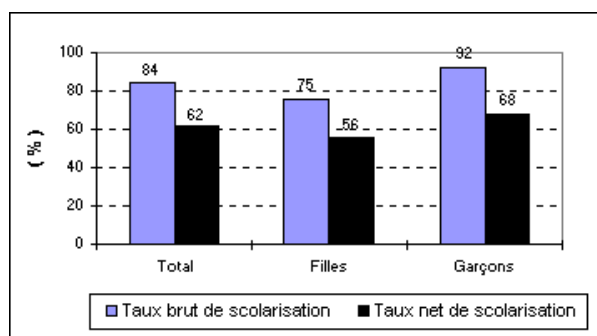
Le développement de l'enseignement primaire résulte *ipso facto* d'une augmentation globale des effectifs des élèves. L'accroissement des effectifs des enfants dans les écoles primaires, enregistré durant cette décennie, est la conséquence directe d'une forte pression démographique faisant souvent apparaître des disparités régionales remarquables en matière de scolarisation, plutôt qu'une politique de scolarisation rationnelle et planifiée. Certaines régions scolarisent mieux les filles que les garçons (particulièrement à Ngazidja) et d'autres le font dans le sens inverse (surtout à Ndzواني et Mwali). Le taux d'accroissement de la population des enfants en âge scolaire reste supérieur à celui des effectifs élèves du même groupe d'âge. Ce qui implique des efforts considérables pour satisfaire la demande d'éducation insoluble qui fait que beaucoup d'enfants se voient privés d'une scolarisation à cause d'une offre d'éducation inadaptée à cette circonstance. La population des filles, particulièrement dans l'île de Ndzواني, est la plus véritablement exposée à un risque d'analphabétisme.

Les taux de scolarisation fournissent des renseignements précis sur le développement de l'enseignement primaire. Bien que le taux brut de scolarisation montre une forte participation des enfants à l'enseignement, le taux net de scolarisation met en évidence une insuffisance de la couverture de la classe d'âge scolaire par le système d'enseignement primaire. L'objectif à atteindre la scolarisation universelle se doit de réduire les écarts entre ces taux de scolarisation pour faire en sorte que le système parvienne à faire face à cette explosion démographique menaçante.

Graphique 4: Evolution comparative des taux de scolarisation par sexe

Année scolaire 1988/89

Année scolaire 1998/99



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

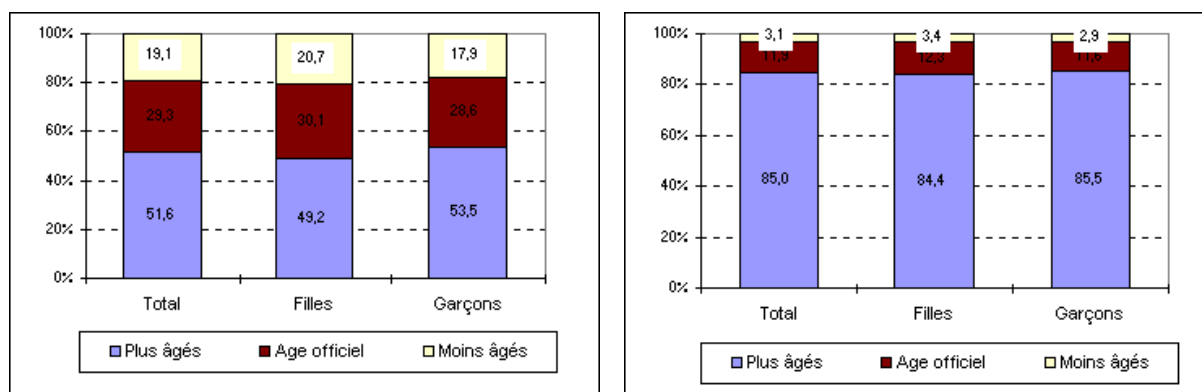
Toutefois, le fait que le taux net de scolarisation est souvent inférieur au taux brut explique également des retards scolaires dus aux élèves plus ou moins âgés par rapport à l'âge normal de scolarisation. Des enfants sont inscrits à l'école bien avant l'âge légal d'admission et d'autres, déjà inscrits tardivement, subissent le jeu de redoublements élevés qui ralentissent leur progression dans les différents niveaux de l'enseignement primaire.

La comparaison des phénomènes de retards scolaires entre 1989 et 1999 fait ressortir clairement que l'évolution positive du taux brut de scolarisation découle d'un gonflement des effectifs des élèves dû au fait que beaucoup d'enfants plus âgés continuent à occuper des places dans le primaire, alors qu'ils devaient se trouver dans le cycle supérieur. Ces enfants se localisent partout dans les écoles primaires du pays, particulièrement dans les niveaux d'études allant du CP1 au CM1. Le départ massif des élèves âgés en classe terminale du cycle primaire peut s'expliquer par la demande de poursuivre les études secondaires très sensible à l'offre de l'éducation privée qui fait que lorsque le concours pour accéder en première année du secondaire est très sélectif, les écoles privées servent souvent de tremplin. Mais il peut aussi donner des indications sur les abandons scolaires, surtout dans les endroits où le cycle du primaire est incomplet, ce qui fait que l'enfant doit parcourir quelques kilomètres pour aller compléter sa scolarisation primaire. Les stéréotypes de la société comorienne considèrent cet aspect comme un signe d'exclusion volontaire de la plupart des enfants en premier rang desquels les filles des familles qui attachent moins d'importance à l'enseignement.

Graphique 5 : Evolution des retards scolaires par sexe

Année scolaire 1988/89

Année scolaire 1998/99



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Etant donné que les enfants en âge scolaire augmentent très rapidement, le manque de places à l'école primaire pose un grand problème de scolarisation dans le pays. Un nombre assez important des enfants en âge scolaire ne sont pas inscrits à l'école ou laissent tomber l'éducation après quelques expériences médiocres. Ce phénomène est tellement grave car l'ensemble de la population scolarisable ne bénéficiant pas ou ayant peu bénéficié d'éducation primaire, équivaut à l'ensemble des enfants scolarisés à Ndzuani (35805 enfants non scolarisés tous sexes confondus dans le pays contre 35280 élèves inscrits à Ndzuani). Pire encore, les filles scolarisables non scolarisées représentent environ l'ensemble des filles inscrites dans les écoles primaires de Ngazidja (19766 filles non scolarisées dans le pays contre 20895 filles scolarisées à Ngazidja). Cette triste comparaison laisse comprendre le défi majeur à relever pour réussir une «scolarisation obligatoire» stipulée par la Loi d'Orientation sur l'éducation, particulièrement les régions considérées comme *zones d'éducation sensible*, et les enjeux du développement économique et social du pays.

1. Dépenses publiques de l'Education

Les dépenses publiques ordinaires de l'éducation exprimées en pourcentage du PNB indiquent la part de la valeur de la production nationale totale des biens et services pour une année donnée qui a été consacrée à l'enseignement primaire.

L'indicateur permet de mesurer le coût unitaire d'un élève scolarisé dans le primaire. Il peut également être utilisé pour déterminer le rapport entre la valeur *moyenne des dépenses par élève et la moyenne théorique du revenu par habitant* dans le pays.

1. Evolution des dépenses publiques d'éducation

Les efforts en faveur du développement de l'éducation peuvent être mesurés en rapportant les dépenses de l'éducation en général à l'ensemble des dépenses de l'Etat. De même que pour l'enseignement primaire,

l'importance des dépenses d'éducation consacrées à ce niveau dénote la priorité accordée à cet enseignement par les politiques nationales de l'éducation. Cela dit, l'allocation du budget national de fonctionnement de l'éducation diminue passant de 27 à 21% du budget total de l'Etat entre 1990 et 1996. Cette diminution expose, à cet effet, le système éducatif à un dualisme entre les ressources globales nécessaires et le développement de l'éducation primaire. La part des dépenses publiques du primaire dans le budget prévisionnel du Ministère de l'éducation nationale fluctue entre 35% et 61%.

Tableau 11 : Evolution des dépenses publiques ordinaires de l'éducation et des quelques indicateurs économiques

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
PNB	67 883,0	69 476,0	70 882,0	79 739,0	83 690,0	87 502,0	92 059,6	96 854,7	101 899,5	107 207,0
PNB / Habitant	150 851	153 306	152 704	167 907	172 390	176 412	181 705	187 234	193 039	199 083
Dépenses Education	2 603 188	2 781 941	2 829 407	2 813 880	2 938 047	3 380 730	2 227 478	2 714 441	2 669 957	2 757 602
Dépenses Enseig. Primaire (EP)	1 057 319	1 167 032	1 295 111	1 456 672	1 656 756	1 558 844	1 214 088	1 650 694	1 198 981	972 061
Dépenses EP / élève	15 589	16 030	17 291	20 172	21 263	21 020	15 561	21 235	24 664	21 170
Dépenses EP / Education	40,6%	42,0%	45,8%	51,8%	56,4%	46,1%	54,5%	60,8%	44,9%	35,3%
Dépenses EP / PNB	1,56	1,68	1,82	1,83	1,98	1,78	1,32	1,70	1,18	0,91
Dépenses Unitaire EP/ PNB	10,33	10,46	11,32	12,01	12,33	11,92	8,56	11,34	12,78	10,63

Source : Trésor public, Ministère des Finances et PNUD

L'expression de ces dépenses publiques de l'enseignement primaire en pourcentage de la production nationale des biens et services (PNB) indique la part significative du revenu national total consacré à

l'éducation primaire. De 1990 à 1994, la proportion des dépenses publiques pour le primaire par rapport au PNB, augmente progressivement de l'ordre de 5.1% en moyenne par an passant de 1,56% à 1,98%. Par la suite, de 1995 à 1999, elle baisse de 12.1%. Il est à noter que depuis 1995, beaucoup de mois d'arriérées de salaires des enseignants sont versés irrégulièrement par rapport aux années scolaires, suite à des pressions exercées par le corps enseignant.

Les dépenses moyennes de scolarisation pour un élève du primaire par rapport au revenu moyen par habitant, mesure le poids des efforts fournis en matière de dépenses sur le revenu théorique de chaque habitant. Cet indicateur évolue au même rythme que celui des dépenses publiques rapportées au PNB.

2. *Evolution de la structure des dépenses publiques consacrées à l'enseignement de base*

Les dépenses réellement exécutées pour l'enseignement primaire augmentent légèrement de 0.7% par an, entre 1990 et 1998. Ces dépenses couvrent uniquement des salaires du personnel de l'enseignement primaire pour les six dernières années à compter de l'année 1994 ; elles étaient à 99% dans les années antérieures, ce qui ne laisse donc que très peu de ressources pour les fournitures de première nécessité (craie, cahier de registre, etc.).

Tableau 12 : Evolution des dépenses publiques ordinaires de l'éducation

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Personnel	1 047 800	1 155 552	1 282 281	1 445 125	1 656 756	1 558 844	1 214 088	1 650 694	1 198 981	972 061
% personnel	99%	99%	99%	99%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Fournitures	9 519	11 480	12 830	11 547	0	0	0	0	0	0
% fournitures	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total Primaire	1 057 319	1 167 032	1 295 111	1 456 672	1 656 756	1 558 844	1 214 088	1 650 694	1 198 981	972 061
Coût / élève (KMF)	15 589	16 030	17 291	20 172	21 263	20 649	15 461	20 892	23 171	20 461
Salaires/maître (KMF)	611 875	650 520	683 797	863 469	953 803	1 017 522	805 099	961 383	1 061 045	842 341

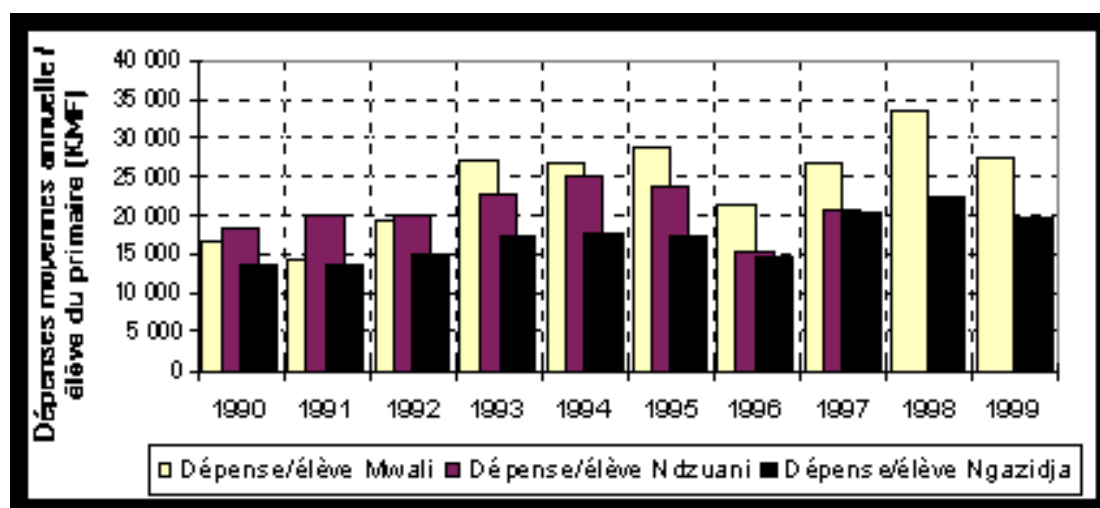
Source : Trésor public, Ministère des Finances

Pour ce qui est des îles, le taux d'accroissement moyen annuel des dépenses ordinaires du primaire est de 7.9% à Ngazidja, 10.9% à Mwali et -0.1% à Ndzuanu. Le taux négatif observé à Ndzuanu est dû au fait que pour l'année 1997, les enseignants du primaire n'ont perçu que six mois de leurs salaires alors que les collègues des autres îles ont gagné la totalité.

Il est admis que les opinions et les appréciations faites sur l'éducation dépendent de l'équilibre entre les dépenses publique de l'éducation et la performance de l'enseignement. A contrario, la baisse des dépenses publiques consacrées à l'éducation conduit à une dépréciation de la qualité de l'éducation. Mais la hausse n'est pas signe non plus d'une bonne efficacité du système d'enseignement.

La dépense moyenne annuelle d'éducation pour un élève augmente de 5.1% dans le pays. En chiffre absolu, La dépense par élève passe de 15 589 KMF en 1990 à 20 461 KMF en 1999. Ce qui montre que la scolarisation de l'enfant comorien coûte de plus en plus cher. Autrement dit, l'Etat dispense une éducation médiocre qui lui coûte excessivement cher en raison des années non validées ou tronquées occasionnées par les grèves répétées.

Graphique 6 : Evolution des dépenses unitaires par élève du primaire selon les îles



Source : Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

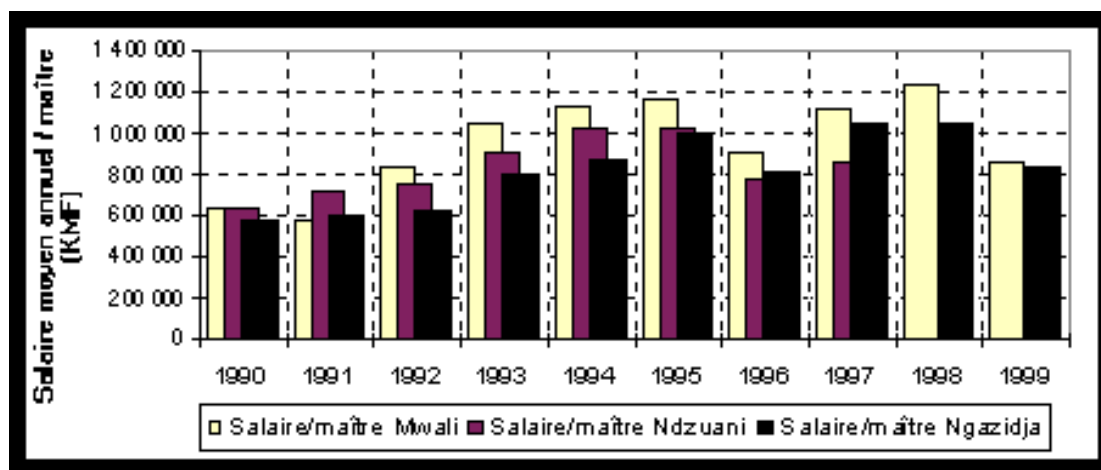
De plus, une augmentation des dépenses unitaires par élève peut être un indice de faible efficacité du système par le fait que, soit l'Etat continue à verser des salaires à des enseignants qui ne travaillent pas, soit les effectifs totaux des élèves ont baissé, soit des arriérées de salaires sont débloqués en grande partie et d'une façon intensive sur une période donnée, compte tenu des exigences des syndicats des enseignants. Il est difficile d'opter pour une des ces hypothèses seulement, mais la plus vraisemblablement affirmative combine les trois cas de figure.

En faisant un bref aperçu suivant les îles, on se rend compte que les élèves de Mwali coûtent beaucoup plus cher que ceux des autres îles. Les dépenses unitaires consacrées à ces élèves sont allées jusqu'à 33443 KMF en 1998 alors qu'à Ngazidja

et à Ndzuani, les valeurs maximales enregistrées sont respectivement de 22152 KMF en 1998 et 25091 KMF en 1994. On rejoint l'hypothèse selon laquelle, vu la dispersion nettement remarquable des écoles de petites tailles, certaines classes à faible effectifs sont souvent tenues par un seul maître

Du côté des enseignants, le salaire moyen annuel par enseignant évolue régulièrement de 1990 à 1995 ; ensuite, il fluctue entre 1996 et 1999. Dans la première période les retards de paiement des salaires des enseignants n'étaient que de moins de trois mois et les salaires impayés ont été souvent versés avant l'exercice budgétaire de l'année suivante. Par contre, dans la deuxième période, les arriérés des salaires englobaient jusqu'à la moitié de salaire annuel (en 1996 par exemple, les fonctionnaires comptabilisaient six mois de salaires impayés). Mais les enseignants peuvent parfois gagner plus que leur salaire annuel (en 1998).

Graphique 7 : Evolution des salaires moyens annuels par maître selon les îles



Source : Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Le graphique ci-dessus montre que les salaires moyens des instituteurs de Mwali dépassent ceux des collègues des autres îles. Il faut souligner que la dispersion des valeurs salariales influe beaucoup sur la moyenne des salaires des maîtres. Etant donné que le diplôme et l'ancienneté jouent sensiblement sur le salaire, le personnel enseignant de Mwali est souvent caractérisé par un nombre élevé des diplômés ou par des instituteurs très expérimentés.

1. Les enseignants

Le corps enseignant est l'élément central du développement de l'éducation : tout le monde s'accorde à dire que l'enseignant est le symbole de l'école ; la qualité de l'éducation et la volonté de préparer les enfants à suivre un cursus scolaire aussi long que possible dépendent en grande partie d'abord de l'intérêt que l'enseignant lui-même attache à l'éducation puis du soutien de tous (communauté de base, gouvernement et bailleurs de fonds) dans le processus de transformation des écoles en véritables forces motrices du développement.

Deux indicateurs sont retenus pour mesurer la qualité de l'enseignement :

1. **Le pourcentage des enseignants des écoles primaires ayant le niveau minimum requis pour enseigner** qui mesure la proportion des enseignants du primaire satisfaisant à la réglementation fixée par le Ministère de l'éducation nationale.
2. **Le pourcentage des enseignants des écoles primaires certifiés pour enseigner selon les normes nationales** qui mesure la proportion des enseignants du primaire formés à la pédagogie pour enseigner effectivement selon les normes en utilisant les matériels d'enseignement disponibles.

Les pourcentages élevés de ces indicateurs complétés par des facteurs tels que l'expérience, le statut, la motivation et la valorisation des enseignants, les méthodes et les matériels d'enseignement et les conditions de travail en classe, reflètent la qualité de l'enseignement reçu par les élèves.

1. *Evolution des effectifs d'enseignants par sexe selon l'île*

Le nombre d'enseignants augmente en moyenne par an de 1,2 %. Le nombre de femmes enseignantes augmente plus vite que celui des hommes. Chaque année l'effectif des institutrices croît de 1,4% contre 1,1% pour les instituteurs.

Tableau 1 : Evolution des effectifs enseignants par sexe selon les îles et les milieux rural et urbain

Année	1988/89				1998/99				? moyen/an	
	MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M	M	F
Ngazidja	866	640	226	0.4	998	736	262	0.4	1,4	1.5
Mwali	119	92	27	0.3	156	121	35	0.3	2.8	2.6
Ndzuani	779	576	203	0.4	824	597	227	0.4	0.4	1.1
Comores	1764	1308	456	0.3	1978	1454	524	0.4	1.1	1.4
Urbaine	-	-	-	-	594	351	243	0.7	-	-
Rurale	-	-	-	-	1384	1103	281	0.3	-	-

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Le taux annuel moyen des enseignants est la moitié de celui des élèves. Quand les effectifs d'élèves au primaire augmente au taux annuel de 2,4% en dix ans, celui des enseignants varie de moitié. La représentativité des femmes par rapport aux hommes est très faible. Les femmes sont encore en nombre insuffisant. La parité

Femmes/Hommes varie de 0,3 à 0,4 en 1988/89 et de 0,3 à 0,7 en 1998/99.

2. **Pourcentage des enseignants ayant les titres académiques requis**

Le niveau d'instruction des hommes est plus élevé que celui des femmes. Le nombre d'enseignants ayant un niveau supérieur ou égal au BAC diminue pendant que ceux des enseignants du niveau BEPC prend de forte proportion. L'augmentation des enseignants de niveau BEPC serait liée aux efforts sous-jacents de perfectionnement des anciens instituteurs peu qualifiés qui ne pourraient pas postuler à un examen professionnel sans le brevet. Mais il faut ajouter à ceux-là les instituteurs contractuels qui se sont joints chaque année aux enseignants de la Fonction Publique depuis de la rentrée scolaire 1994/95 pour combler le déficit créé, surtout à Ngazidja, par les mesures du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

Tableau 2 : Evolution du pourcentage des enseignants ayant les titres académiques requis par sexe selon l'île

Région	1988/89				1998/99			
	BEPC		BAC et +		BEPC		BAC et +	
	%MF	%F	%MF	%F	%MF	%F	%MF	%F
Ngazidja	16,11%	11,50%	.	.	27,56	22,52	22,85	19,85
Mwali	10,92%	14,81%	.	.	7,69	2,86	3,21	0,00
Ndzuani	26,70%	28,08%	.	.	24,27	20,70	5,10	4,85
Comores	18,71%	19,08%	.	.	24,62	20,42	13,90	12,02
Urbaine	18,52	13,99	6,73	4,53
Rurale	27,24	25,98	16,98	18,51

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Il est à noter que l'éducation nationale emploie toujours des maîtres auxiliaires qui ne possèdent aucun titre académique requis, mais souvent leur expérience en la matière peut aller jusqu'à dix ans et plus. Les recrutements systématiques des élèves-maîtres, après trois ans de formation à l'Ecole Normale Nationale des Instituteurs (ENNI), ont permis au Ministère de suivre le

rythme de développement de l'enseignement primaire dans les années 80.

3. *Pourcentage des enseignants ayant le diplôme pédagogique requis*

Le nombre d'enseignants ayant un diplôme pédagogique requis augmente plus vite chez les hommes que chez les femmes. Pourtant en 1988/89, les institutrices ayant les capacités du métier (32,89%) dépassaient largement les hommes (28,90%). En 1998/99, les effectifs sont presque égaux. La parité est égale à 1.

Tableau 3 : Evolution des pourcentages des enseignants ayant le diplôme pédagogique requis par sexe selon l'île

Région	1988/89				1998/99			
	%MF	%M	%F	F/M	%MF	%M	%F	F/M
Ngazidja	25,06	24,38	26,99	1.1	35,67	35,33	36,64	1.0
Mwali	27,73	23,91	40,74	1.1	48,08	47,11	51,43	1.1
Ndzuani	35,69	34,72	38,42	1.1	62,01	63,32	58,59	0.9
Comores	29,93	28,90	32,89	1.1	47,62	47,80	47,14	1.0
Urbaine	62,96	60,97	65,84	1.1
Rurale	41,04	43,61	30,96	0.7

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Le nombre de femmes enseignantes par rapport au nombre d'hommes est identique en 1988/89 sur l'ensemble du territoire national. Par contre, en 1998/99, la parité varie de 0,7 à 1,1.

La qualification du corps enseignant résulte tout d'abord des formations dispensées dans les écoles de formation des enseignants (l'ENNI de 1982 à 1995 et les IFERE à partir de 1996), ensuite des sessions d'examens professionnels organisées annuellement pour permettre aux enseignants de niveau inférieur d'améliorer leur de qualification.

4. *Nombre d'élèves par maître*

Le nombre moyen d'élèves par maître diminue faiblement entre 1988/89 et 1998/99. La diminution annuelle du nombre d'élèves par maître est de 0,24%.

Tableau 4 : Evolution du nombre d'élèves par maître selon l'île dans le public

Région	1988/89			1998/99		
	Nbre total élèves	Nbre maîtres	Nbre élèves / maître	Nre total élèves	Nbre maîtres	Nbre élèves / maître
Ngazidja	36 035	866	41,6	35 694	998	35,8
Mwali	4 039	119	33,9	4 511	156	28,9
Ndzواني	26 252	779	33,7	34 252	824	41,6
Comores	66 326	1764	37,6	72 522	1978	36,7
Urbaine				16 668	594	28,1
Rurale				55 854	1384	40,4

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Pendant 10 ans, on a eu une augmentation de 6196 élèves soit en moyenne 600 élèves par an. Parallèlement, les enseignants augmentent à raison de 21 par an. Valablement, on peut conclure que les recrutements se font à raison de 30 élèves par maître. Ce nombre, notons-le, est à peu près égal au nombre d'élèves par maître. Mais il faut comprendre qu'il n'y a pas en ce sens de mesures officielles de réglementation instaurées pour limiter le nombre d'élèves par maître.

Le développement de l'enseignement privé entraîne des répercussions sérieuses en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines au niveau de l'enseignement primaire. Près de 400 maîtres dont 48% ont un diplôme professionnel (CAE ou CAP) exercent dans ces établissements. Ces enseignants dans leur majorité, pour ne pas dire la totalité, proviennent du personnel du Ministère de l'éducation nationale. La note de service interdisant formellement aux instituteurs exerçant dans le public d'enseigner dans le privé, est loin d'être appliquée en ce sens que les irrégularités de paiement des salaires poussent les enseignants à chercher un salaire de subsistance dans le privé sans pour autant avoir l'autorisation expresse du Ministère de tutelle.

Résumé

L'utilisation rationnelle et optimale des ressources de l'éducation nationale est le fondement de toute action en faveur du développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement primaire. Le volume de la masse salariale de l'enseignement primaire doit correspondre à un niveau donné des effectifs scolarisés dans la mesure où le salaire moyen par maître et le nombre d'élèves par maître sont deux facteurs qui sont fortement liés aux salaires des enseignants et aux effectifs des élèves. Il serait possible d'augmenter le nombre des élèves sans augmenter proportionnellement le nombre des enseignants.

Par contre, la maîtrise des coûts unitaires implique des efforts de conciliation des différents intérêts en étudiant les divergences qui existent. On ne peut que faire

allusion d'abord aux «rapports de force» qui ne cessent de rendre rigoureusement conservateurs les syndicats des enseignants. Il est clair que le corps enseignant peut faire obstacle au changement. La grande leçon tirée de cette décennie est que le syndicat peut réussir à canaliser les énergies des enseignants vers des objectifs aussi bien constructifs qu'obstructifs ; aussi, du côté du Ministère de l'éducation nationale, l'inefficacité de l'enseignement est-elle un message assez clair pour associer tous les groupes d'intérêt afin de mener à bien les changements jugés souhaitables.

Enfin, la planification de l'offre et de la demande des enseignants mérite d'être soulignée en raison du fait que le Ministère de l'éducation n'a que très peu de mainmise sur le contrôle effectif de l'ensemble des enseignants gérés par la Fonction Publique. Pour espérer atteindre les objectifs de généralisation de l'enseignement primaire, le Ministère de l'éducation nationale et la Fonction Publique doivent faire preuve de pragmatisme pour une utilisation optimale des ressources aussi bien humaines que financières ; il est certain que le maintien des mécanismes actuels de gestion du personnel enseignant ne laisserait aucune chance de garantir l'efficacité du Plan Directeur de l'éducation et de la formation.

1. Rendement interne du système éducatif

On entend par **rendement éducatif** la capacité d'un système d'enseignement à donner aux enfants ainsi scolarisés, des connaissances et compétences qui leur serviraient réellement dans la vie socio-professionnelle, mais aussi qui soient plus utiles à la vitalité et au développement du pays. Quant à **l'efficacité du système**, il s'agit de sa capacité à scolariser des enfants pour un coût raisonnable. Tenant compte de ce complexe analytique, on examinera trois indicateurs qui décrivent en terme usuel le contexte de l'éducation :

1. **Taux de redoublement par année d'études** qui constitue l'un des moyens pour juger de l'efficacité interne du cycle d'enseignement primaire, en ce sens que le phénomène du redoublement élevé peut être interprété comme étant l'indice d'un niveau d'instruction médiocre.
2. **Taux de survie en 5^e année d'études** qui donne, par le modèle de cohorte reconstituée, la probabilité des élèves d'une génération inscrite en première année d'études qui parviennent jusqu'en 5^e année d'études primaires. Cet indicateur est utile en raison du fait que l'achèvement des quatre premières années de scolarité primaire est généralement considéré comme une condition préalable d'un niveau d'alphabétisation durable.
3. **Coefficient d'efficacité** qui indique synthétiquement les répercussions des redoublements et des abandons sur la capacité à former des diplômés de l'enseignement primaire. L'utilisation des ressources de l'éducation est optimale lorsque la plupart des élèves achèvent leur scolarité après avoir accompli le nombre d'années normales du primaire c'est-à-dire six pour chaque élève inscrit en première année d'études primaires.

1. Evolution du taux de redoublement

Entre 1989 et 1992, le taux de redoublement fluctue autour de 40% aussi bien pour les filles que pour les garçons. Les années suivantes, l'évolution est à la baisse. En

1988/89 et 1989/90, le taux de redoublement des garçons est plus important que celui des filles. Tandis que les deux années suivantes (1990/91 et 1991/92), on a observé un taux de redoublement des filles supérieur à celui des garçons. L'évolution du taux de redoublement est à la baisse. La parité est presque égale à 1.

Tableau 5 : Evolution des taux de redoublement par sexe au niveau national

		1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
Taux de redoublement	MF	38,8	43,9	35,3	43,0	31,3	26,9	29,1	25,4	28,4	27,2	25,4
	M	39,3	46,9	33,9	42,9	32,5	28,1	28,7	26,7	29,8	27,5	25,4
	F	38,3	40,1	37,3	43,0	29,8	25,3	30,1	23,7	26,8	26,8	24,4
	F/M	1.0	0.9	1.1	1.0	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0

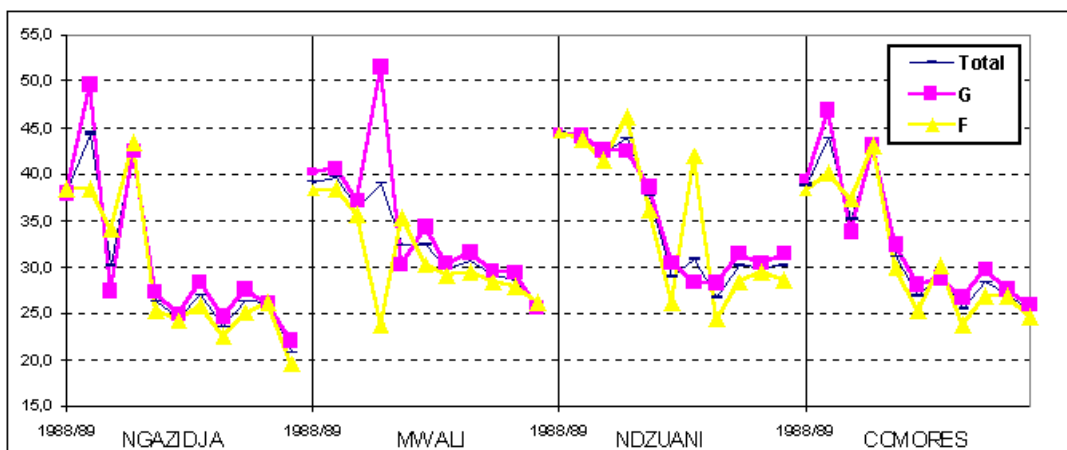
Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

L'évolution du taux des redoublements dans les îles montre une tendance à la baisse. Mais, quelques cas de redoublement observés en 1989/90, 1991/92 et 1994/95 méritent bien d'être soulignés :

- Les taux de redoublement manifestés à Ngazidja évoluent à la baisse avec deux pics très importants en 1989/90 et 1991/92. Le taux de redoublement passe de 40% à 20%.
- Au niveau de Mwali, la baisse est linéaire malgré les valeurs du taux de redoublement des garçons et des filles qui se présentent de façon opposée en 1991/92. Les redoublements des garçons ont nettement augmenté tandis que ceux des filles ont fortement diminué.
- Enfin, à Ndzواني, le taux de redoublement stagne pendant les quatre premières années (de 1988/89 à 1991/92) et les six dernières (de 1993/94 à 1998/99), après une chute régulière entre ces deux intervalles. Le taux de redoublement des garçons en 1994/95 est très élevé.

Les trois situations mentionnées ci-dessus correspondent aux années scolaires non validées décrétées «années blanches» dans l'ensemble du pays. Ce qu'il est important à souligner est le fait que, malgré les redoublements généraux attendus, quelques passages en classe supérieure sont effectués. De ce point de vue, on peut se demander si la baisse des redoublements n'est pas liée à des motifs sociaux de satisfaction pour apaiser les esprits des parents ou des élèves. Elle pourrait s'expliquer en partie par la plus grande mobilité des élèves entre les établissements scolaires publics et privés, qui ne tiennent pas compte parfois des résultats antérieurs de l'élève.

Graphique 1 : Evolution des taux de redoublement par sexe selon l'île



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

1. Evolution des taux de rendement interne

L'analyse du rendement interne du système d'enseignement primaire doit mettre en exergue le déroulement des années scolaires qui ont permis de traduire méthodiquement les passages, les redoublements et les abandons. Pour cette raison, il convient d'étudier différents aspects qui ont affecté considérablement l'année scolaire 1998/99, mais aussi les évolutions enregistrées au cours de la décennie.

Les taux de promotion ont augmenté de 1988/89 à 1998/99 dans tous les niveaux d'études jusqu'au CM1. Dans tous les cas, la progression des élèves dans l'enseignement primaire se fait de plus en plus rapide à mesure que l'enfant passe de classe. Le taux maximum est atteint au CM1. Toutefois, on a constaté de baisses négligeables au CE1, plus importantes pour les filles et que pour les garçons, aussi bien en 1988/89 qu'en 1998/99.

Tableau 6 : Evolution des taux de rendement interne par sexe et par niveau d'études au niveau national

	Niveau d'études	Années 1987/88 - 1988/89						Années 1997/98 - 1998/99					
		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
	Taux promotion	54,3	62,5	57,1	61,6	60,4		56,5	66,2	61,1	67,0	68,0	
MF	Taux redoublement	35,6	32,4	36,1	33,3	34,8	60,9	29,3	25,5	25,3	20,1	19,7	24,9
	Taux d'abandon	10,2	5,0	6,8	5,1	4,8		14,2	8,3	13,6	12,9	12,4	
	Taux promotion	53,7	60,9	57,0	60,4	56,9		55,8	65,8	59,1	64,5	68,4	
M	Taux	35,7	32,4	38,5	34,1	34,4	60,6	30,7	26,8	26,5	21,6	21,7	26,4

	redoublement												
	Taux d'abandon	10,6	6,8	4,5	5,5	8,7		13,5	7,4	14,4	13,9	9,9	
	Taux promotion	55,0	64,7	57,1	63,2	65,0		57,3	66,8	63,5	70,1	67,5	
F	Taux redoublement	35,4	32,5	33,2	32,1	35,3	61,2	27,6	23,9	23,9	18,3	17,4	23,2
	Taux d'abandon	9,6	2,9	9,7	4,7	-0,4		15,1	9,3	12,6	11,6	15,1	

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Les taux de redoublement accusent une baisse régulière du CP1 au CM1 quelle que soit l'année. Entre 1988/89 et 1998/99, les taux diminuent en moyenne par an d'environ 2% au CP1 et 6% au CM1. Tandis que les taux d'abandon augmentent de 4% au CP1 et 10% au CM1.

Cette analyse globale du rendement interne de l'enseignement primaire, particulièrement en 1998/99, masque certaines réalités difficilement appréciables entre les îles d'abord, puis suivant les types d'enseignement, public ou privé. En considérant attentivement les colonnes des taux de promotion du tableau ci-dessous, on s'aperçoit que, si les passages se font de plus en plus faibles dans les écoles publiques, les établissements privés gagnent énormément effectifs supplémentaires. Autrement dit, les années scolaires mouvementées ou tronquées favorisent les transferts anarchiques des élèves du public vers le privé.

Les taux d'abandon confirment cet état des lieux en ce sens que, lorsque les taux du public sont positivement très élevés, ceux du privé le sont négativement. On peut constater qu'à Ndzuanzi et à Mwali, malgré les situations socio-politiques difficiles qui ont régné dans le pays pendant les deux années 1997/98 et 1998/99, les élèves ont suivi régulièrement les cours dans les écoles publiques. Contrairement à Ngazidja où beaucoup d'enseignants ont arrêté les cours dans certaines écoles primaires publiques en suivant un prétexte d'une « année blanche » qui ne touchait que les établissements d'enseignement secondaire.

Le gain excessif des élèves dans le privé à Ndzuanzi est dû au fait que, sur la côte Ouest de l'île (circonscription scolaire de Sima), plus de dix écoles primaires sont ouvertes, au cours des années scolaires 1997/98 et 1998/99, dans des localités sans école publique. Ces écoles sont gérées par une ONG italienne basée depuis plus d'une vingtaine d'années dans cette île.

Tableau 7 : Taux de rendement interne par sexe selon les îles et les types d'établissement en 1997/98 et 1998/99

	Taux de promotion	Taux de	Taux d'abandon
--	-------------------	---------	----------------

Régions				redoublement					
	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F
Ngazidja	54,3	53,6	55,1	21,9	23,3	20,5	23,7	23,1	24,4
Mwali	61,3	63,2	58,8	26,9	26,7	27,3	11,7	10,1	13,9
Ndzuani	60,3	58,8	62,5	30,7	31,9	28,9	9,0	9,3	8,6
Total Public	57,1	56,5	57,9	25,8	27,5	23,9	17,0	16,1	18,2
Ngazidja	125,7	121,4	130,4	10,8	10,6	11,1	-36,6	-32,0	-41,5
Mwali	91,2	97,1	86,4	12,3	9,3	14,7	-3,5	-6,4	-1,1
Ndzuani	107,9	115,7	100,1	20,4	21,9	20,4	-28,3	-37,6	-19,0
Total Privé	119,2	118,9	119,5	12,7	11,9	13,5	-31,9	-30,9	-33,0

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Enfin, il faut noter qu'à Ndzuani, les redoublements sont très élevés par rapport aux autres îles quel que soit le type d'enseignement. Il n'y a pas d'explication précise, mais l'insécurité sociale qui a régné à la fin de l'année scolaire 1997/98 pourrait être l'une des causes de ces redoublements élevés même dans le secteur de l'enseignement privé.

1. *Survie scolaire par année d'études*

On ne peut pas aborder l'analyse des survies scolaires sans rappeler l'intérêt de la méthode de cohorte reconstituée. Cette méthode est fondée sur le modèle de flux des élèves dans le cycle d'enseignement primaire. Elle utilise les trois taux analysés ci-dessus, à savoir le taux de promotion, le taux de redoublement et le taux d'abandon, pour traduire la progression des élèves d'un niveau à l'autre dans le cycle primaire. Ainsi, certaines hypothèses sont retenues pour interpréter correctement le rendement interne du système telle que l'homogénéité du comportement qui fait que les taux sont appliqués de la même manière à tous les élèves admis directement ou avec redoublement. Ce qui suppose donc des taux constants au cours du cycle.

La progression des effectifs des survivants montre que 31,9% arrivent à terminer tous les niveaux du primaire. Par ailleurs, les garçons survivent beaucoup plus que les filles au cours de ces niveaux scolaires : on a 32,6% des garçons qui achèvent le cycle primaire contre 31,2% pour les filles. Ceci montre que le système scolaire rejette beaucoup plus de filles que de garçons.

Tableau 8 : Survivants par année d'études par sexe avec ou sans redoublement au niveau national

Niveau d'études	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
-----------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Survivants avec /sans redoublement MF	1000	780	663	509	402	319
Survivants avec /sans redoublement M	1000	775	656	516	422	326
Survivants avec /sans redoublement F	1000	782	669	503	387	312
Survivants sans redoublement MF	1000	565	374	228	153	104
Survivants sans redoublement M	1000	573	383	241	169	114
Survivants sans redoublement F	1000	558	367	218	141	96

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

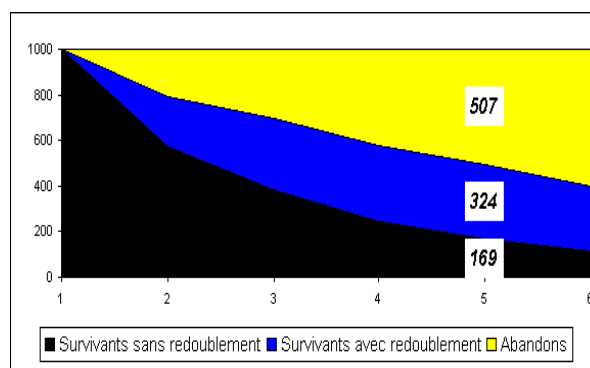
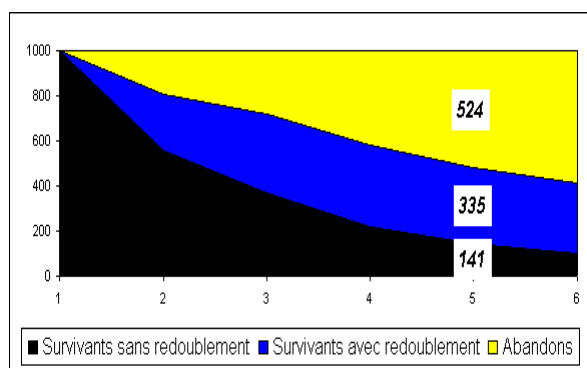
La proportion des survivants sans redoublement, par rapport à l'ensemble des survivants, diminue régulièrement dans tous les niveaux d'études. La diminution des filles se fait très rapidement passant de 71% à 31%, soit un écart de 41% ; alors que les garçons passent de 74% à 35%, soit 39% d'écart. On peut constater que sur 1000 élèves inscrits, 10% seulement ont la chance d'accéder au CM2.

De la même façon, le graphique 13 montre que, si les facteurs ayant affecté le système d'enseignement primaire au cours des années scolaires 1997/98 et 1998/99 sont les mêmes durant les six prochaines années, 507 filles sur 1000, soit 51%, et 524 garçons sur 1000, soit 52%, abandonneront l'enseignement primaire au niveau du CM1. Autrement dit, 32% des filles et 34% des garçons survivront jusqu'en CM1 avec des risques de redoublements alors que 17% des élèves féminins et 14% des élèves masculins passeront avec succès les différents niveaux d'études dans le cycle primaire.

Graphique 2 : Comparaison de la survie d'une cohorte théorique au niveau national entre garçons et filles en 1997/98 -1998/99

Les garçons

Les filles



Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

Les résultats ressortis d'une cohorte permettent de comprendre l'importance des redoublements et des abandons des élèves et le degré de «gaspillage» des ressources de l'éducation. C'est de cette façon qu'on mesure la survie scolaire comme étant le nombre d'élèves ayant accompli les années d'étude successives.

Lorsque l'enfant progresse dans le cycle primaire, il survit bien entendu, accumule des années scolaires et utilise des ressources pour qu'il soit enfin un «produit sorti» du système d'enseignement. A cet effet, plus l'enfant reste longtemps dans le système scolaire, plus il consomme une quantité énorme des ressources exprimées non monétaire par le nombre d'années-élèves consommées. L'efficacité interne du système, le «gaspillage de ressources», étant donc mesuré par le coefficient d'efficacité ou le ratio intrants/extrants.

Tableau 9 : Evolution des Taux de survie et coefficient d'efficacité en 5ème année d'études par sexe selon les îles entre 1989 et 1999

Régions	Taux de survie			Nb années-élèves consommées			Coefficient d'efficacité			Ratio intrants/extrants		
	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F
Ngazidja	36,3	35,8	36,7	418	418	417	38,2	37,9	38,6	2.62	2.64	2.59
Mwali	69,1	63,9	77,1	886	809	1005	53,1	51,0	56,0	1.88	1.96	1.79
Ndzuani	69,3	65,0	76,0	948	910	1008	47,6	46,5	49,1	2.10	2.15	2.04
Total 1999	48,4	47,6	49,3	599	604	594	42,8	42,4	43,3	2.34	2.36	2.31
Ngazidja	55,8	61,2	50,9	777	853	707	46,7	49,2	44,0	2.14	2.03	2.27
Mwali	59,3	51,5	71,1	841	702	1060	41,7	32,4	55,1	2.40	3.09	1.41
Ndzuani	74,2	65,3	91,3	1203	1028	1558	47,8	39,3	64,7	2.09	2.54	1.55

Total 1989	62,1	62,2	62,2		923	916	934		47,0	43,9	51,1	2.13	2.28	1.96
-----------------------	-------------	-------------	-------------	--	------------	------------	------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

La comparaison d'une analyse de cohorte en 1989 et en 1999 fait apparaître une amélioration des taux de survie et du coefficient d'efficacité à Mwali, alors que ces indicateurs sont en baisse partout ailleurs. Ce qui implique que le système actuel perd énormément de ressources à Ndzuanu et à Ngazidja, perte due aux redoublements et aux abandons. Le ratio intrants/extrants étant l'indice des effets des «gaspillages» des ressources ; il démontre que, durant toute la décennie, le système gaspillait plus de 200% des ressources de l'éducation pour retenir moins de 50% d'élèves jusqu'en classe de CM1.

La même comparaison entre les types d'établissements d'enseignement primaire renseigne que ce gaspillage de ressources s'effectue dans le système d'enseignement public, plus particulièrement à Ngazidja où plus de 400% des ressources sont perdues, soit environ le double de celles des autres îles. Le privé, quant à lui, dépense moins de 85% de ces ressources pour former des élèves jusqu'au CM1 dans toutes les îles.

Tableau 10 : Taux de survie et coefficient d'efficacité en 5ème année d'études par sexe et type d'établissements selon les îles

Régions	Taux de survie			Nb années-élèves consommées			Coefficient d'efficacité			Ratio intrants/extrants		
	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F
Ngazidja	23,8	24,3	23,3	277	287	267	23,1	23,2	23,0	4.33	4.31	4.35
Mwali	47,3	51,5	41,9	603	647	545	36,7	41,1	31,1	2.72	2.43	3.22
Ndzuanu	58,5	54,3	65,2	805	765	872	41,1	40,0	42,7	2.43	2.50	2.34
Total Public	35,9	36,6	35,0	450	470	428	30,5	31,2	29,8	3.28	3.21	3.36
Ngazidja	376,9	313,7	456,7	4164	3506	4991	234,1	221,3	246,1	0.43	0.45	0.41
Mwali	65,7	62,2	74,3	657	622	743	124,4	117,7	131,0	0.80	0.85	0.76
Ndzuanu	291,0	396,7	211,7	3474	4912	2439	160,7	203,1	124,9	0.62	0.49	0.80
Total Privé	320,9	288,1	357,8	3586	3275	3935	211,8	212,3	211,0	0.47	0.47	0.47

Source : Enquête réalisée en 1999, Direction générale de la planification, Ministère de l'éducation nationale

L'analyse de l'efficacité du système d'enseignement primaire ne serait appréciée que si les « produits » ainsi sortis du système (les extrants) possédaient des valeurs et des connaissances nécessaires et suffisantes pour leur développement individuel en rapport avec le développement économique et social du pays. Il serait intéressant de voir le processus dans son ensemble en liant l'apprentissage, l'acquisition des connaissances par les élèves et l'achèvement du cycle primaire.

1. Acquis scolaires

Pour compléter l'analyse du rendement interne du système d'enseignement primaire, il convient de mesurer si les enfants ayant atteint la 4^{ème} année d'études (ou niveau supérieur du cycle primaire) ont effectivement obtenu les résultats escomptés en matière d'apprentissage. Cet indicateur lie les efforts de développement de l'éducation avec le processus pédagogique, l'acquisition des connaissances et l'achèvement du cycle primaire.

Durant toute la décennie, le Ministère de l'Education nationale n'a procédé qu'à une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'enseignement du CM2, en 1993, qui a servi à l'élaboration du Plan directeur ; mais les données brutes et le rapport définitif ne sont pas exploitables pour pouvoir présenter les résultats ressortis de cette évaluation. Une enquête spécifique a été réalisée en août 1999 sur l'ensemble du territoire national pour justement combler le domaine des acquis scolaires des élèves de 4^{ème} année d'études. Toutefois, ces informations recueillies, particulièrement dans toutes les écoles suivies par le programme Education-UNICEF, constituent une « occasion manquée » compte tenu du fait qu'un blocage financier a freiné leur exploitation. C'est la raison pour laquelle on a jugé utile de proposer les résultats du concours d'entrée au premier cycle du secondaire de l'année scolaire 1995/1996, la dernière année pour laquelle les données sont disponibles sur l'ensemble du pays, en attendant que les résultats de l'enquête « acquis et résultats de l'apprentissage scolaires » soient exploités.

1. **Pourcentage d'élèves de la 6^{ème} (au lieu de 4^{ème}) année d'études maîtrisant un ensemble de compétences de base défini à l'échelon national**

L'interprétation des résultats du concours d'entrée en 6^{ème} (première année du secondaire) mérite beaucoup d'attention et de précaution en ce sens que le jugement fait à l'égard des enfants en matière de résultats scolaires peut différer avec l'objectif de l'évaluation des acquis scolaires. Cette dernière mesure les compétences de base effectives des élèves par rapport au processus de l'apprentissage. Ce qui permet de déterminer les facteurs qui influent sur les résultats afin de trouver les possibilités d'y remédier. Par contre, les notes attribuées à l'élève dans les concours d'entrée en sixième peuvent être influencées par l'idée que le

correcteur se fait de l'élève et de l'objectif final. Ainsi, un enfant réussit il souvent son concours sans les compétences de base déterminées au niveau national.

Pour aborder cet aspect d'acquisition des connaissances par les élèves en ce cas précis, il convient de voir à quelle note minimale l'élève est censé maîtriser un niveau donné de compétences définies à l'échelle du pays, dans la mesure où les données qu'on analyse sont issues d'un «examen de compétences» fondé très souvent sur ce que l'élève a effectivement étudié au cours de l'année scolaire et rarement sur ce qu'il devait recevoir comme enseignement de base en fin du cycle. A défaut d'indications précises, on considère simplement les élèves ayant reçu une note supérieure à la moitié du «barème fixé» comme maîtrisant un «certain niveau d'acquisition des connaissances jugées nécessaires».

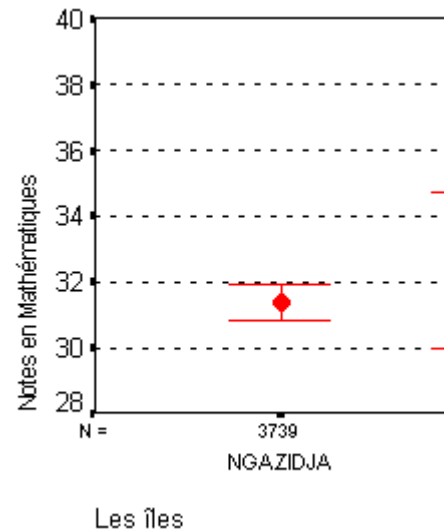
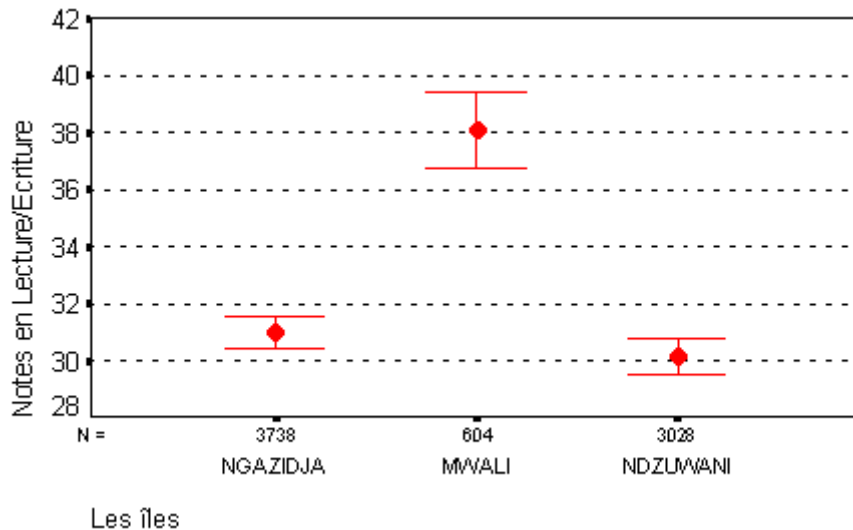
Tableau 11 : Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne dans le concours d'entrée en 6ème par sexe et par matière selon l'île (session 1996, dans le public)

Régions	Lecture/Ecriture			Mathématiques			Vie courante / Autres			Toutes matières		
	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F
Ngazidja	28,1	28,6	27,6	30,9	31,5	37,0	92,4	93,4	91,2	41,8	42,7	40,9
Mwali	47,1	45,0	49,6	26,4	27,8	24,6	92,4	93,4	91,2	51,0	52,2	49,6
Ndzuani	29,3	31,7	26,3	37,0	37,7	36,1	83,8	85,8	81,3	42,1	43,2	40,7
Total	30,3	31,5	29,0	33,2	34,0	32,2	88,4	90,0	86,6	42,7	43,8	41,6

Source : Office National des Examens et Concours, Ministère de l'éducation nationale

Le tableau 34 traduit, à cet effet, que le niveau de connaissances des élèves en classe terminale du cycle primaire (CM2) est très faible en lecture, écriture et calcul. Cela étant, moins de 50% des élèves de l'enseignement public présentés au concours d'entrée en 6^{ème} en 1996 ne savaient pas lire ni écrire correctement en français. C'est à Mwali qu'on a enregistré un pourcentage élevé des élèves sachant mieux lire et écrire par rapport aux autres. Le niveau le plus bas est situé à Ndzuani avec 26,3% des filles qui maîtrisent la lecture et l'écriture.

Graphique 3 : Résultats des élèves au concours d'entrée en 6ème en lecture/écriture et mathématiques selon l'île pour l'année 1996

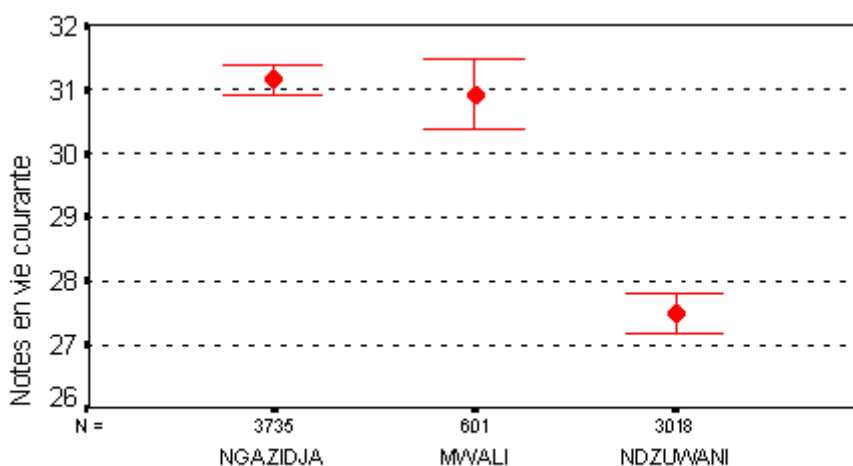


Source : Office National des Examens et Concours, Ministère de l'éducation nationale

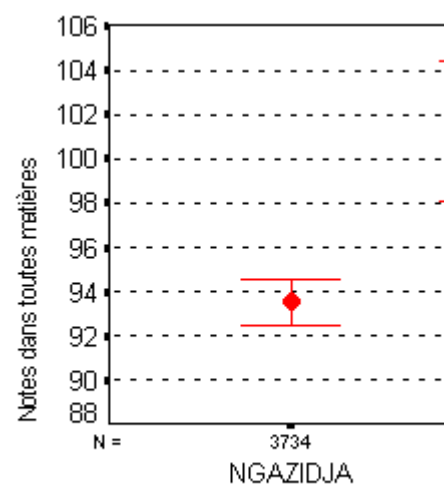
Les connaissances en mathématiques pour les élèves du CM2 sont encore faibles, moins de 40% quel que soit le sexe ou l'île. Le niveau des élèves de la sixième année d'enseignement public est presque le même partout. Les pourcentages les plus élevés se trouvent à Ndzuani avec 36% pour les filles et 38% pour les garçons. À Mwali, les résultats sont nettement inférieurs par rapport aux autres îles, particulièrement chez les filles.

Dans le domaine de la vie courante, les élèves du public présentent des performances extraordinaires : plus de 90% des élèves présentés au concours possèdent des notions de la vie quotidienne à Ngazidja et Mwali. À Ndzuani, 81% des filles ont répondu correctement aux exercices d'étude du milieu contre 86% des garçons.

Graphique 4 : Résultats des élèves au concours d'entrée en 6ème en étude du milieu (Vie courante) et toutes matières confondues selon les îles pour l'année 1996



Les îles



Les îles

Source : Office National des Examens et Concours, Ministère de l'éducation nationale

En conséquence, moins de la moitié des élèves du public présentés à l'examen d'entrée en 6^{ème} en 1996 ont répondu correctement à toutes les matières proposées. Cela ramène à la conclusion selon laquelle les élèves admis au collège n'ont pas un niveau acceptable de français et de mathématiques.

La situation relatée ci-dessus semble affecter uniformément l'enseignement public et privé. Il y a lieu de se demander si ces résultats sont liés aux moyens d'enseignement (programmes, matériels, enseignants, durée d'études) ou à la réceptivité des enfants (aptitude à apprendre, santé et la nutrition). En tous cas, ces deux paramètres doivent être vus du côté de la gestion du système d'enseignement et du degré d'interaction des parents envers l'école.

Tableau 12 : Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne dans le concours d'entrée en 6ème par sexe et par matière selon l'île (session 1996, dans le privé)

	Lecture/Ecriture			Mathématiques			Vie courante / Autres			Toutes matières		
	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F
Ngazidja	35,1	38,0	32,0	28,0	32,9	22,8	92,6	94,9	90,1	44,1	49,7	38,1
Mwali	47,1	45,0	49,6	26,4	27,8	24,6	92,4	93,4	91,2	51,0	52,2	49,6
Ndzuani	40,0	41,2	38,9	30,0	38,2	22,2	78,6	82,4	75,0	44,3	50,0	38,9
Total	41,0	41,5	40,4	27,4	30,7	23,6	91,7	93,6	89,7	47,3	50,9	43,4

Source : Office National des Examens et Concours, Ministère de l'éducation nationale

Mais il serait intéressant d'affiner cette analyse sur les acquis scolaires et les résultats de l'apprentissage à partir des données de l'enquête spécifique réalisée sur le terrain qui permettrait de cerner l'interaction entre les résultats des élèves et les facteurs susceptibles de les influencer.

Résumé

La qualité de l'enseignement primaire est le but ultime que le Ministère de l'éducation s'est toujours fixé. Elle se mesure essentiellement par la méthode de cohorte qui reconstitue théoriquement la carrière scolaire de 1000 élèves nouvellement inscrits à l'école à partir des taux d'écoulement des élèves, à savoir les taux de promotion, redoublement et abandon, pour apprécier *le rendement interne*. Pour parler de qualité de l'enseignement, il est nécessaire de comprendre les caractéristiques de l'enseignement, ses performances, sa conformité aux spécificités du pays et son aptitude à remplir pleinement sa fonction.

Le rendement interne projette en quelque sorte, par la méthode de cohorte, les caractéristiques et les performances pour une génération de 1000 élèves inscrits pour la première fois à l'école. Sur cet aspect, il est important de souligner le fait que le système d'enseignement primaire est affecté par des situations très variées dans les îles et suivant les types d'enseignement, public et privé. Ce constat est lié, inconsciemment mais fortement, aux perturbations des deux années scolaires de référence (1997/98 et 1998/99) : l'année 1997/98 s'est déroulée normalement à Mwali ainsi qu'à Ndzواني malgré les événements socio-politiques difficiles ; contrairement à Ngazidja où les appels à la grève et les pressions du syndicat handicapent sérieusement le fonctionnement normal des établissements d'enseignement public. Quant à la rentrée scolaire 1998/99, elle a eu lieu tardivement à Ndzواني par rapport aux autres îles. Cet état des lieux entrave la restructuration du système d'enseignement public et favorise la poussée anarchique des établissements d'enseignement privés.

Les résultats obtenus du rendement interne explicitent la performance du système à partir des flux scolaires et des indicateurs d'efficacité. Les premières informations tirées de cette analyse de cohorte montrent un «gaspillage» énorme des ressources de l'éducation par les effets des déperditions scolaires élevées, c'est-à-dire les redoublements et les abandons. L'Etat dépense actuellement environ 300% des ressources disponibles pour retenir 36% des élèves inscrits dans le public jusqu'en cinquième année d'études (CM1). Il y a dix ans, on dépensait 200% pour assurer la scolarités de 62% des élèves inscrits du CP1 jusqu'au CM1. En tenant compte de l'historique du taux de redoublement au cours de la décennie, on se rend compte facilement que ce gaspillage vient particulièrement des abandons qui sont absorbés en grande partie par les établissements privés. Au cours de l'année scolaire 1998/99, les écoles ont accueilli 31% des nouveaux élèves surtout en classe de CP2 et CM1. Cela implique que la probabilité (la survie scolaire) de l'enfant de survivre longtemps dans l'enseignement primaire public est très faible.

La qualité de l'éducation ne laisse pas de côté *l'acquisition des connaissances par les élèves* ayant survécu dans le système. Les résultats du concours d'entrée en 6^{ème} session 1996 montrent un faible niveau de connaissances de base en lecture, en écriture et en calcul pour tous les élèves aussi bien du public que du privé. Les

Ngazidja	65,83	-	-	.	30,83	32,78	28,86	0.9
Mwali	79,29	-	-	.	30,62	35,71	25,07	0.7
Ndzuani	69,44	-	-	.	20,16	24,59	16,26	0.7
Comores	67,99	67,85	68,12	1.0	26,53	29,80	23,39	0.8

Source : Recensement général de la population de 1991, Commissariat Général au Plan et au Développement

En considérant uniquement le français, on se rend compte rapidement des différences d'appréciation de la langue d'alphabétisation par les adolescents d'une part, et d'autre part des disparités régionales et sexuelles qui existent. Il faut noter, dans un premier temps, que l'alphabétisation en français des personnes âgées de 15 à 24 ans regroupe essentiellement les individus sortis du système scolaire évoluant ou non dans l'enseignement post-primaire formel ou non formel. De ce fait, le taux d'alphabétisation en français observé au niveau national comme à Ndzuani est d'environ trois fois moins important que celui calculé pour au moins une langue donnée. Il est presque de moitié à Ngazidja et à Mwali. Ces écarts montrent implicitement de faibles acquisitions de connaissances par les jeunes adolescents sortant du système scolaire et l'importance des actions d'alphabétisation dans d'autres langues que le français menées en faveur de ce groupe d'âge.

En effet, à la suite de l'atelier de lancement de l'alphabétisation tenu en 1987, une série d'actions d'alphabétisation a été adressée aux jeunes déscolarisés, particulièrement les filles en situation de retour à l'analphabétisme. Ces activités ont été menées par l'Institut National de l'Education (INE) et le CNDRS, soutenues par l'UNESCO et le Centre canadien d'Etudes et de Coopération internationale (CECI), puis en 1992 par l'UNICEF. Elles visaient à toucher également un certain nombre d'adultes, notamment les femmes

Tous les efforts d'alphabétisation des jeunes déscolarisés ou non scolarisés sont ensuite réduits avec le temps, durant toute la décennie. L'analphabétisme a dû certainement augmenter très rapidement. A défaut de données récentes, l'analyse de l'évolution de l'analphabétisme se réduit dans la logique de l'augmentation des déscolarisés accentuée par l'inefficacité du système d'enseignement primaire qui rejette un certain nombre d'enfants en âge scolaire sans de solides niveaux de connaissances scolaires. Ainsi, le taux actuel d'alphabétisation de sujets âgés de 15 à 24 ans serait sans doute plus bas que celui donné par le recensement de 1991 en ce sens que le groupe d'âge considéré en ce moment (15-24 ans) représente tous les enfants de 7 à 12, scolarisés ou non, recensés dans le

pays en 1989. Ceci, étant donné que les jeunes déversés par l'éducation sont dépourvus de solides niveaux de connaissances et de compétences scolaires, et que ces imperfections n'ont pas été corrigées par un encadrement favorable à l'épanouissement dans la vie quotidienne. Les risques d'analphabétisme sont certainement très élevés. Les régions et les catégories les plus menacées sont celles déjà compromises par un faible taux d'alphabétisation.

2. Alphabétisation des adultes

Objectif : réduction du taux d'analphabétisme des adultes, en mettant l'accent sur l'alphabétisation des femmes pour réduire de façon significative les disparités actuelles entre les taux d'analphabétisme masculin et féminin.

L'alphabétisation concerne les personnes de 12 ans et plus sachant lire, écrire et comprendre au moins une langue parmi les langues comorienne (en caractères arabes ou latins), française et arabe. Cet aspect est l'effet conjugué de l'enseignement préscolaire (coranique), primaire et de programmes particuliers d'alphabétisation, soit dans le cadre de la promotion des groupes particuliers, ou l'éducation associée à une formation professionnelle de certaines catégories de travailleurs.

En considérant cette définition, le taux d'alphabétisation devient 61,4%. Autrement, le taux d'analphabétisme est de 38,6%. De faibles écarts se manifestent entre les sexes masculin et féminin particulièrement à Ngazidja. Les écarts du taux d'alphabétisation selon l'île sont très remarquables : la grande île, Ngazidja, enregistre les plus faibles taux de l'ordre de 59% pour le sexe masculin et de 50% pour le sexe féminin. Il ressort du tableau 37 que les milieux ruraux de cette île abritent une proportion élevée d'analphabètes.

Tableau 14 : taux d'alphabétisation dans une langue donnée des personnes âgées de 12 ans et plus par sexe et par île selon les milieux urbain et rural, en 1991.

Régions	Ensemble				Milieu urbain				Milieu rural			
	MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M
Ngazidja	54,24	58,89	49,86	0.8	66,26	69,51	62,91	0.9	50,07	54,98	45,58	0.8
Mwali	79,27	79,27	79,57	1.0	79,48	78,47	80,58	1.0	79,66	80,09	79,18	1.0
Ndzuani	69,57	71,59	66,59	0.9	73,15	74,51	71,86	1.0	66,93	70,06	63,99	0.9
Comores	61,36	64,99	57,92	0.9	70,45	72,48	68,42	0.9	57,40	61,59	53,50	0.9

Source : Recensement général de la population de 1991,
Commissariat Général au Plan et au Développement.

Ce niveau d'alphabétisation relativement élevé par rapport à d'autres pays d'Afrique est le résultat des actions d'envergure nationale menées dans le pays durant la période du régime révolutionnaire de 1975 à 1978. Des campagnes d'alphabétisation obligatoire ont été lancées et suivies en comorien en caractères latins et arabes. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus devaient «de gré ou de force» être alphabétisées.

Toutefois, ce tableau masque des disparités entre les différentes régions au sein de chaque île, ainsi qu'entre le niveau d'alphabétisation selon les langues et le sexe. Il faut souligner que la langue d'alphabétisation la plus répandue est le comorien en caractères arabes. Dans douze préfectures, trois seulement enregistrent un taux d'alphabétisation inférieur à 40% pour les femmes adolescentes et adultes. Il s'agit du Washili Dimani, du Nord et du Sud toutes situées à Ngazidja. Cette langue s'apprend particulièrement dans les écoles coraniques.

En ce qui concerne les autres langues, à commencer par le comorien en caractères latins, la proportion des personnes alphabétisées devient faible. Moins de 40% seulement des femmes que des hommes sont alphabétisés dans toutes les préfectures du pays à l'exception de celle de Fomboni à Mwali. Les femmes des préfectures de Nyumakele, de Domoni et de Sima sont les moins alphabétisées en comorien en caractères latins dans le pays pour un taux respectif de 11%, de 13% et de 15%. Bien que l'alphabétisation en comorien en caractères latins va de pair avec la maîtrise de l'alphabet français, la part des personnes alphabétisées en français suit faiblement la même analyse que celle faite pour le comorien latin. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 4% pour la préfecture de Nyumakele, et de 7% pour celles de Domoni et de Sima. A cela s'ajoute la préfecture de Nyumashua (6%). Les autres préfectures se situent entre 8 et 23% pour les femmes et entre 18 et 35% pour les hommes.

3. Formation à des compétences de base essentielles

Objectifs : *Expansion des services d'éducation de base et de formation à d'autres compétences essentielles destinées aux adolescents et aux adultes, l'efficacité des actions étant appréciée en fonction de la modification des comportements et de l'impact sur la santé, l'emploi et la formation.*

Le domaine des compétences essentielles concerne toutes les acquisitions pratiques des connaissances, compétences et attitudes par les jeunes, menées en dehors du système formel pour répondre aux besoins de cette catégorie sociale qui cherche à améliorer son niveau de vie. En réalité ce domaine reprend les « déçus de l'éducation » pour leur donner une chance d'acquérir un «savoir faire utile». Cette forme d'éducation est souvent négligée par une prise de conscience politique selon la vision élargie de l'éducation.

Il y a lieu de noter que le pays regorge d'activités d'apprentissage (voir tableau ci-dessous) variées et diversifiées. Ces activités de formation à d'autres compétences essentielles sont éparpillées dans les îles, les zones urbaines et rurales selon le type

ou domaine de formation. Mais la plupart d'entre elles sont localisées dans les villes, principalement dans la capitale de chaque île. Compte tenu du manque d'informations très précises dans ce domaine, il conviendrait d'inventorier les différentes possibilités d'actions de formation extrascolaire qui existent dans le pays. Le tableau suivant en fait un résumé plus ou moins exhaustif de l'image des formations à d'autres compétences essentielles:

Type et centre de formation	Mode et lieu de formation	Groupe cible (niveau, sexe, âge)	Résultats et financement
Agriculture : <ul style="list-style-type: none"> Atelier individuel et privé. 	L'exploitation agricole de type familial organisée dans le champ pour des cultures vivrières et de rente.	Des jeunes âgés de 5 à 12 ans et plus des deux sexes dans les milieux ruraux	L'enfant, avant de devenir producteur, passe à un stade d'initiation sous forme d'apprentissage dirigé par un responsable de la famille.
<ul style="list-style-type: none"> Centre National Horticole. 	Rattaché à l'origine à l'enseignement primaire puis à partir de 1990 à l'enseignement technique et professionnel. Il dispense des formations en horticulture et de l'animation dans la filière horticole. Il se localise à Ngazidja.	Il accueille des adultes : de 1993 à 1997 environ 357 stagiaires hommes et femmes ont suivi des formations en technique de maraîchage : travaux en pépinière , technique de fertilisation, traitement et entretien des plantes, production de contre- saison.	Des groupements ont pu bénéficier de formation en alphabétisation : apparition d'un journal mensuel des producteurs en français et en comorien. Le centre avait reçu l'appui technique et financier de la Mission française de Coopération.
<ul style="list-style-type: none"> Ecole Nationale d'Agriculture 	Localisée à Mwali .		Elle a été financée par le projet Education II (Banque mondiale). Elle est non fonctionnelle depuis 1990.
Pêche : <ul style="list-style-type: none"> Atelier individuel et privé. 	La formation se fait de la même façon que pour l'exploitation agricole de type familial.	Compte tenu des risques de la mer, l'âge de l'enfant à ce niveau est poussé. Il doit être âgé de 15 ans et	L'enfant apprend à faire de la pêche un métier durable.

		plus.	
<ul style="list-style-type: none"> Ecole Nationale de Pêche. 	Implantée à Ndzuani.		Elle a été financée par le projet Education II (Banque mondiale). Elle est non fonctionnelle depuis 1993.
<p>Mécanique automobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier individuel et privé. Ecole Nationale Technique et Professionnelle. Travaux Publics. 	En expansion rapide dans les milieux urbains. Les jeunes sont motivés pour la formation mécanique. Chaque garage fonctionne sous la supervision d'un mécanicien en chef jouant le rôle de maître formateur. L'apprentissage est basé sur l'observation et la pratique.	Les garages de réparation accueillent particulièrement des jeunes déscolarisés, mais quelquefois des non scolarisés, âgés de 12 à 25 ans. En général, ce sont des gens des milieux ruraux installés dans les villes qui constituent la majorité des apprenants.	Au cours de la formation, le jeune adulte devient de plus en plus conducteur expérimenté. Les perspectives de s'insérer dans la vie active sont meilleures : chauffeur d'un haut fonctionnaire, d'un officiel, conducteur dans les sociétés ou chauffeur de taxi, etc.
<p>Menuiserie, charpenterie et sculpture du bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier individuel et privé. Centre National d'Artisanat Comorien. 	Un secteur en pleine expansion qui se modernise par l'usage des machines. Le mode de fonctionnement ne diffère pas de celui de la mécanique auto.	Le secteur attire un grand nombre de jeunes dont la plupart sont des non scolarisés. On peut trouver des ateliers de menuiserie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.	Les produits issus du bois sont tellement consommés et génèrent rapidement des revenus supplémentaires.
<p>Construction et carrelage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier individuel et privé. Ecole Nationale Technique et Professionnelle 	Ce domaine est également très présent aussi bien dans les milieux ruraux que urbains. Formation basée sur la pratique.	Essentiellement des jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans. Aucun niveau scolaire n'est exigé. Une ou deux personnes sont acceptées. Mais les centres peuvent admettre beaucoup de gens	Des mains d'œuvre en bâtiment qui peuvent prendre en charge la construction d'une maison.

Ile.			
<p>Soudure et charpente métallique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier individuel et privé. • Ecole Nationale Technique et Professionnelle. 	<p>Une formation très rare pour la charpente métallique. Quant à la soudure, elle est souvent associée à la menuiserie.</p>	<p>Le métier de la soudure peut accepter les personnes très mûres. Pour les adolescents, ils doivent suivre d'abord la branche de menuiserie.</p>	<p>Facilité de trouver un travail dans les entreprises de bâtiment et de construction métallique.</p>
<p>Plomberie et sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier individuel et privé. • Ecole Nationale Technique et Professionnelle. 	<p>Cette formation occupe actuellement une place de plus en plus importante dans les milieux urbains.</p>	<p>Peu de gens qui pratiquent ce métier acceptent des apprentis. En général, le maître lui-même s'est formé dans d'autres pays.</p>	<p>Lequel que mains-d'œuvre existant occupe le monopole du marché.</p>
<p>Electricité, climatisation et froid :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier individuel et privé. • Ecole Nationale Technique et Professionnelle. 	<p>Dans ces domaines, la formation est quasiment inexistante, à l'exception de l'électricité qui est dispensée à l'Ecole Technique ou quelquefois en privé pour une ou deux personnes.</p>	<p>Rassemble des garçons à un niveau d'enseignement secondaire ; cela ne se fait que rarement dans le pays</p>	<p>Possibilité de conquérir le marché des installations domestiques.</p>
<p>Broderie, couture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers individuels. • Les Hirondelles. 	<p>La formation est très diversifiée selon les lieux d'implantation. Elle se fait sur l'observation et la</p>	<p>Les apprentis sont exclusivement des femmes. Les ateliers ne peuvent pas accueillir plus de cinq apprentis,</p>	<p>Les activités dans ce domaine se réduisent par l'abondance des produits tout fait, prêt à porter,</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Mission Catholique. 	pratique.	mais ils sont très répandus jusqu'au niveau des familles.	importés de l'extérieur. Seuls les vêtements traditionnels font des profits
---	-----------	---	---

A travers ce tableau, on peut se rendre compte du sort des enfants déscolarisés ou non scolarisés. Les défaillances de l'enseignement primaire ne permettent pas le développement des formations à des compétences essentielles dans la mesure où les métiers répandus dans le pays sont dispensés dans la plupart des cas par des personnes de même niveau de connaissances scolaires que les apprenants. L'apprentissage se fait par l'observation et la pratique.

1. **Politique, gestion et financement de ces formations**

La nouvelle politique de l'éducation définie dans le Plan Directeur qui vise une harmonie entre l'éducation et le développement économique et social doit faire face à la complexité et à la diversité de ces activités sans lesquelles beaucoup de jeunes exclus du système seront privés des connaissances utiles pour leur vie d'adulte.

Etant donné qu'un encadrement des jeunes non scolarisés et déscolarisés est rarement assuré par l'Etat, les bonnes initiatives sont laissées aux mains des individus et dans un cadre privé. En général, des organisations internationales, des ONG et des collectivités viennent très souvent en appui à ces genres d'actions. C'est le cas du Centre des Hirondelles qui a reçu un soutien financier du PNUD, de l'ISESCO, du projet AMIE et de l'Ambassade des Etats Unis. Le Centre National Horticole a pu bénéficier d'un appui technique et financier de la Mission française de Coopération de 1993 à 1998.

Il convient de souligner que le PNUD a élaboré un programme de formation très appréciable qui vise à toucher environ plus de 1000 jeunes déscolarisés en leur offrant des métiers dans les domaines de **la menuiserie/charpente sur bois, la sculpture sur bois, la céramique/poterie, la construction/carrelage, la soudure/charpente métallique, la plomberie sanitaire, l'électricité/froid/climatisation, la mécanique auto, et l'entretien routier**. Ces types de formation valorisante et génératrice de revenus qui cadrent parfaitement avec les orientations du Plan directeur et avec des objectifs claires, doivent être suivis et évalués non seulement sur le plan

financier mais également pour leur impact dans le développement économique du pays.

2. **Qualité, efficacité et résultats**

L'évaluation des efforts déployés dans le domaine des formations aux compétences essentielles se résume sur quelques cas précis en raison du fait que les informations disponibles n'ont pas permis de pousser très loin l'analyse :

- L'Ecole Nationale Technique et Professionnelle est le seul établissement public qui continue à dispenser des formations utiles aux jeunes déscolarisés dans les domaines du bâtiment, de la mécanique auto, de la plomberie et de la soudure. Les deux autres écoles publiques qui formaient des pêcheurs et des agriculteurs professionnels ont interrompu leurs activités depuis longtemps.
- Le Centre National d'Artisanat Comorien est considéré comme un lieu de développement des connaissances et compétences essentielles à la vie professionnelle et personnelle. Il est le pôle d'interaction entre les artisans multidisciplinaires. Ce centre a reçu l'appui de certains bailleurs de fonds particulièrement l'Union Européenne.
- Le Centre National Horticole, qui encadre les agriculteurs en milieu rural, accompagne ses formations de travaux de pépinière, de techniques de production, de production de contre saison et d'alphabétisation avec technique de transformation agricole, de gestion de la production et d'activités micro-entrepreneuriales. Les formations ont touché des groupements de producteurs de légumes, vanilles, volailles, etc. d'environ 357 hommes et femmes de 1993 à 1997.
- Le centre les Hirondelles a formé environ 510 femmes durant toute la décennie. Il s'est approprié des mécanismes de gestion et s'autofinance à partir des frais de participation des apprenants (3000 KMF/mois). En plus des formations dispensées telles que la broderie, l'art culinaire et le jardinage s'ajoute le programme d'alphabétisation des jeunes femmes.

1. **Education pour une vie meilleure**

Objectifs : *Acquisition accrue par les individus et les familles, grâce au concours de tous les canaux d'éducation - y compris les médias, les autres formes de communication modernes et traditionnelles et l'action sociale - des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement rationnel et durable, l'efficacité de ces interventions étant appréciée en fonction de la modification des comportements.*

L'utilisation des médias à des fins éducatives est un des moyens privilégiés pour l'acquisition des connaissances et pour une couverture de la population cible sur un aspect concret de la vie quotidienne. Les principaux modes de transmission de connaissances pour une vie meilleure sont la radio, la télévision, les documents imprimés, les campagnes, le théâtre, etc. Il est à

noter que bien que les thèmes abordés touchent en grande partie des aspects qui concernent l'ensemble de la population, beaucoup de gens semblent isolés par l'absence d'un réseau de communication développé et par l'inefficacité des moyens de diffusion.

Cette acquisition des notions de la vie se rapporte généralement aux formes d'éducation suivantes : santé et nutrition des enfants, santé de la reproduction, lutte contre les MST/SIDA, lutte contre le paludisme, lutte contre le tabac, la drogue et l'alcool, protection de l'environnement, etc. Les groupes principalement ciblés sont les enfants de 0 à 5 ans et les femmes. Les compétences et valeurs nécessaires à la vie quotidienne, telles que ***l'éducation à la paix et à la tolérance, la culture de l'unité et l'apprentissage de la démocratie***, etc. ont été souvent négligés.

1. **Politique et gestion de ces formations**

La plupart des départements ministériels emploient différents modes d'éducation pour une vie meilleure. On peut constater une série d'émissions radiodiffusées destinées à la population sur tel ou tel aspect de la vie quotidienne. Le Ministère de la Santé est maître d'œuvre dans les domaines liés à la santé. Le Ministère de la Production intervient aussi sur le terrain pour la sensibilisation, la vulgarisation des techniques d'assolement, de l'utilisation des engrais et la sensibilisation des agriculteurs sur les maladies des plantes et des animaux.

Les organisations internationales qui interviennent dans ces domaines sont le PNUD, FNUAP, l'UNICEF, etc.

Mode de diffusion	Thème concernant l'éducation pour la vie	Groupe cible (niveau, sexe, âge)	Résultats et impact
Radio et télévision : <ul style="list-style-type: none"> • Programmes éducatifs sur des thèmes précis de la vie. • Films et reportages. 	Chansons et émissions sur les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> - Santé et nutrition des enfants, - Santé de la reproduction, - Lutte contre les MST/SIDA, - Lutte contre le paludisme. 	L'ensemble des programmes portent essentiellement sur les enfants de 0 à 5 ans et les femmes en âge de procréation.	Le ministère de la Santé a déployé des efforts importants pour rapprocher les services de santé plus près de la population cible pour atteindre les objectifs : couverture vaccinale satisfaisante, lutte contre les maladies infantiles, le SIDA, etc.

	- Lutte contre le tabac, la drogue et l'alcool.	Les adolescents, surtout en situation de chômage.	Le chômage grandissant pousse beaucoup de jeunes adultes au tabagisme et à l'alcoolisme.
	- Protection de l'environnement.	Agriculteurs et pêcheurs.	Le déboisement et la sauvegarde de la mer, sont des domaines très ignorés au profit des agriculteurs et des pêcheurs.
	- Magazine TV « vers les livres » pour encourager les jeunes à la lecture du livres.	400 enfants de CM1, CM2, 4ème et 3ème sont directement impliqués.	7 chaînes de télévision privées pour un public estimé à 12000 personnes.
	- Education à la paix.	Des émissions ponctuelles pour sensibiliser les adolescents et les adultes à la paix, à la tolérance et à la culture musulmane, particulièrement quand il y a des événements dramatiques.	Ces émissions sont essentiellement réalisées par les chefs religieux. L'UNICEF a appuyé un atelier organisé à Mwali à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfant africain.
<ul style="list-style-type: none"> • Radio éducative 	<ul style="list-style-type: none"> - Alphabétisation des adultes - Enseignement à distance pour le perfectionnement des enseignants du primaire. 	Des jeunes hommes déscolarisés et les enseignants moins qualifiés.	Ces programmes ont cessé depuis 1994
<p>Documents imprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les journaux. • Les affiches. 	- Des affiches accompagnent et complètent les émissions radio.	Des personnes alphabétisées en comorien en caractères arabes ou latin et en français.	L'utilisation des affiches et des journaux est le deuxième mode de diffusion apprécié par son impact.
Campagnes de sensibilisation et	- Concours de théâtre scolaires et des	Les enfants en classe terminale du	1400 jeunes ont été touchés : pièces

théâtre : <ul style="list-style-type: none"> • Les conférences dans les bibliothèques et au CNDRS. • Les émissions dans les centres culturels. 	jeunes. <ul style="list-style-type: none"> - Récits filmiques de court métrage. - Exposition des œuvres. - Conférences sur plusieurs thèmes relatifs à la vie. 	primaire (CM2).	présentées abordant des facteurs socio-économiques et touchant l'éducation, la santé, l'intégration sociale, etc.
	Le théâtre radiodiffusé.	Touche un public très important de la population de tout âge et de tout milieu.	Le contenu est très souvent relatif à des aspects sociaux et historiques.

1. *Qualité, efficacité et résultats*

Les thèmes éducatifs les plus fréquemment abordés pour faire acquérir à la population un savoir utile et la sensibiliser ainsi à améliorer la vie quotidienne sont essentiellement orientés vers la santé des enfants et des femmes. Les professionnels du Ministère de la santé chargés des programmes (PEV, lutte contre le paludisme, planification familiale/maternité sans risque, lutte contre les MST/SIDA, etc.) planifient avec ceux des médias publics et privés les activités à mettre en œuvre, avec l'appui des organismes d'aide au développement (PNUD, FNUAP, UNICEF, OMS, etc.) et des OGNs (CARE, Croissant Rouge, etc.). Cette collaboration n'est que rarement étendue pour impliquer pleinement les acteurs éducatifs à tous les niveaux du système. On peut toutefois noter les activités de prévention et de protection contre le SIDA menées dans le cadre du programme CARE, par la distribution de brochures imprimées en comorien, en caractères latins, et en français dans des établissements d'enseignement secondaire. L'opération s'est révélée utile pour les jeunes collégiens dans la mesure où ces documents permettent la circulation de l'information et la sensibilisation sur le thème du SIDA, surtout en milieu scolaire, mais aussi au niveau de la famille et de la communauté.

Toutefois, malgré le fait que le domaine de l'éducation pour une vie meilleure a été fortement appuyé durant cette décennie, peu d'évaluations ont eu lieu pour mesurer l'impact de ces programmes au niveau de la population cible, particulièrement les auditeurs, spectateurs et lecteurs des médias. Ces évaluations sont importantes en ce sens que les émissions et les articles à contenu éducatif visent à améliorer les comportements des communautés cibles par des pratiques sanitaires, de soins aux enfants, de planification familiale, etc.. L'insuffisance de la couverture médiatique tant orale que écrite, publique que privée, pose la question de savoir comment les localités ou communautés enclavées par des obstacles climatiques ou géographiques réagissent par rapport aux aspects critiques qui touchent leur vie de tous les jours.

Dans tous les cas, ces émissions à caractère éducatif coûtent relativement très cher aux programmes ou projets au profit des médias, à tel point que les campagnes de sensibilisation se trouvent interrompues même si leur nécessité se fait sentir. L'impact de ces émissions reste donc difficile à mesurer. Des résultats plus ou moins satisfaisants et observables sont néanmoins enregistrés par certains programmes.

Résumé

Le développement économique et social d'un pays repose sur la capacité de ses ressources humaines. L'analphabétisme constitue un handicap sérieux à tout développement. C'est pourquoi la bataille contre ce fléau devra s'engager sur tous les fronts car « là où l'analphabétisme sévit, il est toujours en interaction avec d'autres problèmes liés au sous développement... la lutte contre l'analphabétisme est inséparable de la lutte contre le sous développement, et le droit à l'éducation inséparable du droit à une vie meilleure ».

L'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans joue un rôle très important dans la qualité et le dynamisme de la société. La comparaison entre le taux d'alphabétisation dans au moins une langue donnée reflète une population capable de comprendre et décoder un message transmis par une langue d'alphabétisation. La langue maternelle est le comorien en caractères arabes. Les deux autres langues officielles viennent en dernière position après la langue comorienne en caractères latins.

Très souvent, l'alphabétisation des adolescents et des adultes est complétée par des formations à des compétences essentielles. Ces formations sont diversifiées et se caractérisent exclusivement par des travaux manuels. La majorité des individus qui les pratiquent sont à l'origine des personnes des milieux ruraux et de niveau d'éducation peu élevé. Les chances des femmes à bénéficier d'un programme d'activités et de formation aux compétences essentielles sont actuellement limitées à l'agriculture, la broderie et la couture.

Toutefois, contrairement aux compétences essentielles, l'éducation pour une vie meilleure est essentiellement orientée aux filles et des femmes. Cette éducation centre son intérêt sur les femmes : santé reproductive, protection de l'enfant, le lutte contre les MST/SIDA, etc. Certains programmes et non les moindres, visent aussi bien les femmes que les hommes, jeunes ou adultes. Il s'agit des programmes de protection de l'environnement, de lutte contre le tabac et la drogue et de lutte contre le paludisme. A la fin de cette décennie, à cause de mouvements sociaux aboutissant à des affrontements civils dans le pays, l'éducation pour une vie meilleure s'est étendue à **la paix, à la citoyenneté, à l'unité, à la démocratie, au respect des droits de l'homme** etc.

Le développement économique et social n'est possible et durable que par le développement des capacités des ressources humaines du pays. La couverture insuffisante en matière d'alphabétisation, de formation aux compétences essentielles et d'éducation pour une vie meilleure, accentuée par les disparités, menace gravement la qualité de vie de la population comorienne. **Les migrations** des campagnes vers les villes, **le chômage, l'insécurité, la violence** etc. sont des facteurs de la croissance de la pauvreté dans les milieux urbains. La montée des mécontentements et des tensions sociales dans les grandes villes contre les

personnes, soit disant «immigrées», venues déstabiliser l'économie de proximité de la région est la résultante de l'insuffisance de couverture des besoins vitaux et des disparités des formations à d'autres compétences essentielles et affecte négativement le développement socio-économique et culturel du pays.

1. Efficacité de la stratégie, du plan et des programmes EPT

La stratégie adoptée par le Ministère pour atteindre les grands objectifs fixés par le plan directeur part du principe que l'ensemble des établissements d'enseignement se trouve au même stade de leur évolution pour ce qui est du degré de motivation et d'intérêt que les communautés locales accordent à l'éducation. Pour le Ministère de l'Education, l'idéal est d'accorder une éducation de base qui remplirait efficacement sa mission fondamentale, c'est-à-dire inculquer un ensemble de connaissances de base à une large proportion des enfants scolarisés. On constate que toutes les écoles ne sont pas au même stade de développement en matière de scolarisation. Cette situation explique clairement que l'amélioration de l'enseignement primaire doit être progressive et dépendra de la compréhension des caractéristiques de chaque élément d'une entité d'enseignement et les ressources nécessaires dont elle aurait besoin pour résoudre les problèmes de scolarisation au niveau local.

Il est évident que cette réforme en profondeur de l'éducation qu'est le plan directeur, pour qu'elle soit réaliste, doit tenir compte des multiples insuffisances imprévues et dont certaines risquent d'être incompatibles avec les stratégies de mise en œuvre. Au niveau de l'administration centrale, on comprend tout à fait les enjeux du Plan Directeur, mais généralement, au niveau de l'école, la capacité d'effectuer les changements pose problème. Cela implique une vigilance pour attirer l'attention de tous autour de l'école, ce qui peut soulever des questions cruciales telles que la motivation des communautés et la mobilisation des ressources locales, etc.

L'expérience du plan d'action 1999 du programme Education-UNICEF a permis de voir que la **réduction du coût de scolarisation** accroît rapidement la scolarisation particulièrement des groupes défavorisés : l'accroissement des effectifs scolaires, notamment des filles, dans une zone très défavorisée en matière de scolarisation est dû à des actions spécifiques comme la distribution gratuite de fournitures scolaires. Ces mêmes actions ont été conduites dans d'autres écoles mais souvent combinées avec une participation financière de la communauté locale. Ce deuxième groupe d'écoles, appuyées pendant deux ans, enregistre une augmentation très lente des effectifs par rapport à la croissance des effectifs des enfants constatée dans les écoles soutenues en une année scolaire avec un appui spécifique par le même programme. Il ressort clairement que les contributions de la communauté occasionnent en général des **coûts directs ou indirects supplémentaires**, difficiles à supporter dans la situation d'extrême pauvreté dans laquelle la plupart des parents se trouvent.

Dans tous les cas, la stratégie utilisée par le Programme Education-UNICEF est efficace pour accroître la scolarisation. Les parents sont convaincus que

l'éducation est un bien précieux dans la mesure où ils participent au processus éducatif en assurant la disponibilité des enseignants et l'entretien de l'école. Il y a lieu de se demander pourquoi la communauté est dynamique dans une localité donnée et moins dynamique dans une autre? Est-ce que cela est fonction de l'intérêt et de la solidarité envers l'école ou du degré des possibilités et de la potentialité en matière de mobilisation des ressources financières locales? Les réponses à ces questions nécessitent une recherche approfondie dans le domaine du **coût- efficacité** de l'éducation, mais **la sensibilisation et la responsabilisation** sont tout de même des éléments catalyseurs pour une solution appropriée. Il est important de souligner que le Programme Education-UNICEF prévoit un volet « **Plaidoyer et mobilisation sociale** » pour justement stimuler la demande d'éducation et éveiller l'attention des populations.

2. **Problèmes majeurs rencontrés et prévus**

Au cours de toute la décennie, l'éducation s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles qui compromettent sérieusement son développement. Ces obstacles sont d'ordre contextuel, économique, socio-politique et éducatif.

1. ***Une très forte pression démographique***

Le contexte démographique constitue un frein au développement de l'éducation par un très fort taux de croissance de la population (2.7%). Le taux d'accroissement de la population à scolariser évolue plus rapidement que celui des enfants scolarisés. La capacité de satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de la population est ralentie voire même amoindrie par cette explosion démographique.

2. ***Des difficultés économiques***

La crise socio-économique, renforcée par le poids de l'ajustement structurel et la dévaluation du franc comorien, a frappé de plein fouet l'éducation au milieu de la décennie 1990. Ces deux facteurs, qui ont eu des effets pressants sur l'éducation, ont limité la potentialité et la planification de l'offre et de la demande en enseignants. La mise en œuvre du PAS a été concrétisée par la définition de cadres organiques et a programmé un redéploiement de certains agents. Les difficultés de mettre en application de telles mesures ont créé une pénurie endémique d'enseignants qui n'a pas trouvé de solution efficace et durable durant toute la décennie. Il faut ajouter à cela, l'inefficacité constatée de l'utilisation des enseignants mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale qui, dans la plupart des cas, est source d'irrégularité de paiement des salaires. Cette situation, source de nombreuses grèves qui affectent le déroulement de l'année scolaire, entraîne une démotivation générale du personnel enseignant qui est parfois tenté de délaisser l'enseignement public pour le privé.

3. ***Des perturbations socio-politiques***

Les facteurs politiques semblent être les principaux éléments de décélération des progrès de la décennie en matière d'éducation pour tous. La décennie 1990 est marquée par une grande instabilité politique ayant comme corollaire de nombreux remaniements ministériels et des changements fréquents des responsables (15 ministres de l'éducation et 4 secrétaires généraux se sont succédé en 10 ans) ; ce qui déstabilise le Ministère de l'éducation nationale.

Ces mouvements socio-politiques (les grèves répétées des enseignants, le processus de décentralisation, etc.) marquent une ouverture démocratique d'un côté et, de l'autre, des crises et violences politiques culminant en affrontements sanglants. Ils accentuent le dysfonctionnement de l'administration centrale, régionale et locale et favorisent le manque de coordination et de coopération dans le domaine de l'éducation de base. Cette situation entraîne des difficultés de suivi des actions engagées en faveur de l'éducation de base.

4. Des contraintes éducatives

Enfin, *les contraintes éducatives* sont liés principalement au manque d'infrastructures et d'équipements pour élargir l'accès à l'éducation. Le taux de redoublement élevé associé à la forte demande d'éducation obligent le système éducatif à maximiser la capacité d'accueil des écoles par la pratique de la double vacation. Mais cette méthode n'est pas une fin en soi pour résoudre les problèmes de l'éducation parce qu'elle suppose bien entendu la disponibilité des salles de classe sous employées. Or, dans beaucoup d'écoles, la demande d'éducation se fait sentir mais, faute de capacités d'accueil suffisante, les enfants en âge légal d'admission à l'école sont rejetés ; ce qui pose le problème de l'application stricte de la Loi d'Orientation sur l'éducation, qui stipule une scolarisation à partir de 6 ans et un enseignement obligatoire jusqu'à 14 ans.

forte demande d'éducation particulièrement en milieu urbain. On assiste à une explosion incontrôlée des établissements d'enseignement privé dans tous les coins du pays. Représentant actuellement 12,9% des effectifs de l'enseignement élémentaire, ces écoles ont des conditions d'accueil très disparates ; seule une faible minorité remplit les conditions minimums requises par la Loi d'orientation pour être autorisées à fonctionner.

En ce qui concerne les volets qui ne sont pas véritablement pris en compte durant la décennie (la petite enfance, l'alphabétisation, les formations aux compétences essentielles et l'éducation pour une vie meilleure), ils restent insuffisamment approfondis et opérationnalisés.

3. Prise de conscience collective, volonté politique et capacités nationales

Le partenariat entre l'école et la communauté est une stratégie efficace pour améliorer la demande d'éducation de base. Il a été approuvé par le programme de coopération Education-UNICEF par les résultats enregistrés dans la période très courte de son exécution perturbée par des événements

multiformes. Cela, grâce à l'instauration des mécanismes de dialogue entre les acteurs locaux, pour la recherche des solutions appropriées aux problèmes de l'école.

Cette stratégie qui découle d'une volonté politique manifestée par l'adoption de la Loi d'Orientation et l'élaboration de Plan Directeur de l'éducation et de la formation mérite d'être soutenue et améliorée. La forte mobilisation de tous les acteurs autour de l'école, particulièrement dans la gestion du financement de l'éducation, est enregistrée dans certaines localités. Cet apport communautaire se manifeste par le soutien que les populations apportent dans la construction et l'équipement des écoles et dans la mise sur pied des conseils d'école et des associations parents-maîtres pour la gestion des établissements scolaires.

En dépit des multiples défis liés en grande partie à l'instabilité socio-politique qui restent à relever ainsi que des problèmes conjoncturels et structurels rencontrés depuis la fin de l'année 1989 jusqu'aujourd'hui, le Gouvernement comorien a toujours manifesté sa volonté d'atteindre les objectifs de généralisation de l'éducation de base bien que la mise en œuvre de certaines actions concrètes tarde. Evidemment, la scolarisation universelle et l'amélioration de la qualité de l'éducation demeurent une priorité. C'est ainsi qu'au niveau politique, des actions sont entreprises parmi lesquelles l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en faveur de l'éducation de base. Il s'agit de la nouvelle Loi d'orientation, promulguée en 1994, qui rend l'éducation obligatoire à partir de 6 ans jusqu'à 14 ans, l'élaboration et du plan directeur de l'éducation et de la formation qui cadre les orientations stratégiques du pays en matière d'éducation pour la période de 1997-2001.

La volonté en faveur de l'éducation de base est également concertée par le fait que, à cause des difficultés financières que traverse actuellement le pays, seul le recrutement des enseignants a été autorisé. En effet, les mesures strictes imposées par le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) limitent sévèrement l'accès d'autres agents à la Fonction Publique.

Au niveau de l'éducation non formelle (activités de protection et d'éveil de la petite enfance, alphabétisation, formation à des compétences essentielles, éducation à une vie meilleure), des initiatives privées, communautaires et étatiques (la contribution à la sensibilisation de la population à travers la radio nationale et les émissions éducatives des différents départements ministériels...) sont mises en œuvre pour répondre en partie aux besoins de la société dans ce domaine.

4. Evaluation globale des progrès accomplis

Bien qu'aucun mécanisme de l'EPT n'ait été mis en place dans le pays depuis Jomtien, de nombreuses initiatives et énoncés d'intention en matière de scolarisation et d'amélioration de la qualité de l'éducation de base, montrent clairement et sans équivoque une volonté à la fois politique et éducative des autorités comoriennes et des différents partenaires de l'éducation d'atteindre en partie les objectifs de la Conférence de Jomtien. Toutefois, les actions

prévues dans le cadre du plan directeur de l'éducation et de la formation ne sont pas effectivement réalisées. On peut dire que ce plan semble ambitieux et que l'environnement socio-politique et économique n'a pas favorisé la réalisation de progrès au niveau de l'EPT.

En définitive, la revue globale des actions entreprises en faveur de l'EPT, ainsi que leur impact aussi bien au niveau quantitatif, que qualitatif laisse entrevoir un bilan assez alarmant et un long parcours à faire pour l'atteinte des objectifs de la Conférence.

1. Une mobilisation assez faible autour de l'EPT

Même si le pays a participé à la Conférence de Jomtien et a officiellement souscrit aux engagements, aucune structure chargée du suivi n'a été mise en place. Néanmoins, une loi d'Orientation et un Plan directeur de l'éducation et de la formation reprennent certaines des recommandations de la Conférence limitées aux aspects suivants :

- protection et éveil de la petite enfance

- enseignement primaire
- alphabétisation des adultes
- acquis scolaires

- formation à des compétences essentielles

- éducation pour une vie meilleure

En somme, la vision « élargie » recommandée par la Conférence sur l'éducation est restée fortement focalisée sur l'enseignement primaire.

1. Une faible capacité institutionnelle

Eu égard au manque de formation et de moyens adéquats, les structures administratives et d'encadrement s'avèrent souvent incapables d'accomplir efficacement leur mission de pilotage, de contrôle et d'évaluation. Les services centraux et régionaux ne disposent pas des moyens indispensables pour suivre et contrôler les décisions. Au niveau local, les directeurs d'écoles n'ont pas les qualifications requises et leur collaboration avec les communautés semble faire défaut.

2. Protection de la petite enfance

Il est à noter que la prise en charge efficace de la petite enfance par l'Etat est plutôt inexistante que défaillante. Ce niveau qui est essentiellement représenté par l'enseignement coranique (préscolaire traditionnel), dont l'objectif est l'apprentissage du Coran et des préceptes fondamentaux de l'Islam, est laissée à la charge des communautés villageoises. Par contre, l'objectif et le contenu de

l'enseignement préscolaire moderne (école maternelle) qui est essentiellement urbain et aux mains d'un secteur privé non contrôlé par l'Etat, restent à définir précisément.

Des lois et des textes régissent ce niveau éducatif, mais aucune politique n'a été mise en application en réponse à une forte demande. Cependant, un projet d'élaboration des programmes vient d'être initié à la fin de la décennie par l'ISESCO.

Il faut souligner que les effectifs scolarisés ont progressé très rapidement et que les disparités de scolarisation entre sexes ne sont pas importantes.

3. *L'expansion et la qualité de l'enseignement primaire*

Aux Comores, l'enseignement primaire est régi par une Loi d'Orientation et des plans d'action qui ont défini des objectifs quantitatifs et qualitatifs à des horizons déterminés. Le Ministère de l'Education Nationale s'efforce de publier régulièrement les résultats des enquêtes annuelles de manière à contrôler la progression vers les objectifs fixés. Au niveau de ce secteur, les faits marquants sont les suivants :

1. *Une baisse du taux net de scolarisation*

Les perturbations socio-politiques signalées plus haut ont entraîné des fluctuations des taux d'accès et entraîné une croissance irrégulière des effectifs. Globalement, bien que les effectifs élèves connaissent une légère augmentation, le taux net de scolarisation, après avoir progressé de 62 à 64% entre 1989/90 et 1993/94, a chuté à 60% en 1998/99 (- 4,1%) avec des disparités entre les CIPR enregistrées surtout dans celles de Uziwani, de Domoni, de Mutsamudu et de Nyumakele où ce taux est au plus bas. La catégorie la plus vulnérable de la population, c'est à dire les filles, en subit lourdement les conséquences.

Des disparités entre milieux urbain et rural sont également marquées, mais aux Comores, il est parfois difficile dans les données démographiques, de distinguer la population rurale et urbaine, ce qui rend difficile d'apprécier précisément ce phénomène.

On peut dire que les résultats atteints en matière de scolarisation sont en-deçà de l'objectif quantitatif fixé dans le Plan directeur de l'Education et de la Formation. Ainsi, le nombre d'enfants restant à scolariser continue à augmenter. Ce qui fait qu'au cours de la prochaine décennie, l'effort restant à accomplir pour atteindre la scolarisation universelle est plus important que pour la décennie précédente.

2. *Inadéquation de l'offre et de la demande*

L'offre d'éducation, en terme d'infrastructures d'équipements et de ressources humaines a sensiblement augmenté, mais elle ne suffit pas à satisfaire la demande grandissante et cela malgré une utilisation plus intensive et plus rationnelle des ressources (double vacation des locaux, augmentation des taux d'encadrement ...)

En effet, dans presque toutes les écoles du pays, les conditions d'accueil sont peu satisfaisantes à cause de la vétusté des infrastructures et des équipements. Sur 1123 salles de classe dont 5% sont en tôles et 6% en paillotes, 785 sont en mauvais état (488 salles sont sans fenêtre et 297 sont sans porte). L'insuffisance des locaux a comme corollaire la diminution de 25h à 20h sur l'horaire officiel hebdomadaire de travail des élèves en classe, malgré une carte scolaire satisfaisante (presque chaque village a son école).

On note également une sous-qualification des enseignants (47,14% ont le diplôme pédagogique requis). Des efforts importants ont été réalisés pour améliorer ce niveau de qualification de manière à améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, mais les conditions financières constituent un handicap majeur à la poursuite de ces activités, notamment la formation initiale et continue des enseignants.

3. *Des programmes inadaptés*

Depuis 19976, au lendemain de l'indépendance du pays, des modifications ont été apportée au niveau du contenu des programmes et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Les programmes de formation des enseignants n'ont pas toujours tenu compte des réalités locales et ont souvent subi des modification contradictoires. Et bien que les derniers programmes d'enseignement aient été élaborés sur la base d'objectifs pédagogiques précis, et sur la base d'acquisitions et de compétences devant répondre aux besoins de la vie quotidienne de la population, leur mise en œuvre reste problématique.

Il importe de souligner que l'adéquation des contenus avec les besoins et réalités socioculturelles est remise en cause, mais il est difficile de trouver un consensus sur les solutions envisageables aussi bien au niveau des enseignants que des responsables chargés de l'élaboration des curriculums.

4. *Une faible capacité de financement et de gestion*

Au niveau du financement, les ressources allouées à l'enseignement primaire ont augmenté en termes courants, mais diminué en terme constant. Le budget de l'Etat parvient difficilement à prendre en charge l'ensemble du fonctionnement du système éducatif. Ce qui fait que les dépenses publiques sont limitées au seul versement irrégulier des salaires des agents de l'Etat. Toutefois, tout au long de la décennie, beaucoup d'intervenants (communautés, collectivités, ONG, coopération multilatérale comme l'UNICEF...) ont participé activement dans ce domaine, surtout dans la prise en charge des infrastructures et des équipements. Ces conditions, parmi lesquelles il faut souligner le soutien de l'UNICEF dans les écoles qui connaissent un taux net de scolarisation très bas, ont allégé l'apport de l'Etat. L'efficacité de l'enseignement primaire est faible du fait des difficultés à maîtriser les flux d'élèves (taux de redoublements et d'abandons élevés).

5. *Acquis scolaires*

Depuis 1993, le principe d'une évaluation régulière des acquis scolaires a été retenu. Cependant, le manque de moyens n'a pas permis de reconduire ce genre d'opération très lourde et onéreuse. Il faut souligner que les résultats des évaluations réalisées montrent que peu d'enfants maîtrisent les matières de base, à savoir le français et le calcul. Par contre la vie courante laisse présager de bonnes connaissances chez beaucoup d'enfants. On peut également noter des disparités régionales, sexuelles, entre milieux urbain et rural. Cependant, l'évaluation portant sur une seule année ne permet pas de mesurer l'évolution des acquis scolaires.

4. *Alphabétisation des adultes*

Au niveau du pays, malgré la volonté politique clairement affirmée depuis longtemps, les programmes d'alphabétisation sont soutenus essentiellement par des partenaires extérieurs et par la société civile.

Les résultats des campagnes d'alphabétisation sont manifestes du fait qu'ils permettent aux néoalphabétisés de prendre part plus activement et plus efficacement à la vie de la communauté et que le pourcentage de l'analphabétisme (population ne sachant ni lire ni écrire au moins une langue donnée) est de 39% (recensement de 1991). Toutefois, si l'on tient uniquement compte du français, une des langues officielles et langue d'enseignement du pays, un long chemin reste encore à parcourir en matière d'alphabétisation dans la mesure où ce taux paraît plus important que celui calculé pour au moins une langue donnée.

Une réserve est émise au niveau de l'évolution du taux d'analphabétisme car, compte tenu du manque de moyens, une enquête n'a pas été réalisée pour réactualiser les données du dernier recensement.

5. Formation à des compétences essentielles

Une politique de formation a été définie dans le cadre du plan directeur de l'éducation et de la formation, mais aucune action n'a été mise en place dans le pays. Seule l'Ecole Nationale d'Administration et de Commerce est fonctionnelle. Néanmoins, de nombreux centres traditionnels de formation accueillent des jeunes déscolarisés pour leur donner un minimum de formation professionnelle. Mais ces programmes, qui touchent un public très limité, sont laissés aux initiatives privées de manière non concertée. Il faut noter que l'insuffisance de l'intérêt accordé à l'éducation non formelle rend difficile l'appréciation de l'impact des actions menées.

Il est évident que ces formations très pratiques ont permis à beaucoup de jeunes de s'insérer dans la vie active, mais l'estimation précise de l'impact est difficile à faire.

6. Education pour une vie meilleure

De nombreuses initiatives visant à améliorer la vie quotidienne des populations, en particulier les plus défavorisées, à travers les canaux d'information du pays, sont menées dans des domaines extrêmement divers (santé reproductive, planning familial, lutte contre le SIDA, éducation, production, etc.) Ces actions sont soutenues par de nombreux partenaires (différents départements ministériels, FNUAP, UNICEF, ONG...).

Cette vue d'ensemble du constat de l'éducation de base pourrait être le résultat du contexte socio-politique difficile que traverse le pays durant ces deux dernières décennies.

En somme, le système éducatif ne répond pas au développement socio-économique du pays en raison de la qualité de son contenu et du produit qu'il en résulte. Alors, on est en droit de dire que, globalement, les résultats de cette décennie sont loin de répondre aux besoins fondamentaux en matière d'éducation, conformément aux objectifs de Jomtien. Ainsi, l'Education Pour Tous pour la prochaine décennie risque de paraître utopique si des mesures d'urgence ne sont pas prises pour contrer les effets négatifs constatés à la fin de la décennie en cours.

A la veille du troisième millénaire, et alors que se profile pour l'ensemble des nations de la planète, le défi de la mondialisation, tous les pays du monde doivent se préparer à affronter les profondes mutations qui s'annoncent et donner à leur peuple les moyens de prendre en main leur destin. Les Comores ambitionnent de jouer leur rôle dans le concert des nations.

Partant du fait que l'éducation est un instrument pour le bien-être de la société, il faudrait repenser l'éducation avec une vision plus large de manière à réactualiser les plans d'action, à élaborer de nouvelles orientations stratégiques pour qu'en somme, tous les efforts soient orientés vers l'EPT dans tous ses aspects, afin d'éviter que la majeure partie de la population comorienne ne retombe pas dans l'analphabétisme.

C'est dans ces perspectives que le Gouvernement comorien s'engage à mettre sur pied une politique éducative ambitieuse et réaliste, qui vise à garantir l'accès à une éducation de qualité à tous les enfants comoriens afin de lutter contre les traitements discriminatoires entre les régions (rurales et urbaines) et entre les sexes (filles et garçons) qui continuent d'être infligés involontairement.

PARTIE : PERSPECTIVES

Présentation des nouvelles politiques

Les nouvelles politiques, qui sont une suite logique des performances enregistrées au cours de la décennie de l'éducation pour tous, devront permettre d'une part à la définition des objectifs réalistes, et d'autre part de stratégies opératoires à l'égard de l'éducation de base pour tous. Les politiques éducatives doivent centrer leur attention sur les défis du développement socio-économique et culturel, de la mondialisation, de la communication et de l'intégration régionale et internationale. Elles doivent répondre aux questions de type :

1. *Comment l'éducation peut-elle être redressée et permettre aux individus d'avoir un niveau de vie suffisant pour suivre le développement économique du pays?*
2. *Comment l'éducation peut-elle être redressée afin de promouvoir l'harmonie sociale, l'unité, la justice, le progrès et la démocratie?*
3. *Qu'es-ce qui a été réalisé, ce qui reste à réaliser et ce qui devait être réalisé?*
4. *Quelles sont les bonnes expériences à encourager et améliorer et les mauvaises pratiques à arrêter?*
5. *Comment renforcer la capacité et la compétence dans le domaine du leadership, de la gestion, et de la capacité institutionnelle?*

De prime à bord, il faudra noter que l'éducation de base met l'accent aussi bien sur la satisfaction du droit à l'éducation pour tout enfant que sur la mise en valeur du développement socio-économique de la société. C'est ainsi que la partie qui suit essaie de mettre en exergue des propositions devant permettre un bon pilotage du système éducatif comorien afin de garantir l'efficacité des actions en faveur de l'éducation pour tous dans la prochaine décennie.

Protection et éveil de la petite enfance

- Elaboration d'un programme national en faveur de l'enfant
- Institutionnalisation de l'enseignement préscolaire, coranique et maternelle, mise en application des textes réglementaires et définition des objectifs et contenus.
- Développement des partenariats avec les secteurs intéressés par l'enfant.
- Mise en place des mécanismes de dialogue permanent individualisé entre parents, enseignants et élèves, et de protection des enfants.
- Amélioration de l'encadrement de la petite enfance.

L'expansion de l'enseignement

Promouvoir la scolarisation universelle

La nouvelle politique éducative, s'inspirant du Plan Directeur et de la Loi d'Orientation, se fixe comme objectifs de :

- Faire passer le taux net de scolarisation actuel de 64 (1994) à 78% à l'an 2001 ;
- Réduire les disparités régionales en matière de scolarisation pour atténuer le retard de scolarisation dans les zones défavorisées par l'encouragement et la sensibilisation des parents (fournitures scolaires à coûts réduits aux enfants, et amélioration du cadre physique de l'école pour stimuler la demande d'éducation).

Améliorer la qualité de l'offre d'éducation

- Améliorer les conditions d'accueil des élèves par la construction de nouvelles infrastructures et l'équipement des salles de classe en mobiliers et en matériels didactiques ;
- Renforcer la formation initiale des enseignants afin d'améliorer la qualité des apprentissages ;
- Prévoir de nouveaux postes budgétaires pour permettre le recrutement de nouveaux enseignants afin de résorber le déficit en enseignants ;
- Développer la formation continue des maîtres, de manière à améliorer le niveau général de qualification.

Développer un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales

Ce partenariat entre l'Etat et les communautés locales doit être institué par la mise en place dans tous les établissements scolaires des conseils d'écoles. Il conviendra de soutenir cette démarche dans la dynamique d'implication et de responsabilisation des différents partenaires dans la réalisation de l'objectif de scolarisation :

- Impliquer de plus en plus les communautés dans la prise en charge des infrastructures, des équipements scolaires, dans la gestion des établissements, ainsi que dans la recherche et la mobilisation de ressources supplémentaires ;
- Rechercher de nouveaux partenaires ;
- Former les directeurs d'école sur le processus de gestion en milieu scolaire ;
- Mettre en place un mécanisme permettant la constitution d'un fonds de soutien et de recouvrement des coûts au niveau des communautés ;
- Renforcer la conscience des familles sur l'importance et la nécessité de l'éducation ; susciter l'ambition chez les parents et faire transmettre cette ambition aux enfants dès leur jeune âge pour que le jeune comorien étudie non seulement pour servir la fonction publique et dans les entreprises, mais pour créer et inventer aussi ;
- Mettre en place des mécanismes de coordination des différents partenaires qui interviennent auprès des communautés.

Soutenir les enfants et les familles en difficultés

Pour assurer une éducation à tous les enfants comoriens, il est très indiqué d'appuyer les enfants issus des familles en situations de difficultés :

- Accès facile aux fournitures scolaires pour grand nombre d'enfants ;
- Promotion de l'éducation spéciale des enfants handicapés ou en situation difficile ;
- Aide aux familles, surtout en milieu défavorisé, à disposer d'un habitat décent et libérer ainsi les parents, dans une certaines mesures, des nombres soucis du quotidien afin qu'il s'investissent davantage pour l'éducation de leurs enfants.

Promouvoir l'éducation des filles

Au-delà de la stratégie globale de relance de la scolarisation en général prévue dans le Plan Directeur de l'Education et de la Formation, il faudra sensibiliser les différents acteurs de l'éducation sur la politique de promotion de la scolarisation des filles.

Il convient alors d'œuvrer pour améliorer l'accès des filles à l'éducation, en vue d'éliminer les disparités sexuelles en matière de scolarisation. Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer les conseils d'école en y intégrant systématiquement des représentantes d'associations féminines chargées spécifiquement de la scolarisation des filles ;
- Réduire le taux des déperditions et améliorer la rétention ;
- Améliorer l'accès des filles à l'éducation. Cette option devra se concrétiser par une réduction progressive des inégalités d'accès entre garçons et filles de manière à atteindre le même niveau de scolarisation pour les deux sexes, dans le cadre d'une politique volontariste des décideurs et acteurs du système éducatif en faveur des régions à faible taux de scolarisation.

Contrôler rigoureusement le secteur privé

Compte tenu de la situation actuelle qui prévaut dans les établissements d'enseignement privé (développement anarchique...), des mesures devront être prises en conséquence :

- Promouvoir l'enseignement privé à partir d'objectifs bien définis et d'instructions officielles permettant un encadrement et un soutien dans ce domaine ;
- Mettre en application les textes réglementant l'enseignement privé ;
- Mettre en œuvre des mesures concrètes pour contrôler les conditions d'accueil et la qualité de l'enseignement dispensé ;
- Appliquer des mesures strictes pour réglementer le passage entre les secteurs public et privé.

Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages

Cet objectif vise les points suivants :

- Amélioration de la qualification des enseignants en leur assurant une formation initiale et continue par le développement des Instituts de Formation des enseignants et de Recherche en Education (IFERE) ;

- Revalorisation de la fonction enseignante par la mise en place des procédures d'amélioration de la situation administrative et financière des enseignants (paiement régulier des salaires, intégrations, avancements...);
- Amélioration de la qualité de l'encadrement et de la supervision à travers le perfectionnement du personnel d'encadrement (inspecteurs, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs et directeurs d'école) et équipement des structures chargées de l'encadrement pédagogique (Directions régionales, CIPR);
- Mise en œuvre des programmes d'enseignement en vigueur en fonction des réalités comoriennes afin de permettre aux élèves l'acquisition des compétences individuelles et une meilleure participation au développement socio-économique du pays, un accent particulier doit être mis sur la lutte contre les conflits et les MST/SIDA;
- Introduire l'éducation civique dans les écoles pour inculquer aux enfants le sentiment d'appartenance à la nation;
- Renforcement de l'enseignement des langues notamment le français, langue d'enseignement, et l'arabe, deuxième langue officielle du pays après le français, l'intégration de la langue comorienne à l'enseignement devra être envisagée;
- Créer et favoriser la création d'un environnement propice à l'éducation et à la lecture sur l'ensemble du territoire nationale;
- Amélioration de l'efficacité interne du système par la mise en œuvre des mesures d'amélioration du rendement du système (limitation du taux de redoublement, facilité de passage en classe supérieure, etc.) ainsi que des mesures pour limiter l'âge d'accès au niveau primaire et contrôler l'état civil des élèves;
- Harmoniser les méthodes d'enseignement et d'évaluation par les échanges et la collaboration entre les enseignants au sein d'un même établissement et entre autres établissements primaires.

1. Acquis scolaires

- Mise en place des mécanismes d'évaluation et de suivi permanent des acquis scolaires et des conditions d'enseignement et d'apprentissage;
- Mise en place de mécanismes de suivi et de soutien méthodologique et didactique des élèves au sein de la famille et de la communauté (initiation au travail individuel et collectif, aide à l'organisation de l'emploi du temps personnel, installation de bibliothèques et de centres de lecture et de travail);
- Appui en matériels scolaires et pédagogiques;
- Créer des bibliothèques villageoises et faciliter l'accès des livres par les élèves issus surtout des familles à faible revenu.

L'alphabétisation

La mobilisation entière et l'utilisation de toutes les ressources humaines (hommes et femmes, scolarisés ou non) sont un instrument important au service du développement du pays. Donc, l'éradication de l'analphabétisme est un atout parmi tant d'autres pour le progrès de la société comorienne. Il faut pour cela :

- Promouvoir une politique nationale claire en matière d’alphabétisation et de post-alphabétisation et une coordination entre les différents intervenants avec des relations bien définies avec le secteur formel ;
- Faire acquérir à l’écriture une place prépondérante, surtout en terme de valeur utilisable, l’oral reste encore prédominant dans la société comorienne ;
- Développer des actions en faveur de l’écrit (presse rurale, bibliothèques villageoises, affiches de sensibilisation...) ;
- Créer des Centres de Formation des Adultes (CFA) pour donner des activités extra-scolaires aux jeunes et adultes particulièrement les femmes.

Formation à des compétences essentielles

- Développer un cadre juridique devant permettre l’appui et suivi des différents centres de formation et d’apprentissage ainsi que le contrôle de leur fonctionnement ;
- Multiplier et diversifier les actions de formations professionnelles ;
- Prioriser les formations susceptibles d’améliorer les conditions de vie dans les milieux ruraux ;
- Former des individus capables de générer le développement socio-économique autour d’eux et de toute la région.
- Créer des centres Pré-Professionnels de Niveau (CPPN) pour accueillir les enfants en situation d’échec scolaire mais avec possibilité de retrouver le cycle normal si le niveau scolaire s’améliore

Education pour une vie meilleure

- Mener, à travers tous les canaux d’information, une campagne de sensibilisation et d’encadrement des parents et des communautés en vue d’une prise de conscience du problème de l’éducation, et du suivi et du soutien de l’activité scolaire des enfants ;
- Utiliser la radio éducative à des fins pédagogique dans les domaines de la santé, la promotion de la femme, l’agriculture et développement rural, l’environnement, l’alphabétisation, etc. ;
- Consolider dans les écoles les programmes d’éducation à la paix, à la citoyenneté, à la démocratie, aux droits de l’homme ;
- Renforcer l’éducation de la population en matière de santé reproductive, de santé nutritionnelle, d’hygiène, de lutte contre les MST/SIDA, etc. ;
- Renforcer l’éducation en matière de prévention contre la drogue, le tabac, l’alcool, etc. ;
- Promouvoir la santé scolaire et nutritionnelle dans les établissements d’enseignement de base.

Renforcement des capacités institutionnelles et personnelles

- Rationaliser la carte scolaire ;
- Donner des outils de pilotage performants par le renforcement de la planification de l’éducation ;
- Mettre à jour et compléter le cadre juridique ;
- Se donner les moyens d’appliquer les textes ;
- Décentraliser et/ou déconcentrer les structures administratives.

- Former des personnels du terrain capable de conduire le développement de l'éducation ;
- Favoriser les échanges scolaires de toutes sortes entre les écoles, les CIPR et les îles

Renforcement des dispositifs de pilotage et d'évaluation du système éducatif

- Renforcer la politique de décentralisation de l'éducation de base ;
- Mettre en place une structure de coordination de l'exécution du plan directeur ;
- Former les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'école sur le rôle des indicateurs pour l'appréciation du système éducatif ;
- Assurer un suivi régulier du cursus scolaire par la systématisation du livret scolaire. Cet outil constituera un moyen d'information aux parents et raffermira les relations entre ceux-ci et l'école ;
- Mettre en place au niveau de chaque école, un mécanisme de suivi des activités et de l'évolution scolaires des enfants ;
- Mettre en place des dispositifs de recherche et renforcer les capacités d'appropriation des résultats et de pérennisation des activités y afférentes ;
- Elargir les mécanismes de gestion de l'EPT au niveau de chaque île par des antennes de pilotage.

Recommandations

Le Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 a soulevé certains acquis, mais également des insuffisances dans le système éducatif comorien. Le Gouvernement doit par conséquent, promouvoir l'éducation de base pour tous en préservant ces acquis et en améliorant ces insuffisances par des mesures concrètes :

- Ratifier l'accord de Florence consistant à la promotion des manuels scolaires et son protocole adoptés par la conférence générale de l'UNESCO à Florence en 1950 et à Nairobi en 1976 ;
- Ratifier la Convention n°182 de l'OIT relative à l'interdiction du travail des enfants
- Prendre les mesures susceptibles de faciliter la mise en application des dispositions desdits accord ;
- Organiser une réflexion nationale sur l'Education, Bilan et perspectives : six ans après la tenue des Etats Généraux et l'adoption de la Loi d'Orientation sur l'éducation ;
- Réactualiser le Plan directeur de l'éducation et de la formation pour définir et mettre en œuvre de nouvelles politiques, d'objectifs et de stratégies conséquentes au Bilan EPT et intégrer les domaines cibles de la Déclaration de Jomtien ;
- Envisager une réorientation de la répartition interne du budget du Ministère de l'Education Nationale, par la réduction de la masse salariale en faveur de l'investissement et des capacités de gestion du système en vue d'augmenter sa performance et son efficacité ;
- Organiser une Table Ronde sur le secteur de l'Education et rechercher le financement nécessaire de la mise en œuvre du deuxième Plan Directeur ;

- Mettre en place une cellule fonctionnelle et des mécanismes opérationnels de coordination et de suivi permanent de la prochaine Déclaration et du Cadre d'action concernant l'éducation pour tous .

FIN